PROVINCE de NAMUR TreMa

Au cœur de votre culture

Fondation Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure

Société archéologique de Namur

Fédération Wallonie-Bruxelles

TreMa

Musée des Arts anciens du Namurois

Rapport d'activités 2020

I. INTRODUCTION – GÉNÉRALITÉS

L'année 2020 a démarré sous les meilleurs auspices. L'exposition *Namur. 10e – 16e siècle* a attiré un large public et de nombreuses écoles au musée. Le chiffre de fréquentation de l'exposition, qui s'est terminée au mois de janvier, était à la hauteur des efforts réalisés par l'équipe, depuis 2019, pour donner un nouveau souffle aux activités de médiation et renouveler le catalogue des animations pédagogiques.

Mais l'année 2020, au musée comme ailleurs, a également été marquée par la crise sanitaire, les confinements, les annonces de fermeture et de réouverture sous conditions… parfois difficiles à mettre en œuvre dans les espaces restreints du musée. Ici, comme ailleurs, il a fallu se montrer créatif, pour garder le lien avec les publics, pendant ces longues semaines de fermeture, et les accueillir en toute sécurité, en période d'ouverture.

À partir de la mi-mars, le télétravail est devenu la norme. L'équipe s'est attelée à la réorganisation du calendrier : animations, visites, événements en tous genres ont dû être annulés. L'exposition *Vert Désir*, initialement prévue du 28 mars au 28 juin, a été postposée au 24 octobre, à la place de l'exposition *Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes*, reportée à l'automne 2022. Vu le nombre très réduit de visiteurs autorisés dans les salles (20 personnes par heure sur le site, avec simultanément 12 personnes maximum dans l'exposition ou 10 personnes maximum dans le musée) et la fermeture du musée durant tout le mois de novembre, nous avons prolongé l'exposition *Vert Désir* jusqu'au 18 avril 2021. Cela n'a évidemment pas été sans conséquence sur la suite de la programmation : l'exposition *Diableries ! Plaisirs et jeux interdits au Moyen Âge et à la Renaissance*, qui devait démarrer à la mi-mai 2021, a été reprogrammée à la fin mai 2022. Un contact a alors été pris avec le Musée d'Ixelles, principal prêteur du musée Rops pour son exposition *Un été impressionniste. De Rops à Ensor* (juin-octobre 2021), en vue d'exposer, dans notre musée, une sélection de peintures et dessins issus de la collection d'art ancien du musée bruxellois (legs L. Gauchez), à partir de la mi-juin et durant tout l'été 2021. Didactique, l'exposition *Une promenade picturale. De Dürer à Tiepolo*, organisée parallèlement à celle du Musée Rops sous le titre général *Quartiers d'été du Musée d'Ixelles*, poursuit un double objectif : éviter une trop longue période sans exposition – entre la fin de *Vert Désir*, à la fin avril, et le lancement de l'exposition *Grandeur et déchéance. L'héritage patrimonial de l'abbaye de Floreffe (900 ans)*, à la fin octobre – mais surtout offrir une première solide expérience de terrain à des stagiaires pris en charge par le musée (Debora Arena, Erasmus+, diplômée de l'Université de Sienne, Claire Siebrand et Noé Leroy, étudiants à l'Université de Louvain, ainsi qu'Elise Dagobert et Eliora Abo Adjibi, de l'Institut catholique de Paris).

Durant cette année particulière, flexibilité et adaptation ont été les maitres-mots. L'équipe du musée a dû faire preuve de (beaucoup de) créativité, comme nous l'écrivions plus haut : présence renforcée et variée sur les réseaux sociaux, professionnalisation de la communication, diversification de la programmation.

Malgré ce contexte difficile, l'équipe a su montrer sa détermination à poursuivre les efforts, mis en œuvre en 2018 déjà, pour rencontrer les attentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant son institution. Concrètement, elle a agi sur divers leviers fondamentaux : la poursuite des actions de clarification du partenariat Société archéologique de Namur et Province de Namur/TreM.a – Musée des Arts anciens, l'engagement d'un médiateur à temps plein, la reprise

en main des animations par l'équipe de la Province de Namur, la programmation de nouvelles activités ainsi que le renforcement de l'activité scientifique.

Le contrat de gestion liant le musée à la Société archéologique de Namur avait pris fin en décembre 2019. Les termes du nouveau contrat et la ventilation des missions dévolues à la SAN ont fait l'objet d'un accord : un nouveau contrat de gestion, plus précis, a été signé le 5 juin 2020[1].

L'équipe a également poursuivi sa réflexion sur la rénovation et le réaménagement des salles du musée dédiées à la sculpture et sur l'introduction d'une médiation adaptée via notamment des outils numériques dans ces espaces, réflexion qui a su convaincre dans la mesure où le Fonds Pierre-François Tilmon de la Fondation Roi Baudouin a, à nouveau, marqué son accord sur le financement des futures installations numériques. Le projet de rénovation et d'extension du TreM.a – Musée des Arts anciens a également franchi une étape supplémentaire : suite au marché d'auteur de projet lancé en mars[2], 5 entreprises ont été sélectionnées sur 20 candidats éligibles. Une équipe composée des services de la Province de Namur, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'AWaP, de la Fondation Roi Baudouin, etc. a continué à travailler sur le Cahier spécial des charges pour les bureaux d'étude sélectionnés.

[1] Cf. Annexes 1 et 2 : *Contrat de gestion 2020-2022 liant la Société archéologique de Namur à la Province de Namur* et *Convention de mise en dépôt*, p. 52 et suiv.
[2] Cf. Annexe 3 : *Avis de marché publié en vue de la désignation d'un auteur de projet*, p. 62 et suiv.

II. EXPOSITIONS ET RECHERCHES

II.1. Expositions temporaires[3]

Poursuite de l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle* (26 octobre 2019 – 26 janvier 2020)

Exposition menée avec la Société archéologique de Namur, en collaboration avec l'AWaP et les Archives de l'État de Namur, en particulier Emmanuel Bodart (l'exposition présente les résultats de ses recherches historiques interdisciplinaires menées sur Namur, dans le cadre de sa thèse de doctorat).

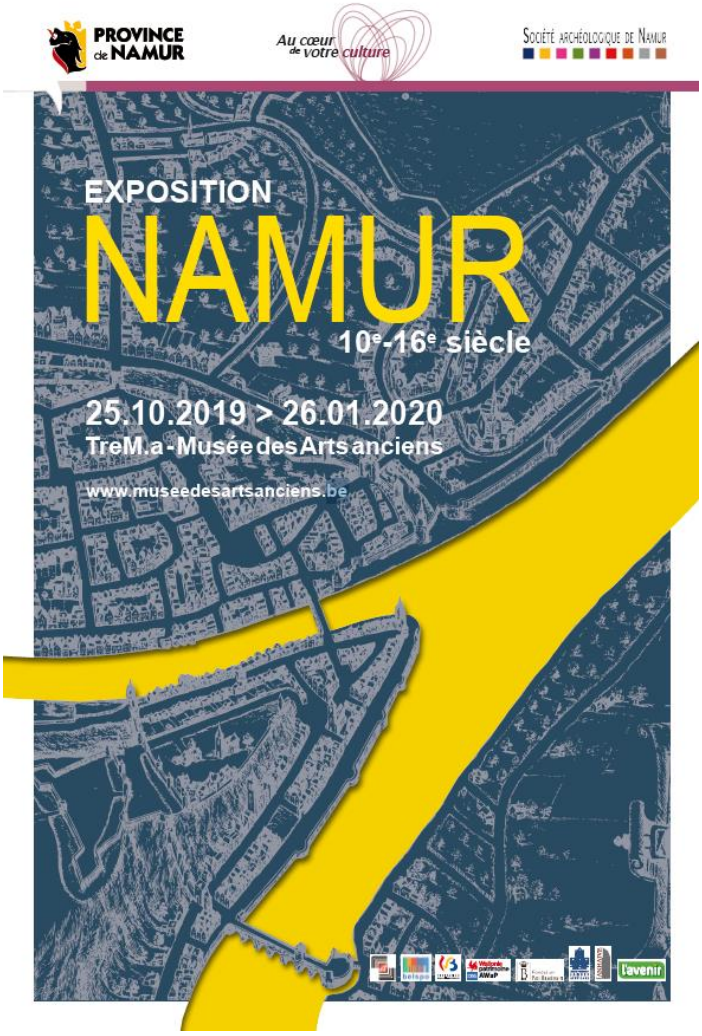

Annonce de l'exposition – descriptif : Namur ! Ses quartiers, ses enceintes, ses rues, ses maisons... (Re-)découvrez cette ville née au confluent de la Sambre et de la Meuse et ses développements, du 10e au 16e siècle.

[3] Cf. Annexe 4 : *Programme des expositions 2020-2021, modifications dues à la crise de la covid et programmation prévue dans le cadre du nouveau plan quinquennal 2022-2026*, p. 81 et suiv.

Namur ! Ses comtes, ses chanoines, ses bourgmestres, ses brasseurs, ses pêcheurs... Comprenez le rôle joué par les hommes sur la structuration de leur territoire.

Nombre de visiteurs : 3574.

Poursuite de l'exposition *Contemplation fragile – Enroulements* (30 novembre 2019 – 19 janvier 2020)

Exposition intégrée dans le parcours de référence du musée, déclinée également à l'église Saint-Loup (*Cires habillées*) et aux Bateliers – Musée des Arts décoratifs (*Idée d'Éden*).

Nombre de visiteurs : 1250.

<u>II.1.1. Crise de la Covid 19, 1e vague – Révision du calendrier des expositions 2020</u>

Le 14 mars 2020, le TreM.a – Musée des Arts anciens a fermé ses portes pour une durée qui était alors inconnue. L'exposition *Vert Désir*, initialement prévue du 28 mars au 28 juin, a été reportée – alors même qu'elle était en cours de montage – d'abord en mai (un regain d'optimisme, sans doute !), pour finalement n'ouvrir ses portes que le 24 octobre, soit 5 jours avant une nouvelle fermeture des musées – du 29 octobre au 30 novembre – et à la place de l'exposition *Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes*, projet mené par la Société archéologique de Namur, en collaboration avec Judy Dietz, docteure en Histoire de l'art et Archéologie (Musée des Beaux-Arts de la Nouvelle-Écosse, Halifax, Canada), également programmée en octobre. Cette dernière a été reportée à l'automne 2022.

Le 19 mai 2020, après deux mois de fermeture, le musée a de nouveau été accessible au public : 20 visiteurs, selon un protocole strict[4], étaient autorisés chaque heure sur le site. La date de

[4] Cf. Annexe 5 : *Plan de déconfinement. Mesures préventives et organisationnelles d'ouverture progressive du Musée des Arts Anciens du Namurois, à partir du 19 mai 2020*, p. 82. Les mises à jour, intégrées à la réouverture de décembre, sont surlignées en jaune.

l'exposition *Vert Désir* a pu être fixée. Les visuels de l'exposition et le programme des activités ont été modifiés ; les différents prêteurs ont été recontactés pour organiser le transport des pièces

.

Signalétique mise en place dans le musée, à destination des visiteurs.

Montage de l'exposition *Vert Désir* (24 octobre 2020 – 31 janvier 2021, prolongée jusqu'au 18 avril 2021)

Sept mois après la date initialement prévue, les visiteurs ont pu découvrir l'exposition *Vert Désir*.

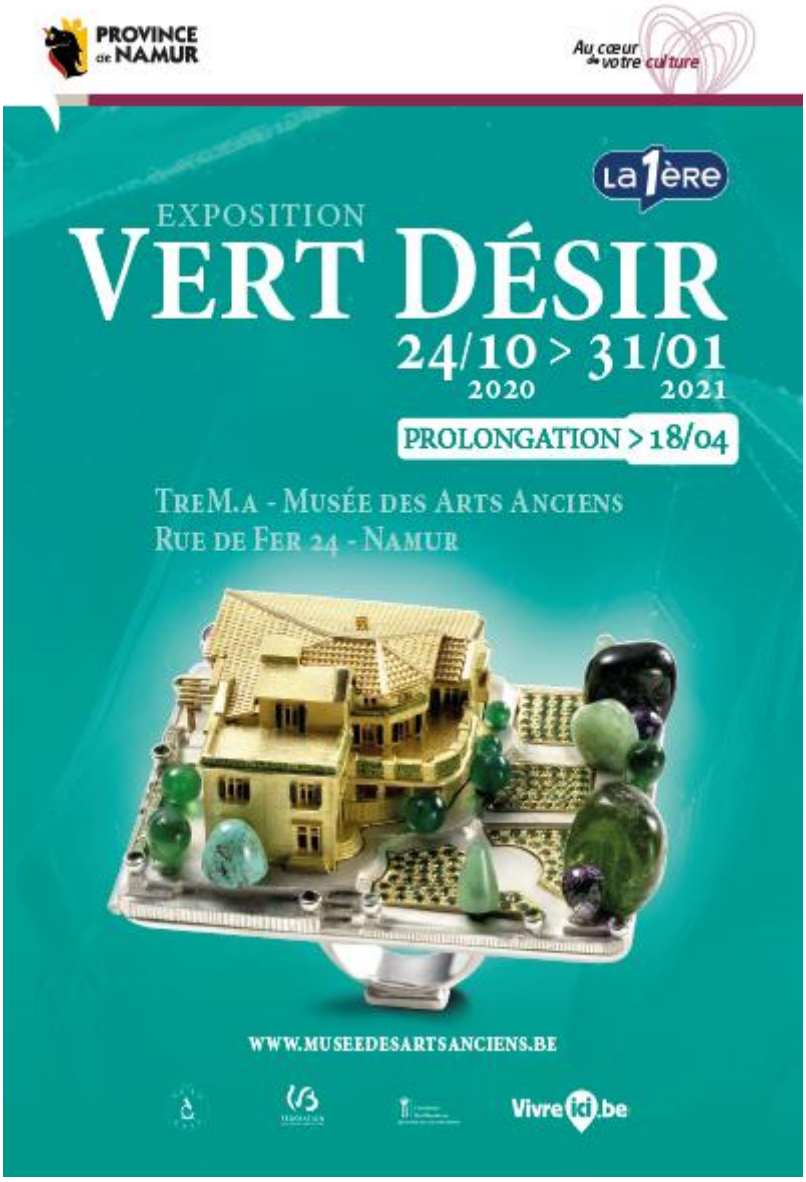

Annonce de l'exposition – descriptif : Le voyage *Vert Désir* invite à la découverte des pierres vertes – émeraude, malachite, jaspe et autres minéraux verts – et de leurs usages depuis la Préhistoire jusqu'à nos jours. Le parcours de l'exposition entend étonner le visiteur et le séduire avec des pièces remarquables produites par toutes les civilisations du monde.

Si le vert a aujourd'hui conquis l'espace public, son appréciation a varié selon les périodes et les cultures. Au-delà, la place tenue par les pierres vertes au sein des communautés n'est pas non plus linéaire : tantôt symboles du pouvoir ou outils de dialogue avec les dieux, elles furent aussi un exhausteur de beauté apprécié.

La comparaison avec les minéraux bruts permet de mesurer à sa juste valeur la préciosité et le savoir-faire dont témoignent les œuvres d'une grande variété.

II.1.2. Crise de la Covid 19, 2e vague – Révision du calendrier des expositions 2021

Le jeudi 29 octobre, soit 5 jours après l'ouverture de *Vert Désir*, les musées wallons, derniers lieux culturels ouverts du pays, sont à nouveau contraints de fermer leurs portes, jusqu'au 30 novembre.

Signalétique mise en place à l'accueil des visiteurs.

Le nombre très réduit de visiteurs autorisés dans les salles (12 maximum dans les salles d'exposition temporaire) nous a poussés à revoir la durée de l'exposition *Vert Désir* et à demander sa prolongation jusqu'au 18 avril 2021.

Cela n'a évidemment pas été sans conséquence sur la suite de la programmation : l'exposition *Diableries ! Plaisirs et jeux interdits au Moyen Âge et à la Renaissance*, qui devait ouvrir ses portes le 15 mai 2021, également au Delta et au Musée Rops, a été reprogrammée à la fin mai 2022.

II.2. Journée d'étude

De Marie d'Oignies aux femmes actuelles. La question du genre (6 mars 2020), journée d'étude organisée en collaboration avec le Musée Rops, le Delta et le Service du patrimoine culturel, avec le soutien de l'ambassade du Canada en Belgique, en vue de l'exposition *Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes*.

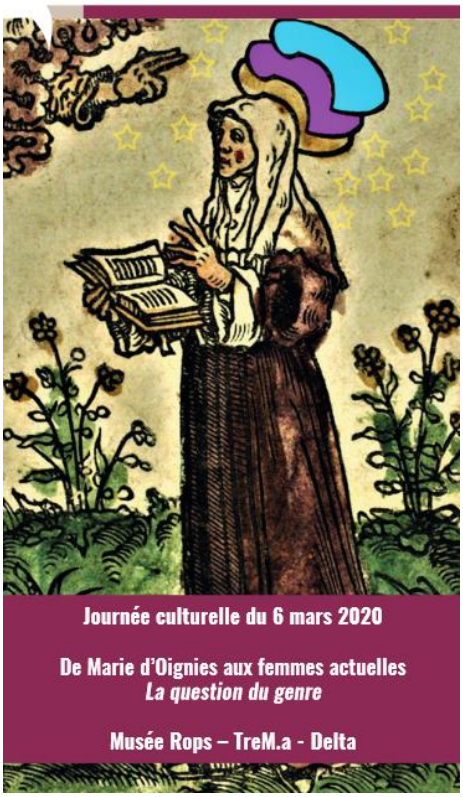

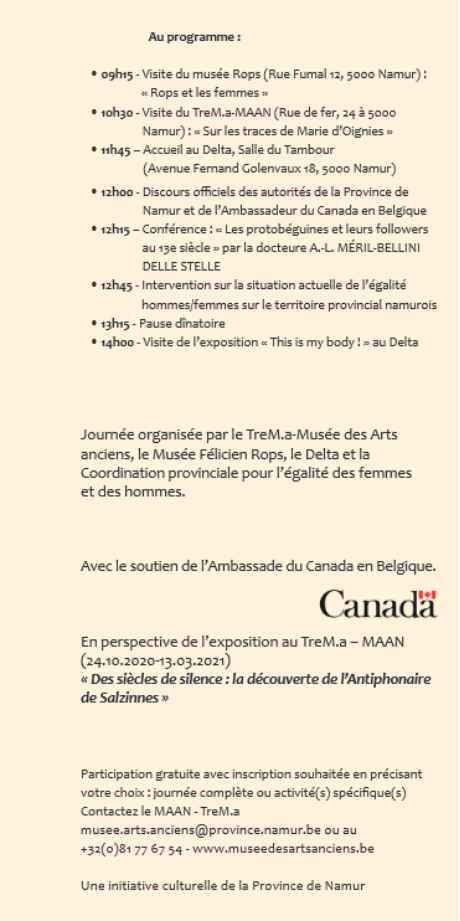

Au programme :

- **09h15** - Visite du musée Rops (Rue Fumal 12, 5000 Namur) : « Rops et les femmes »
- **10h30** - Visite du TreM.a-MAAN (Rue de fer, 24 à 5000 Namur) : « Sur les traces de Marie d'Oignies »
- **11h45** – Accueil au Delta, Salle du Tambour (Avenue Fernand Golenvaux 18, 5000 Namur)
- **12h00** - Discours officiels des autorités de la Province de Namur et de l'Ambassadeur du Canada en Belgique
- **12h15** – Conférence : « Les protobéguines et leurs followers au 13e siècle » par la docteure A.-L. MÉRIL-BELLINI DELLE STELLE
- **12h45** - Intervention sur la situation actuelle de l'égalité hommes/femmes sur le territoire provincial namurois
- **13h15** - Pause dînatoire
- **14h00** - Visite de l'exposition « This is my body ! » au Delta

Journée organisée par le TreM.a-Musée des Arts anciens, le Musée Félicien Rops, le Delta et la Coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes.

Avec le soutien de l'Ambassade du Canada en Belgique.

Canada

En perspective de l'exposition au TreM.a – MAAN (24.10.2020-13.03.2021)
« Des siècles de silence : la découverte de l'Antiphonaire de Salzinnes »

Participation gratuite avec inscription souhaitée en précisant votre choix : journée complète ou activité(s) spécifique(s)
Contactez le MAAN - TreM.a
musee.arts.anciens@province.namur.be ou au +32(0)81 77 67 54 - www.museedesartsanciens.be

Une initiative culturelle de la Province de Namur

Nombre de participants : 120.

II.3. Catalogues et publications

Vert Désir, Namur, 2020 (Coll. Monographie, n° 77) ; carnet de visite pour les familles.

Scribes, plumes et parchemins : l'écrit au Moyen Âge, Namur, 2020 (coll. Carnet pédagogique, n° 10).

Réimpression des folders du musée.

Mise à jour des carnets pédagogiques *Mini-fouineur* et *Petit explorateur* proposés aux familles.

Rédaction des panneaux explicatifs d'Oignies.

II.4. Développement et poursuite de partenariats scientifiques

De manière générale, l'équipe du musée travaille au renforcement de son ancrage scientifique. Les collaborateurs se montrent davantage présents dans les colloques, conférences et autres événements traitant de sujets liés aux collections exposées au musée – plus particulièrement l'orfèvrerie du 13e siècle et le trésor d'Oignies, la peinture de paysage du 16e siècle et la sculpture mosane. Ils s'efforcent également de tisser des liens avec les autres professionnels de ces domaines.

II.4.1. Sur le territoire d'Oignies…

Le musée est partenaire du projet de création d'un Centre d'interprétation du Proto-Béguinisme (CIPO), lié à l'église Sainte-Marie d'Oignies. Ce projet, lancé en 2016, réunit divers acteurs : l'Évêché de Tournai, le CHASHa (Centre d'Histoire et d'Art sacré en Hainaut), le Service Art, Culture et Foi, l'asbl Qualité-Village-Wallonie, le C.A.C.A.O (Comité Animation Cour Abbaye Oignies), la Commune d'Aiseau, etc.

LES PORTEURS DU PROJET

Le Centre d'Interprétation du Proto-béguinisme est une **association** de plusieurs **partenaires** qui, depuis 2016, font mûrir le projet:

- La fabrique d'église Sainte-Marie d'Oignies
- Le Collège communal d'Aiseau-Presles
- Le curé de Châtelet, l'abbé Serge Julien Tchinda
- L' asbl CACAO avec Michel Sandron
- Le diocèse de Tournai (service Art, Culture et Foi) et Christian Draguet (Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses)
- Le Centre d'Histoire et d'Art Sacré en Hainaut (CHASHa asbl) avec Déborah Lo Mauro
- Mme Rita Fenendael (UCL)
- Mr l'abbé Joseph-Marie Tamigniau (prêtre auxiliaire de Châtelet)

LES PARTENAIRES PORTEURS DU PROJET

LE CIPO

CENTRE D'INTERPRÉTATION À OIGNIES - CIPO

LA SUITE DU PROJET

Ouverture d'un compte à projet

Édition d'un ouvrage sur le prieuré

Travaux d'aménagement, installation d'un espace interprétatif et rénovation de l'église

CONTACT

Le CIPO est à la recherche de reproductions ou de pièces ayant trait à la vie du béguinage... n'hésitez pas à le contacter:

00 32 69 452 654 (ACF)
contact@cipo.be
Eglise Sainte-Marie d'Oignies
Rue des Écoles, 6250 Aiseau-Presles
Belgique

www.cipo.be

© SPW- Gay Focant

AISEAU PRESLES

TreMa

CIPO

• Un Centre d'Interprétation du Proto-Béguinisme d'Oignies

A la découverte du berceau du béguinisme ...

Une initiative unique qui retrace l'origine des béguinages, le proto-béguinisme, autour de trois personnalités exceptionnelles en synergie : sainte Marie d'Oignies, l'homme d'Eglise Jacques de Vitry et l'artiste Hugo d'Oignies

Son écrin : l'église Sainte-Marie d'Oignies (à Aiseau-Presles)
Son cœur : les reliques de Marie et les restes de Jacques de Vitry
Son insertion : entre deux espaces gardés intacts, cultuel et dévotionnel
Sa scénographie : un parcours qui nous mène pas à pas ...

Brochure présentant le futur CIPO, ses partenaires, ses objectifs.

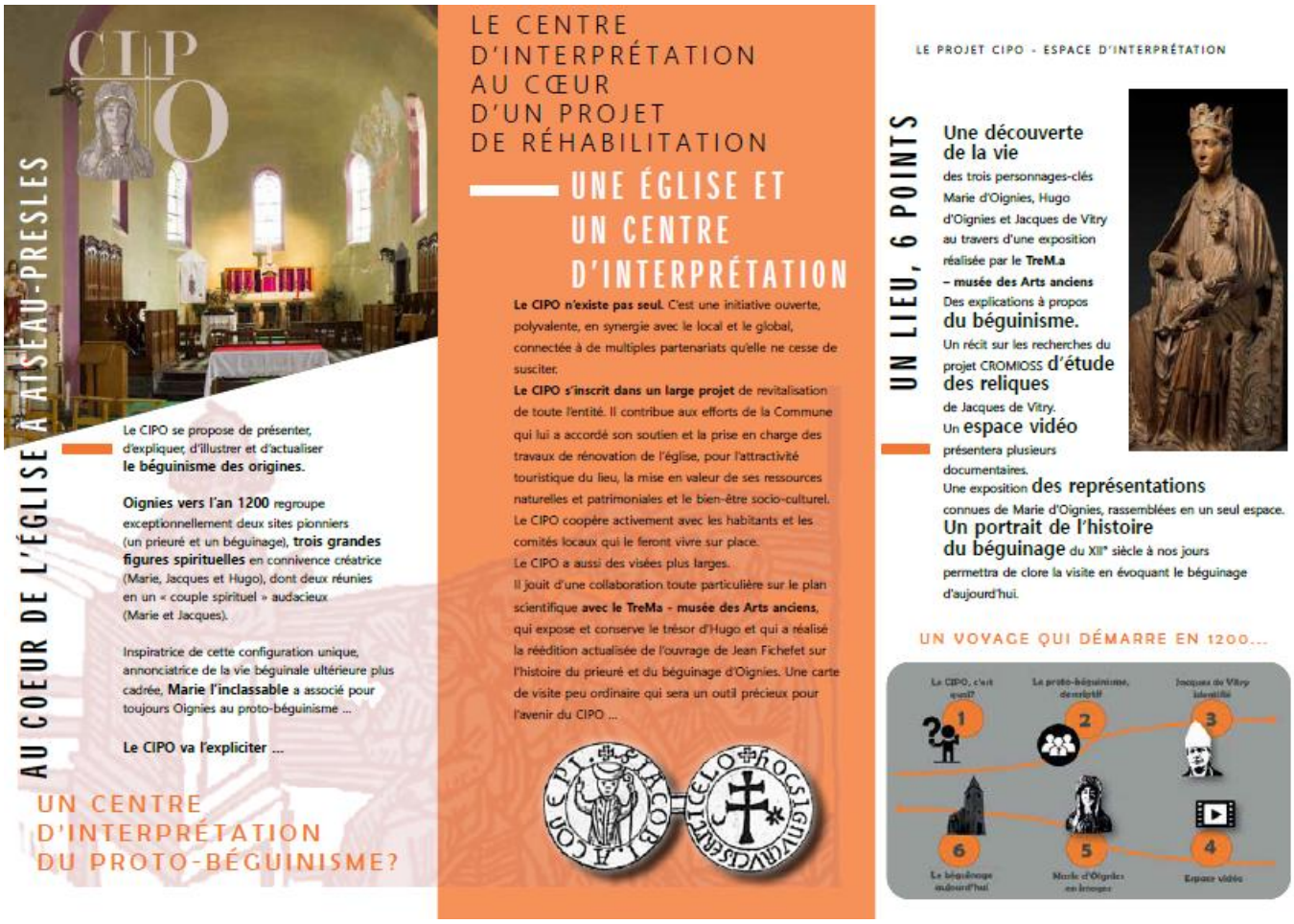

Brochure présentant le futur CIPO, ses partenaires, ses objectifs.

Une première étape est la réédition augmentée de l'ouvrage de Jean Fichefet, sorti en 1977, *Histoire du prieuré de l'église Saint-Nicolas et du béguinage d'Oignies*. Des encarts, rédigés par des scientifiques de diverses institutions partenaires – Caroline Polet, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique ; François De Vriendt, Société des Bollandistes ; Frédéric Chantinne, SPW-AWaP ; Hélène Cambier, Musée diocésain de Namur ; Julien De Vos, TreM.a – Musée des Arts anciens, entre autres – augmentent la publication. Certains, axés sur les trois personnages-clés du Trésor d'Oignies – Jacques de Vitry, Hugo et Marie d'Oignies – font le point sur les éléments biographiques dont on dispose à leur sujet, reviennent sur les sources et apportent un éclairage inédit sur leur personnalité. D'autres abordent des aspects davantage contextuels : l'un met à jour les connaissances qu'on a sur la fondation du prieuré d'Oignies et les idées reçues qui lui sont liées, un autre aborde le mouvement proto-béguinal des années 1200 dont Marie d'Oignies est l'une des représentantes. Les techniques utilisées par l'orfèvre Hugo sont également abordées, de même que les corrélations qu'il existe entre son œuvre et la production d'orfèvrerie du nord de la France. Le texte de J. Fichefet, les encarts ainsi que les illustrations ont été collectés en 2020. L'ouvrage, qui sera mis en page et imprimé par la Province de Namur, paraitra dans le courant de l'année 2021, dans la collection « Monographies » du musée.

Les thèmes couverts par ces encarts ont également permis à l'équipe du musée de refondre les textes quelque peu datés des six panneaux explicatifs encore exposés sur la chapelle de la

traversée de la Sambre, à l'entrée du prieuré et dans l'église Sainte-Marie d'Oignies. Les panneaux revus prendront place à l'intérieur de l'église, dans le nouveau centre d'interprétation dont la scénographie a été proposée en 2020. Les premières réunions techniques avec le maitre d'ouvrage et la commune ont eu lieu en 2020 et se poursuivront durant le premier semestre 2021, pour une inauguration en septembre 2021.

.

L'un des six panneaux explicatifs actuels, en cours de révision par l'équipe du musée.

II.4.2. Sur la thématique des reliques

Dans le cadre de la valorisation scientifique du Trésor d'Oignies, pour répondre aux questions des visiteurs relatives aux reliques et dans le prolongement d'un premier *Guide du visiteur* (Chemin de traverse, n° 1 : *L'histoire des reliques*, 2018), un groupe de recherche avait été formé, en 2019. Les chercheurs rassemblés autour du projet provenaient de différentes universités et centres de recherches : UCL, Université de Franche-Comté, Université de Yale, Université de Paris 1 Sorbonne, Université de Haute-Alsace et Institut catholique de Paris. Un premier colloque, organisé en partenariat avec le Centre d'Histoire des religions Cardinal Julien Ries (Institut RSCS) de l'UCL, avait permis, les 24 et 25 octobre 2019, d'aborder *l'Antiquité des reliques*. Les actes ont été finalisés en 2020 et paraitront, en 2021, dans la collection de référence « Homo religiosus »

(t. 22), chez Brepols. D'autres colloques vont permettre de constituer, dans cette collection, une série de monographies concernant l'Histoire des reliques.

II.4.3. Sur les pierres précieuses et verroteries des œuvres du Trésor d'Oignies

Également en vue de valoriser le Trésor d'Oignies, a débuté, en 2019, un projet d'étude autour de certaines pierres précieuses en cabochon serties sur les plus anciennes pièces qui le composent : les *plats de reliure de l'évangéliaire* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO1), le *reliquaire de la côte de saint Pierre* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO5) et la *croix-reliquaire à double traverse* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO6). Dans un premier temps, en collaboration avec le laboratoire de minéralogie de l'Université de Liège, un document de travail – synthèse des études – avait été constitué pour préparer les futures analyses, initialement prévues en 2020, mais finalement repoussées suite au contexte sanitaire.

Au début de l'année 2020, l'équipe de l'ULg est venue au musée pour établir la sélection des œuvres du trésor à étudier avec les deux techniques laser. En mars 2021, ces analyses seront menées sur la totalité des pièces qui forment le Trésor d'Oignies – et plus seulement sur les plus anciennes –, pour déterminer, à partir de la composition chimique, la provenance éventuelle des pierres identifiées. Un premier échantillonnage de référence pourra ainsi être constitué. L'utilisation des lasers permettra également de préciser la composition chimique et le mode de fabrication des verroteries (en particulier, sur les phylactères), ce qui permettra peut-être de proposer une provenance et une datation précise, voire d'identifier un atelier de fabrication pour la série des phylactères (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO8-12).

En janvier 2020, après une visite du laboratoire de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et une visite de l'Accélérateur Grand Louvre d'analyse élémentaire 2 (AGLAE 2), trois œuvres du Trésor ont été retenues pour l'étude des pierres rouges et vertes qu'elles comportent par l'accélérateur de particules : les *plats de reliure de l'évangéliaire* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO1), le *phylactère de la dent de saint André* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO10) et le *second phylactère de saint André* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO11).

II.4.4. Sur les verres de sainte Hedwige du Trésor d'Oignies

En vue d'améliorer notre connaissance sur les procédés de fabrication de certaines pièces du Trésor d'Oignies, un projet d'étude intermuséal est en préparation sur les verres de sainte Edwige, à partir de deux vases-reliquaires du Trésor d'Oignies (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO14 et TO15). Les théories abondent, ces dernières années, pour identifier leur milieu de production (datation et provenance) en se fondant sur l'iconographie, d'une part, sur des analyses non intrusives, d'autre part, pour connaitre leur composition chimique. Seules les deux pièces du Trésor avaient servi jusqu'ici comme exemplaires de référence pour les terminus et les études historiques. Il convenait donc de revoir le groupe en entier et les montures en orfèvrerie, en collaboration avec Nicolas Hatot (conservateur du patrimoine pour les musées de Rouen) et Christine Descatoire (Musée de Cluny).

Une première communication, synthétisant les démarches entreprises et les hypothèses, était initialement prévue en août 2020, dans le cadre du 11e congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique. Compte tenu de la situation sanitaire, le colloque – et la communication – ont été reportés au mois d'août 2021.

II.4.5. Sur Henri Bles et le paysage, au 16e siècle

Une collaboration s'est nouée avec M. Weemans, professeur à l'École nationale supérieure d'art de Bourges, spécialiste de l'art flamand du 16e siècle et du paysage, également habitué du musée, en vue de l'exposition, programmée en 2025, sur Henri Bles, son entourage et ses suiveurs, de laquelle il a accepté d'assumer le commissariat.

II.4.6. Sur la thématique de l'écrit

En 2020, la collaboration entre le musée et la Maison du Patrimoine médiéval mosan (MPMM) a abouti sur la publication d'un ouvrage, dans la collection *Cahier pédagogique* du musée. Le livre, intitulé *Scribes, plumes et parchemins : l'écrit au Moyen Âge*, offre l'occasion de découvrir sous un nouveau jour une sélection d'œuvres conservées au TreM.a – Musée des Arts Anciens du Namurois.

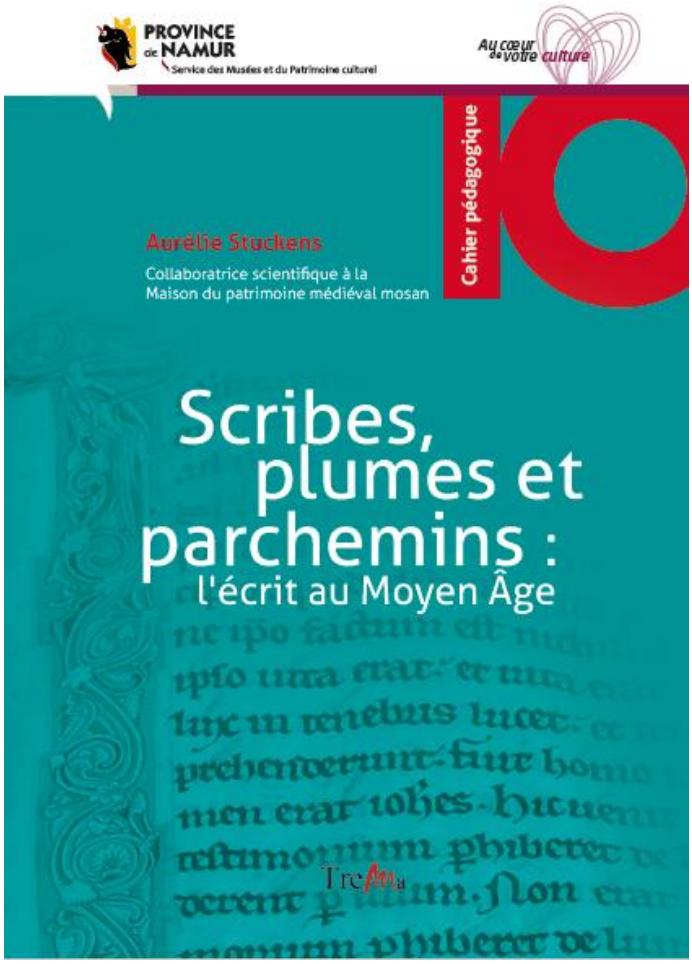

Scribes, plumes et parchemins : l'écrit au Moyen Âge, Cahier pédagogique, n° 10 (couverture).

II.4.7. Avec le Musée d'Ixelles

Après la décision de reprogrammer l'exposition commune *Diableries ! Plaisirs et jeux interdits au Moyen Âge et à la Renaissance*, à la fin mai 2022, le musée se trouvait sans exposition de la fin avril avec *Vert Désir* à la fin octobre avec *Grandeur et déchéance. L'héritage patrimonial de l'abbaye de Floreffe (900 ans)*. Un contact a alors été pris avec le Musée d'Ixelles, principal prêteur du musée Rops pour son exposition *Un été impressionniste. De Rops à Ensor* (juin-octobre 2021), pour présenter à la même période une sélection de peintures et dessins issus de la collection d'art ancien léguée au musée par le grand amateur d'art, marchand et collectionneur Léon Gauchez – essentiellement des portraits, des paysages (urbains et ruraux), des marines, des natures mortes et des scènes de genre. L'exposition *Une promenade picturale. De Dürer à Tiepolo*, centrée sur une médiation dynamique à destination des familles, pensée et conçue par des stagiaires pilotés par l'équipe du musée, abordera la question des « genres picturaux ». Elle ouvrira ses portes le 18 juin et sera visible jusqu'au 12 septembre 2021.

II.4.8. Sur les thématiques des expositions futures

L'équipe du musée a réfléchi et formalisé son prochain plan quinquennal (2022-2026). La Société archéologique de Namur a été associée à la réflexion, dans la mesure où elle assume une exposition par année au musée. La MPMM, également, a été concertée dans l'idée de l'associer à des thématiques choisies, qui pourraient trouver une déclinaison particulière sur le territoire dinantais et bouvignois. La concertation s'est aussi faite avec le Musée Rops et le Delta ainsi qu'avec les musées de la Ville de Namur.

II.5. Formations continues et écolage

II.5.1. Formations, conférences, visites, suivies par le personnel

Dans le cadre de la nouvelle billetterie mise en place au musée (cf. *Infra*), le personnel s'est formé à son utilisation. Ainsi, une partie de l'équipe administrative et toute l'équipe d'accueil ont suivi les formations en ligne et en présentiel à l'utilisation de la nouvelle billetterie. De plus, pour héberger l'audioguide du musée, une application a été achetée. Ameline Engelen, responsable budget et finances, qui a piloté ce dossier, s'est formée à l'encodage des contenus dans cette application.

Ameline Engelen a également suivi un séminaire en ligne de stratégie marketing et tarifaire « online » des attractions touristiques, organisé par Wallonie Belgique Tourisme et Attractions & Tourisme.

L'équipe administrative s'est formée à l'utilisation d'Office 365.

Marie Dewez, conservatrice, a poursuivi sa formation en management (niveau 1), dispensée à la Haute École de la Province de Namur, au début de l'année 2020. Elle a suivi les cours du niveau II à partir du mois de septembre mais la formation a été suspendue en novembre, à cause de la crise sanitaire, et n'a pas pu se poursuivre en distanciel.

Carine Ernoux, responsable de la bibliothèque, a suivi une formation MBTI.

Les équipes scientifique et administrative ont participé à la présentation du nouveau décret muséal entré en vigueur en 2019, à la Boverie de Liège et Beaux-Arts de Mons.

Julien De Vos, conservateur, a participé à l'Assemblée générale d'ICOM Belgique et de Musées et société en Wallonie (MSW), au Musée L de Louvain-la-Neuve, au cours de laquelle était également prévue une visite technique des infrastructures du musée.

Au début de l'année, Pierre Bastin, agent d'accueil, a écouté Michel Lefftz et Emmanuelle Mercier parler du saint-évêque conservé au musée (collection SAN, inv. 41), lors de la conférence-concert *Archéologie d'une statue hors du commun du 14e siècle au TreM.a – Musée des Arts anciens*, organisée par la Société archéologique de Namur, en partenariat avec l'IMEP.

Benjamin Fauville, préparateur du musée, a suivi un séminaire en ligne de présentation de l'inventaire du patrimoine immobilier bruxellois et du site internet qui lui est consacré, sur la chaine YouTube de Urban.

L'équipe scientifique a été invitée par Hélène Cambier, conservatrice du Musée diocésain de Namur, à assister, en décembre, à sa défense de thèse *Les filigranes dans l'orfèvrerie de la région rhéno-mosane et du nord de la France (XIIe-XIIIe siècles). Du geste de l'orfèvre à la signification du décor.*

Pour préparer les expositions, l'équipe du musée visite régulièrement des musées et autres lieux culturels. Les objectifs de ces visites sont multiples : découvrir des expositions, bien sûr, repérer sur place les œuvres qui pourraient être demandées en prêt, observer des pièces liées aux collections exposées dans le musée, dans le cadre de projets d'étude, notamment, créer des liens privilégiés avec les équipes de conservation, préparer des animations « hors les murs ».

Au début de l'année 2020, avant la crise sanitaire, Julien De Vos a visité le Musée des Invalides de Paris et rencontré les conservateurs et la régie, pour sélectionner les pièces de l'exposition *Vert Désir*. Avec une dizaine d'artistes contemporains belges, il a aussi visité les différents lieux d'exposition namurois – Delta, Musée Rops, galerie du Beffroi – en préparation de l'exposition *Cirque et diableries*. En octobre, la visite du château de Montaigle visait à préparer un stage qui serait organisé au musée avec excursion dans les ruines. La visite du trésor de la cathédrale Notre-Dame de Tournai a permis d'observer le reliquaire de saint Eleuthère et la châsse de Notre-Dame, attribués à Nicolas de Verdun, et de découvrir le Musée des Beaux-Arts réalisé par Horta et son plan d'extension.

Par ailleurs, bon nombre de visites de sites et rencontres ont été organisées dans le cadre du partenariat du musée sur le territoire d'Oignies : découverte, avec les représentants des associations locales, des lieux-dits liés à Marie d'Oignies et à ses reliques (ferme de Falisolle, paroisse d'Aiseau-Presles, prieuré d'Oignies), visite des installations d'Oignies consacrées au futur CIPO et rencontre avec les acteurs locaux et le CHASHa, contacts avec la basilique de Walcourt dans le cadre du nouveau dispositif d'exposition de son trésor dont quelques pièces attribuées à Hugo d'Oignies, visite technique de l'Abbaye de Bonne-Espérance près de Binche, découverte du CHASHa et de leurs méthodes de conservation, visites techniques de l'Église Saint-Christophe à Charleroi (mobilier d'Oignies).

© Th. Cleerebaut.

Déplacements réguliers sur le territoire d'Oignies (ici, l'église et le prieuré) © Th. Cleerebaut.

Les visites de la bibliothèque des Bollandistes, du centre muséal du Bois-du-Cazier, à Marcinelle, en particulier le Musée du verre pour sa collection de verres islamiques, du Musée Memling et du Groeningemuseum à Bruges, de la Villa Vauban, du musée Draï Echelen et du Musée national d'Histoire et d'Art, au Luxembourg, de la collégiale de Nivelles et de l'Abbaye de Villers-la-Ville, du trésor des Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, complètent cet aperçu.

II.5.2. Prise en charge de stagiaires

L'équipe du musée accueille chaque année, pour une durée allant de 2 jours à plusieurs mois, divers stagiaires et étudiants, dans le cadre de leur formation (agent en accueil et tourisme, bachelier ou master en histoire, histoire de l'art et archéologie, master en médiation, etc.). Cette année, à cause de la crise sanitaire, un stage à l'accueil du musée accepté a finalement été annulé tandis qu'un autre, comme agent d'accueil également, a été postposé en janvier 2021.

En 2020, des jeunes gens de l'UCLouvain et de l'Académie des Beaux-Arts de Tournai ont été pris en charge. Nous avons accueilli 1 bachelière en illustration, suivi 1 étudiant en histoire (filière « Communication de l'histoire »), et supervisé le stage d'une Italienne en programme Erasmus +, diplômée en histoire de l'art de l'université de Sienne.

III. VIE DES COLLECTIONS

III.1. Conservation préventive

Des tournées de contrôle quotidiennes sont effectuées dans les salles par le personnel du musée. Les éventuels dysfonctionnements ou problèmes observés sont directement rapportés à un responsable. La température et le taux d'humidité sont enregistrés en permanence.

Chaque trimestre, le musée est intégralement inspecté par D-Control pour lutter contre les animaux nuisibles (insectes, rongeurs…). Le matériel est entretenu annuellement :

- Système d'alarmes et réseau caméras (Etac)
- Système de détection incendie (Sicli) + contrôle annuel de Vinçotte
- Système de détection gaz (Dalemans) + contrôle annuel de Vinçotte
- Climatisation de la salle d'exposition (Climair) – entièrement restaurée en 2018
- Humidificateurs d'air du Musée (Condair) – entièrement renouvelés en 2017 et 2019

Au début de l'année 2019, l'équipe du musée avait constaté que certaines œuvres placées en vitrine dans la salle du Trésor présentaient un curieux phénomène de ternissement. Les pièces en argent, en argent doré ou en cuivre doré, montraient une sulfuration de surface assez marquée et plus intense dans les parties inférieures.

Françoise Urban, restauratrice spécialisée dans les œuvres en métal, avait rapidement été sollicitée pour aider à comprendre le phénomène et à apporter une solution au problème. Deux séries de tests avaient été réalisées : des plaquettes sensibles à divers polluants avaient été placées dans la salle d'exposition, dans et hors des vitrines – des plaques en argent pour leur sensibilité au soufre

et des plaques en plomb pour déceler la présence d'acides organiques ; les matériaux qui entrent dans la construction des vitrines et de la salle d'exposition ont été testés séparément – peinture, joints, bois de construction et tapis de sol. Concrètement, deux polluants principaux avaient été identifiés : le chlore et le soufre. Le premier provenait de l'atmosphère du musée (gaz anti-intrusion, peinture des murs, anciens produits de nettoyage du sol ou des vitrines). Le soufre provenait quant à lui de sources multiples – la peinture des vitrines et les joints étant les plus probables. Vu les limites des réponses apportées par ces tests, l'Irpa avait également été associé à ce dossier complexe pour nous aider à déterminer la cause du phénomène. Malheureusement, le dossier n'a pu aboutir et aucune solution n'a à ce jour été trouvée, suite notamment à l'abandon du projet « Origine des agents polluants dans les espaces muséaux » par l'Irpa. Il est important de signaler qu'une pièce qui noircit n'est pas en danger : les sulfures d'argent se nettoient très bien, comme on a pu le constater sur quelques pièces déjà restaurées (cf. *Rapport d'activités 2019* et *Infra*). Nous prévoyons dorénavant un budget pour un entretien régulier des pièces et parallèlement, Françoise Urban poursuit ses analyses pour trouver une solution au problème.

Le préparateur du musée a également procédé à un contrôle des sculptures sur bois exposées au musée. En effet, à l'automne 2019, lors du déménagement au Palais provincial, du meuble de sacristie de l'abbaye de Floreffe, qui se trouvait au musée, une infestation d'insectes xylophages avait été soupçonnée. Aucune trace active n'a été constatée sur les sculptures du musée.

Par ailleurs, suite aux demandes formulées par plusieurs prêteurs, le préparateur du musée a fait procéder au blindage de deux vitrines de l'exposition temporaire. Une réflexion est en cours pour l'achat d'une vitrine blindée et de nouvelles vitrines pour certaines sculptures dont la mise en valeur n'est, à ce jour, pas optimale (la châsse de saint Maurice (inv. 150), œuvre pré-eyckienne, notamment). Cette réflexion se concrétisera, en 2021, dans le cadre de la rénovation et du réaménagement de l'étage (cf. *Infra*).

Des œuvres exposées dans les collections de référence sont aussi régulièrement déplacées pour être exposées dans les salles d'exposition temporaire. Dans ces cas, toutes les précautions d'autorisation, d'assurance, d'emballage et de déplacement sont prises, comme lors d'un prêt à une autre institution.

III.2. Acquisition et mise en dépôt

Depuis la réflexion menée autour du projet de rénovation et d'extension du musée, la politique globale d'acquisition se resserre sur le patrimoine artistique ancien réalisé entre le 12e et le 16e siècles, dans le bassin mosan et la région rhénane, en ce compris les centres importants tels Limoges avec lesquels étaient entretenues des relations commerciales.

L'équipe du musée pense également l'aménagement des extérieurs. Elle souhaite disposer d'un mobilier de qualité, robuste et épuré, qui s'inscrit harmonieusement dans la ligne architecturale du musée.

- *Table d'extérieur* de Xavier Lust : elle forme un ensemble, très utile dans le jardin, avec les bancs déjà acquis par le musée (10.400 euros).
- Volet de diptyque en ivoire – *Adoration des mages*, Paris, *ca* 1325-1350 (16.940 euros).

L'équipe du musée mène une veille active dans les maisons de vente. Elle a également des contacts privilégiés avec plusieurs antiquaires. Force est de constater, toutefois, que les valeurs atteintes par l'art ancien sont telles actuellement qu'il est de plus en plus malaisé d'acquérir des pièces.

Heureusement et grâce aux recommandations de professeurs d'université et de scientifiques, des collectionneurs particuliers font confiance au musée et à l'expertise de son équipe. La galerie Knoell, à Bâle (Suisse), a décidé de mettre en dépôt longue durée une très belle *Entrée du Christ à Jérusalem* attribuée à Bles. Avant d'accueillir le tableau au musée, nous avons proposé au collectionneur de le soumettre aux équipes de l'Irpa pour études scientifique et stylistique, ce qu'il a accepté. Les examens seront réalisés, dans le courant 2021, et l'œuvre sera installée au musée, dans la foulée.

H. Bles, *Entrée du Christ à Jérusalem* (collection privée).

III.3. Analyses et études scientifiques des œuvres

La *Vierge* de Mierchamps (coll. Province de Namur, inv. B0416) a été analysée par Emmanuelle Mercier, docteure en Histoire de l'art et responsable de l'Atelier des sculptures en bois polychromé de l'Irpa, et son équipe. Pour cette opération et pour la restauration de l'œuvre, le musée avait reçu un subside du Fonds Baillet-Latour de la Fondation Roi Baudouin. Documentation photographique, radiographies, relevés stratigraphiques et topographiques, analyses des couches picturales, datation au C14, identification de l'essence du bois, ont permis de dater l'œuvre et de mieux comprendre son histoire. De retour au musée à l'été 2020, elle prendra place parmi les autres vierges mosanes exposées dans la salle du Trésor, dès que les mesures sanitaires permettront la tenue d'une cérémonie protocolaire. Une médiation rendant

compte de l'étude et des différentes étapes de restauration de l'œuvre sera intégrée dans l'écran numérique consacrée aux vierges mosanes, installé en 2019.

En 2014, une étude historique et sanitaire du *retable de la Passion et de la vie de la Vierge* conservé à l'église Notre-Dame de la Nativité de Gedinne avait été commandée par la Province de Namur, sur demande de l'Administration communale de Gedinne. Suite à cette étude, une restauration du retable et du maitre-autel, financée par le Fonds Jacques et Christiane Barbazon géré par la Fondation Roi Baudouin, avait été réalisée par Fanny Cayron, restauratrice bien connue du musée, en 2018 et 2019. Les résultats de ces opérations avaient été communiqués dans la foulée. En janvier 2020, à la demande de l'équipe du musée, Fanny Cayron lui a présenté son travail sur l'œuvre ainsi que les similitudes qu'il existe avec le *retable avec scènes de la Passion et de la résurrection du Christ* (inv. 138), en tuffeau, de l'ancienne chapelle des Grands-Malades, conservé au musée.

III.4. Restauration

Le *Paysage rocheux devant un estuaire animé de navires*, attribué à Henri Bles, acquis en novembre 2018, par le musée, avait fait l'objet d'analyses stylistiques et techniques en 2019, qui avaient notamment révélé la présence de lourds surpeints dissimulant l'œuvre originale. La restauration de l'œuvre, par l'Irpa, afin d'éliminer autant que possible les interventions postérieures, est en cours.

Le *reliquaire du lait de la Vierge* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO16) du Trésor d'Oignies a été nettoyé par Françoise Urban, en vue de son prêt à la House of European History pour l'exposition *Fake (f)or Real : A History of Forgery and Falsification*. L'alcool a permis d'éliminer le ternissement. Une pâte composée de blanc d'Espagne et d'eau déminéralisée a eu raison des sulfures plus tenaces.

La *Vierge de Mierchamps* (coll. Province de Namur, inv. B0416) est de retour au musée après une importante campagne d'études et de restauration. Pour cette opération, le musée avait reçu un subside du Fonds Baillet-Latour de la Fondation Roi Baudouin. L'œuvre sera installée, en 2021, aux côtés des autres vierges mosanes exposées au musée. Comme précisé plus haut, le compte rendu des analyses réalisées sur l'œuvre sera intégré dans l'écran dédié à ces vierges.

Vierge de Mierchamps. Traitement par anoxie contre les insectes xylophages © KIK/IRPA.

Vierge de Mierchamps, après traitement © KIK/IRPA.

La restauration de la *Multiplication des pains et des poissons* (inv. 161), œuvre de Henri Bles, exposée dans les salles d'exposition de référence, a été programmée et budgétisée en 2020. Elle a pris du retard vu les conditions sanitaires que l'on connait ; le tableau quittera les salles du musée, en février 2021.

III.5. Classement

En 2017 et 2018, la Province de Namur a financé la restauration par l'atelier textile de l'Irpa d'une bourse à reliques médiévale (inv. 229f), appartenant à la Société archéologique de Namur. Cette dernière a introduit, en 2020, auprès de la Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier, un dossier de classement en vue de la reconnaissance de l'œuvre comme trésor.

III.6. Prêts

Chaque année, le musée reçoit des demandes de prêts de musées et institutions extérieures pour des expositions temporaires. Plusieurs demandes ont finalement été annulées ou postposées, selon la révision de la programmation des différentes institutions.

Le musée devait prêter des pièces, au salon Antica 2020, pour le stand des musées, organisé en collaboration avec la Ville de Namur et avec le soutien financier du Fonds Pierre-François Tilmon de la Fondation Roi Baudouin. Cette année, les musées étaient invités à proposer une sélection très réduite de *master pieces* de leurs collections. Ont cette année été proposées : l'*Annonciation* de Jean II Le Saive (coll. Province de Namur, inv. 319), le *Paysage avec la rencontre sur le chemin d'Emmaüs* (coll. Fondation Roi Baudouin (Fonds Pierre-François Tilmon), inv. B-0373), une *paire d'éléments de coffret avec décor floral* (coll. Fondation SAN, inv. D-0154), une *Adoration des mages* et une *Nativité* (coll. Fondation SAN, inv. B-0130a et B-0130b), un *saint Henri* (coll. Fondation SAN, inv. B-0139) et des fonts baptismaux (coll. Fondation SAN, inv. B-002).

Le salon a finalement été annulé.

Le *reliquaire du lait de la Vierge* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. TO16) du Trésor d'Oignies est parti en octobre à la House of European History pour l'exposition *Fake (f)or Real : A History of Forgery and Falsification* (octobre 2020 – octobre 2021).

Le *Jésuau* (coll. Fondation Société archéologique de Namur, inv. 54), a été prêté pour l'exposition *Les moniales. Des femmes fortes au Moyen Âge* (20 mars au 19 juillet 2020, prolongée jusqu'au 16 août), au Landesmuseum de Zurich.

Plusieurs pièces appartenant à la Société archéologique de Namur exposées ou conservées au musée ont rejoint l'exposition *Société archéologique de Namur. 175 ans. Donnons un avenir à notre passé*, organisée aux Archives de l'État à Namur, par la Société archéologique (29 octobre 2020 au 12 février 2021, prolongée jusqu'au 18 avril) : la *cruche de laitière* de Robert Stevens (inv. B0240), un *fragment d'orfroi de dalmatique* (inv. B353), le *Couronnement de saint Hilaire* (fragment de retable, inv. B630), le *Mariage de la Vierge* (fragment de retable, inv. B0071), ainsi que l'assiette émaillée *La naissance d'Hercule* (inv. B0423).

Plusieurs demandes de prêts ont été déplacées ou annulées :

- Le *Saint Arnould* (coll. Fondation SAN, inv. B0376) a été prêté en octobre 2020 à la Maison du Patrimoine médiéval mosan de Bouvignes, ainsi qu'un *méreau des Brasseurs*, pour l'exposition *L'âge de la bière*, initialement prévue du 4 avril au 8 novembre 2020, postposée au 31 octobre 2020 jusqu'au 3 octobre 2021.
- Le prêt de l'*Incendie de Sodome et Gomhorre* (coll. Fondation SAN, inv. B0245a) de Henri Bles, pour l'exposition *Formes du salut* (7 mai au 16 août 2020), au Musée L de Louvain-la-Neuve, a été reporté en 2022. Le *Paysage avec saint Jérôme* (inv. B0158), de Henri Bles également, avait aussi été demandé mais la demande avait été refusée en raison de l'état de conservation de l'œuvre.
- La *Montée au Calvaire* (coll. Fondation Roi Baudouin, inv. 364) devait partir cet automne pour le Bonnefantenmuseum, aux Pays-Bas, mais l'exposition *Brueghel and contemporaries* est reportée à mars 2021.

En mars, l'équipe de la Belfius Art Collection nous a témoigné sa confiance en marquant son accord sur le prêt du *Paysage avec scène d'agression* attribué à Henri Bles, classé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette œuvre exceptionnelle a rejoint l'espace Bles pour une durée de six mois, du 11 septembre 2020 au 11 mars 2021. Dans un cartel détaillé, le visiteur peut découvrir tous les secrets de l'œuvre.

Henri Bles et Lucas Van Valckenborch
Paysage avec scène d'agression
Huile sur bois
2e 1/3 du 16e siècle pour la composition initiale de H. Bles
Dernier 1/3 du 16e siècle pour l'intervention de L. Van Valckenborch
Belfius Art Collection, inv. n° 11243
© Belfius Art Collection

III.7. Inventaire des collections et gestion des réserves

Les musées de la Province de Namur ont poursuivi le travail d'uniformisation des inventaires pour la mise en ligne des fiches sur le site de valorisation des collections Axiell. En janvier 2020, après le départ à la pension de la gestionnaire des collections, une collaboratrice a repris cette mission. Elle a identifié les quelques œuvres qui doivent encore être versées dans l'inventaire, celles, appartenant à la Province, qui sont exposées dans d'autres institutions, celles qui sont à ce jour introuvables… 90 % des œuvres exposées dans le musée ont fait l'objet d'une campagne photographique systématique, en vue d'alimenter l'inventaire.

Le travail de mise en ligne et de valorisation des fiches n'avance pas comme initialement prévu : la personne responsable de toutes les collections de la Province de Namur – externe à l'équipe du musée – qui pilotait cette mission est absente depuis de longs mois.

Dans les locaux du musée, outre les salles d'exposition, sont conservées des œuvres appartenant à la Société archéologique de Namur. Le travail de rangement et de rationalisation des différentes réserves avance quant à lui correctement, compte tenu du télétravail imposé. Les œuvres de la Province de Namur se trouvent séparées de celles de la Société archéologique de Namur. Celle-ci continue l'inventaire des pièces conservées dans les réserves, de la Bibliothèque patrimoniale et des ouvrages anciens. Elle transmettra tout ce travail à la gestionnaire des collections du musée, pour uniformiser les inventaires des deux institutions.

III.8. Encodage des ouvrages de la bibliothèque

À l'automne 2015, le fonds Lemeunier a gagné les réserves du musée mais n'a pu être traité de suite. Ce fonds, constitué de près de 2000 références sur l'art religieux et l'orfèvrerie ecclésiastique, est en cours d'inventaire et d'encodage dans le logiciel de bibliothèque de la Province de Namur, V-Sm@rt. Au 31 décembre 2020, environ 800 ouvrages – fonds Lemeunier et nouvelles acquisitions – ont été encodés dans V-Sm@rt. Les ressources documentaires du musée sont désormais intégrées dans le catalogue collectif Tire-Lire : https://www.tire-lire.be/iguana/www.main.cls?p=*&v=f6e65892-6adf-11eb-9b70-0050569cdec2.

III.9. Révision du parcours dans les collections de référence

Les salles d'exposition du rez-de-chaussée du musée – salle du Trésor, espace Bles et ancienne salle des dinanderies – ont été rafraichies et réaménagées durant l'automne 2019. Grâce au précieux financement du Fonds Pierre-François Tilmon de la Fondation Roi Baudouin, elles se sont dotées de nouveaux outils de médiation – une borne et cinq écrans. Par l'installation de ces supports numériques, le musée a voulu s'inscrire dans l'environnement muséal du 21e siècle, mais aussi et surtout, rendre plus accessibles certaines de ses œuvres-clés, pour répondre à une demande des visiteurs, leur permettre de s'immerger pleinement dans celles-ci, les contempler dans tous leurs détails et en comprendre les multiples significations.

Près d'un an après la réouverture du musée sur ces nouvelles bases, le bilan est très positif : les espaces réaménagés et les outils, fiables et simples d'usage, qui donnent davantage de lisibilité aux œuvres, sont très appréciés des plus grands aux plus petits.

Les salles d'exposition de l'étage, plus spécifiquement dédiées à la sculpture, apparaissent désormais en décalage. La scénographie appartient, en effet, à un autre temps, celui où les musées étaient essentiellement des lieux de contemplation d'œuvres d'art. Les moquettes usées, les épais tissus (déteints par endroit), les vitrines et socles d'exposition dégagent une impression d'ensemble assez désuète et peu attractive, à contre-courant des efforts que déploie l'équipe pour redynamiser le musée et ses œuvres.

L'équipe du musée a formalisé un plan de réaménagement et de rénovation des salles. Concrètement, il s'agira de :

- rafraichir les espaces : repeindre les murs, retirer les tissus (moquettes, tentures), placer du parquet.
- revoir le parcours pour le rendre plus logique et compréhensible.
- opérer une sélection dans les œuvres exposées ; mettre en réserve les pièces moins significatives ; épurer la vision.
- donner une médiation renouvelée et introduire des outils numériques pertinents (cf. infra).

Le Fonds Pierre-François Tilmon de la Fondation Roi Baudouin, qui avait financé les outils numériques de la salle du trésor et de l'espace Bles, est à nouveau partenaire du projet et accepte de prendre en charge les 2 bornes et les 5 écrans souhaités. Ces outils numériques aideront à la compréhension des œuvres et éclaireront leur contexte de production, leurs techniques, etc. Répartis judicieusement dans les salles, ceux-ci permettront aux visiteurs d'explorer les œuvres exposées et rendront plus perceptible la richesse des collections du musée, en particulier sculpturales.

Les panneaux de Walcourt, qui sont actuellement exposés dans la salle du trésor, et la châsse de saint Maurice seront rassemblés dans un même espace. Ces œuvres dites pré-eyckiennes – datant d'environ 1400 et annonçant le réalisme des Primitifs flamands – et le groupe auquel elles appartiennent ont fait l'objet d'un projet de recherches multidisciplinaires ayant pour but l'examen systématique des peintures sur panneau des environs de 1400, lancé par l'Irpa, en 2003. Une borne rendra compte des études menées sur ce corpus d'œuvres. Elle permettra de les voir en détails et d'en comprendre les caractéristiques.

Le nouveau parcours fera également la part belle aux sculpteurs mosans de la fin du Moyen Âge, dont la production est parvenue à se démarquer des grands centres brabançons dominants. Michel Lefftz, professeur à l'UNamur, expert dans le domaine de la sculpture médiévale et des temps modernes, a permis de nouvelles attributions et la mise en lien de diverses œuvres. Nous réunirons par maitre ces pièces, aujourd'hui exposées çà et là dans le musée, comme nous l'avons déjà fait pour le Maitre de Waha. L'objectif est de mieux mettre en lumière les liens qui existent entre ces sculpteurs, les influences qu'ils exercent les uns sur les autres, ainsi que leur place dans l'histoire de l'art des anciens Pays-Bas méridionaux.

Concrètement, un écran lèvera une partie du voile sur Maitre Balthazar, maitre « savant », qui témoigne du passage du gothique au maniérisme. Ce même type d'outil sera également développé pour appréhender l'œuvre du Maitre du Calvaire de Lesve, artiste régional, héritier de Maitre Balthazar, avec également un aperçu du *Calvaire de Lesve*, récemment restauré grâce à la Province de Namur, avec la collaboration du musée et du Service du patrimoine culturel, et à nouveau

visible à Lesve (dans l'église plutôt que dans le cimetière pour des raisons de conservation). Une borne mettra en lumière l'art, davantage populaire, du Maitre de Waha et montrera comment l'artiste s'est réapproprié les codes, selon d'autres schémas. Cet outil pourra également donner un aperçu des œuvres du maitre conservées au Musée de la Famenne de Marche-en-Famenne. Enfin, un écran sera consacré au Maitre des stalles de Nivelles, actif à Liège, dans l'orbite de Lambert Lombard.

Deux écrans termineront le parcours afin d'expliquer des pièces qui passent, dans la configuration actuelle, presqu'inaperçues. L'un parlera de l'art du rondel – ce petit panneau de verre incolore, de format traditionnellement circulaire, peint à l'aide d'oxydes métalliques – qui a connu un formidable succès au nord des Alpes, et tout particulièrement dans les anciens Pays-Bas, du 15e au 17e siècle.

L'autre expliquera ce que sont les affliges et leur utilité, dans quel contexte et selon quelles techniques elles ont été créées. L'ensemble conservé au musée est classé. La plus ancienne, celle des menuisiers, date de 1509.

Les salles rénovées et réaménagées et les outils numériques de médiation seront, en principe, visibles fin 2021.

III.10. Visite virtuelle du musée

Le musée peut dorénavant se visiter en virtuel. Une modélisation 3D permet, depuis août 2020, de se promener dans les salles des deux étages du musée et de découvrir les collections (https://my.matterport.com/show/?m=N1BkZuozD6j). Un cercle orange signale que des commentaires sont disponibles sur l'œuvre devant laquelle il se trouve. Un instrument de mesure permet d'appréhender la taille réelle des objets et des espaces.

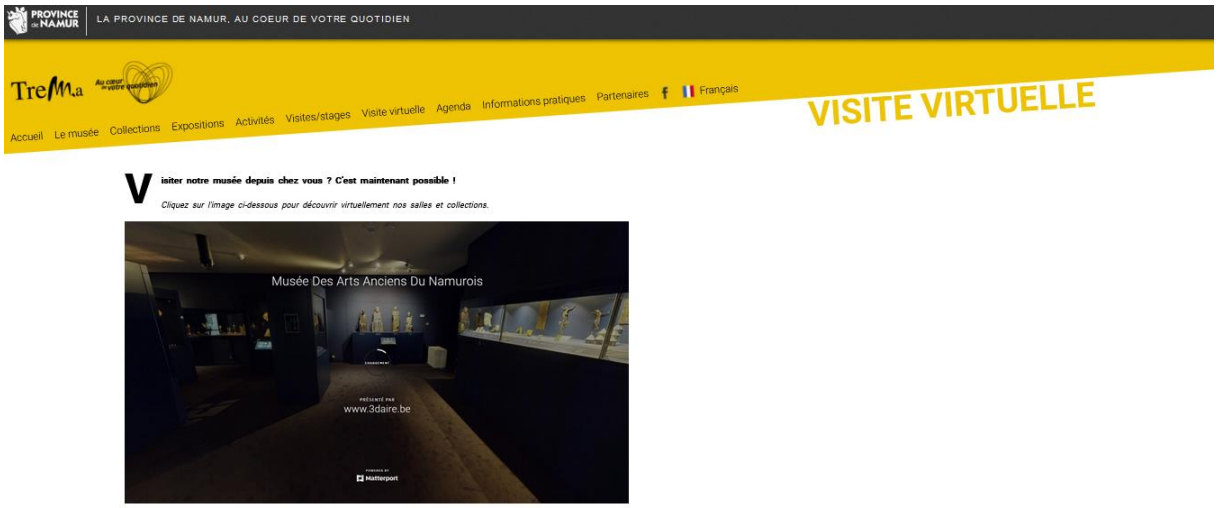

Accès à la visite virtuelle depuis le site internet du musée.

Avec cet outil, le musée souhaite donner aux visiteurs confinés une expérience proche de celle vécue en présentiel et susciter un intérêt tel qu'ils auront l'envie de pousser les portes du musée, une fois la crise passée. La visite virtuelle permet aussi aux PMR pour qui l'accès aux collections

de référence reste difficile, voire impossible, d'avoir une idée juste des œuvres exposées dans les salles.

Visite virtuelle – vue de la salle du Trésor.

III.11. Partenaires et réseaux

L'équipe du musée peut compter sur une série de partenaires – certains de longue date – qui, tous, œuvrent, ponctuellement ou de manière suivie, à la valorisation des œuvres exposées, à leur connaissance, à la qualité des expositions/animations et autres événements proposés, à leur promotion, à leur diffusion, à la réflexion autour du redéploiement du musée : la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pep's, la Fondation Roi Baudouin et en particulier le Fonds Pierre-François Tilmon et le Fonds Baillet-Latour, la Société archéologique de Namur et sa Fondation, l'Irpa, l'AWaP, l'Université de Namur et, plus globalement, les universités belges et étrangères, les musées belges et internationaux, l'ICOM, Musées et Société en Wallonie, les musées de Namur, la Ville de Namur, la Maison du Patrimoine médiéval mosan (MPMM), Article 27, la Maison du Conte de Namur, l'IMEP, l'asbl namuroise Gau, etc.

Reconnu en catégorie A par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le musée est également détenteur de la reconnaissance de divers labels touristiques :

- Wallonie Destination Qualité, de niveau 1, octroyée par le Commissariat général au Tourisme (CGT), renouvelé pour trois ans en 2019 ;
- Bienvenue Vélo ;
- Attraction touristique « 3 soleils », octroyée par le CGT ;
- Access-i.

Le musée est aussi partenaire de l'action MuseumPASSmusées.

IV. COMMUNICATION ET DIFFUSION DES INFORMATIONS[5]

Durant cette année, nous avons eu la chance de bénéficier de l'expertise de Thomas Cleerebaut, historien formé en communication et information, qui a rendu le musée davantage visible en ligne et a professionnalisé et revu notre stratégie de communication. Sa collaboration a été plus que bénéfique pour le musée dont la présence s'est intensifiée dans la presse écrite, radio et télévisuelle, comme l'indique la sélection d'articles ci-dessous :

- *Le Musée des Arts anciens du Namurois, à la conquête du numérique*, reportage de Canal C, décembre 2020 (https://www.canalc.be/le-musee-des-arts-anciens-du-namurois-a-la-conquete-du-numerique/?fbclid=IwAR11U-n7Nqv57HG-yIcx2V4sxEtGuFBYnEn3368gj-GM7hsXtZBz0enZEuE) ;
- *Un trésor de verre et de lumière à Namur, à travers les rondels du TreM.a*, article de la RTBf Culture, décembre 2020 (https://www.rtbf.be/culture/arts/patrimoine/detail_un-tresor-de-verre-et-de-lumiere-a-namur-decouvrez-les-rondels-du-trem-a?id=10643537&fbclid=IwAR17Jo1c9hHiu-EXZYtGFwktGh8AdB4woOWTY-du_j15ZD_NVUPpsEh3ZAQ) ;
- *Plan Cult*, émission de la RTBf, novembre 2020 (https://bit.ly/3nOLWZG) ;
- *Se balader virtuellement au musée*, novembre 2020 (https://www.lavenir.net/cnt/dmf20201116_01529555/se-balader-virtuellement-au-musee?fbclid=IwAR1oUKpbJpa9_ORvxkq4vP4dYMCWSCJla7atAtxGxXo89GatEX03t7T1OvQ) ;
- *Mes vacances au musée*, émission de la RTBf, août 2020 : https://www.rtbf.be/auvio/detail_mes-vacances-au-musee?id=2665740 ;
- Passage dans *Oxygène*, présentation de la croix byzantine du Trésor d'Oignies, émission de Canal C, juillet 2020 (https://www.canalc.be/oxygene-numero-1/?fbclid=IwAR3jaTEE_LKH7VcXwHjSMw3fZeGV0T6mNy-hG_6gkrpfPdzm9ItsCSM9FZg).
- *Viva Week-end*, retour sur les collections exposées au musée, juin 2020 (https://www.rtbf.be/auvio/detail_viva-week-end?id=2643673&jwsource=fb&fbclid=IwAR3q5AIxHLkxU18Y78lhqdd8dMIiXtpvOepoTsAEDSR9mmMNUQlzedL7WYc).

Le contrat de Thomas Cleerebaut n'a malheureusement pas été prolongé, en 2021. Ses enseignements ont toutefois été riches et nous continuons à utiliser les outils qu'il a mis à notre disposition, notamment le calendrier éditorial (cf. *Infra*).

IV.1. Canaux de communication

Le musée use de divers canaux de communication pour annoncer ses expositions et activités, ses acquisitions, les changements opérés dans les salles, les arrivées et départs d'œuvres, les résultats d'analyses, les nouvelles publications, etc. :

- Site internet : https://www.museedesartsanciens.be/ (en cours de refonte).

[5] Cf. Annexe 6 : *Plan de communication 2020*, p. 88 et suiv.

- Newsletter mensuelle : nous avons perdu beaucoup de contacts suite aux procédures imposées par le RGPD mais nous sommes beaucoup plus suivis qu'avant. Les personnes qui ont manifesté leur volonté de rester dans notre base de données sont vraiment intéressées par les activités du musée. On remarque que beaucoup s'inscrivent à nos activités après avoir reçu la newsletter. Certains nous complimentent sur le programme et les informations diffusées.
- Page Facebook : l'équipe a renforcé la présence du musée sur son site internet et sur les réseaux, spécialement sur Facebook. Les nombreuses publications (plus de 140 sur l'année) et le boost régulier de divers posts nous ont permis de rendre le musée bien plus visible qu'auparavant dans les fils d'actualité. Cela a eu un effet boule de neige : nos publications sont commentées et relayées ce qui les rend toujours plus visibles et nous attirent toujours plus de *followers* et *likers* (plus de 2200 abonnés au 31/12/2020).
- Envoi de communiqués de presse et organisation de conférences de presse : les communiqués sont envoyés aux journalistes pour annoncer les nouvelles acquisitions, les événements uniques touchant le musée, la sortie de nouvelles publications, des résultats d'analyses, etc. Les conférences de presse sont, elles, essentiellement organisées pour annoncer et promouvoir une nouvelle exposition. Pour *Vert Désir*, nous avons convié les journalistes à une conférence de presse ; les demandes d'informations, interviewes téléphoniques ou sur place ont été nombreuses par la suite mais les journalistes ne se sont que peu déplacés le jour de la conférence – nous étions en plein rebond de l'épidémie.
- Agendas web : diverses activités sont ajoutées aux agendas en ligne.
- Achat d'espaces publicitaires : le musée a financé des insertions dans divers magazines ou revues tels que *Confluent*, *Le Soir* (supplément *Regard sur les musées*), *Plus Magazine*, *L'Express*, *L'œil*, *Discover Benelux* et *Openbaar Kunstbezit Vlaanderen*.
- Compte Instagram (plus de 240 abonnés au 31/12/2020).

IV.2. Préparation du nouveau site internet du musée

Le CMS du site actuel du musée, créé il y a quelques années, n'est actuellement plus adapté à l'évolution du web et au comportement des internautes. Présentant de nombreux bugs d'affichage, n'étant pas *responsive* (adapté aux smartphones) et ne permettant que des modifications très limitées, le site web ne pouvait pas être redynamisé par la seule révision de son contenu éditorial.

L'équipe du musée, à partir de juin 2020, s'est lancée dans la création complète d'un nouveau site, aidée par le web designer du service informatique de la Province de Namur.

Divers objectifs ont guidé la réflexion :

- Faire de ce nouveau site web une vitrine de la philosophie, des collections et de l'actualité du musée.
- Créer un site web visuellement attractif et exhaustif mais qui ne remplace pas une visite au musée (donner envie aux visiteurs de se déplacer)
- Restructurer tout le site web pour rompre la navigation linéaire et faciliter l'accessibilité de l'information (création d'une navigation en toile) en multipliant les entrées visuelles et pratiques.

- Réécrire (et compléter) tous les textes selon le principe de l'écriture web.
- Créer un site web répondant aux obligations décrétales de la FWB (présentation des missions du musée, mise en avant des projets « hors les murs »…).
- Atteindre différents publics : le grand public, le public scolaire, le public fragilisé, le public scientifique, les médias et les autres musées (qu'ils soient belges ou étrangers).

Les objectifs et les publics-cibles ont été déterminés, de même que le plan du site, en concertation avec toute l'équipe. Le site a été alimenté en contenus (audio-)visuels et une partie des textes a été rédigée. Il sera opérationnel, en avril 2021.

Version alpha-test du nouveau site web (en cours de développement et de rédaction).

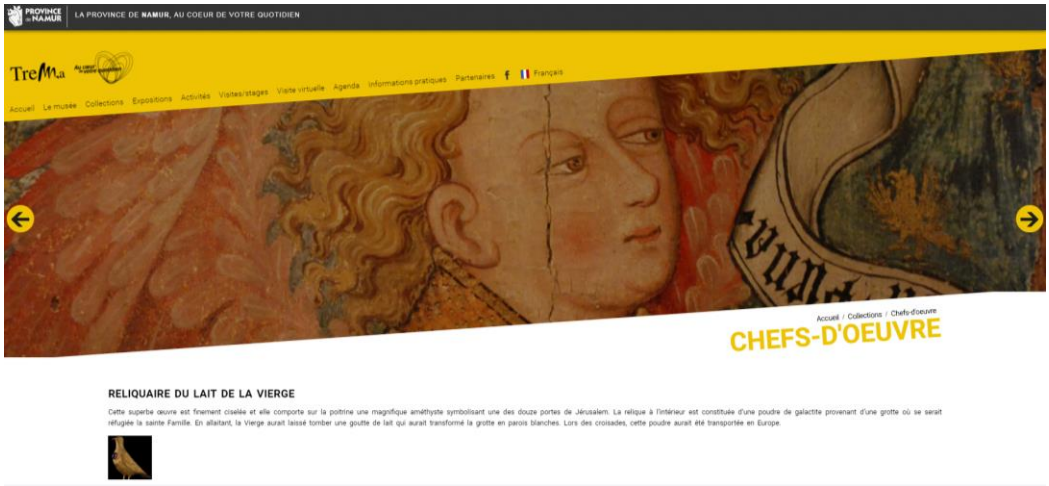

Version actuelle du site web.

IV.3. Dynamisation de la page Facebook

En attendant la mise en ligne du nouveau site web, la communication du musée s'est essentiellement faite via la page Facebook, prise en main, à partir de l'été 2020, par Thomas

Cleerebaut. Redynamiser ce réseau social, optimiser un maximum son efficacité et atteindre le public le plus large possible pendant le(s) confinement(s) étaient nos objectifs.

Pour développer cette page, diverses actions ont été réalisées :

- Création d'un calendrier éditorial[6] pour organiser, de manière professionnelle, la communication sur Facebook.
- Alimentation régulière de la page en publications (évènements, œuvres à la une, vidéos, partages de publications du SMPC, etc.).
- Révision de la charte graphique de la page et de ses publications.
- Création d'une communauté autour du musée, notamment par la création de liens avec des groupes thématiques namurois et/ou d'amateurs d'art et de patrimoine.

[6] Cf. Annexe 7 : *Calendrier éditorial – aperçu des publications postées sur Facebook durant l'été 2020 et de leur audience*, p. 94 et suiv.

IV.4. Création d'un compte Instagram

Instagram étant le réseau social par excellence pour l'image de marque des musées (de par sa nature de vitrine « photographique »), le musée s'est créé une page, en juin. L'objectif ? Améliorer la notoriété du musée et créer une communauté ainsi qu'un réseau.

Géré par Thomas Cleerebaut, le compte est alimenté régulièrement en publications (reportages photographiques) et en *stories* (des contenus éphémères permettant de faire vivre au public l'actualité immédiate du musée). Il est en évolution constante, comme en témoigne le grand nombre de musées wallons et européens qui le suivent aujourd'hui, contribuant de fait à l'image de marque grandissante du musée.

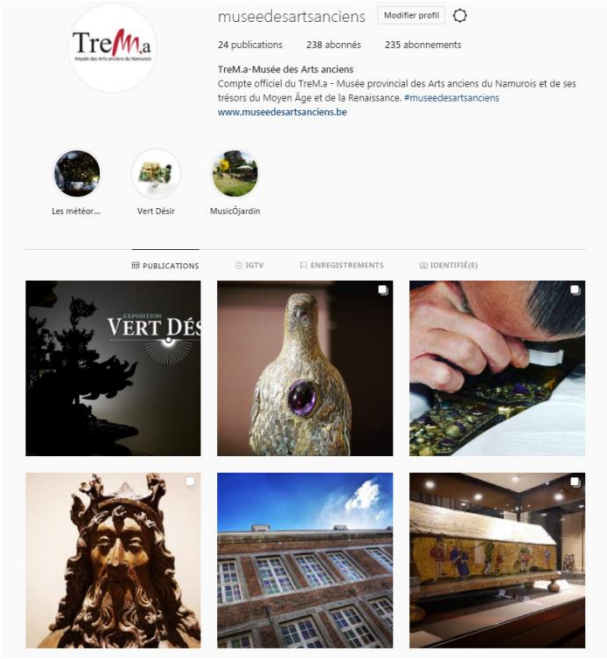

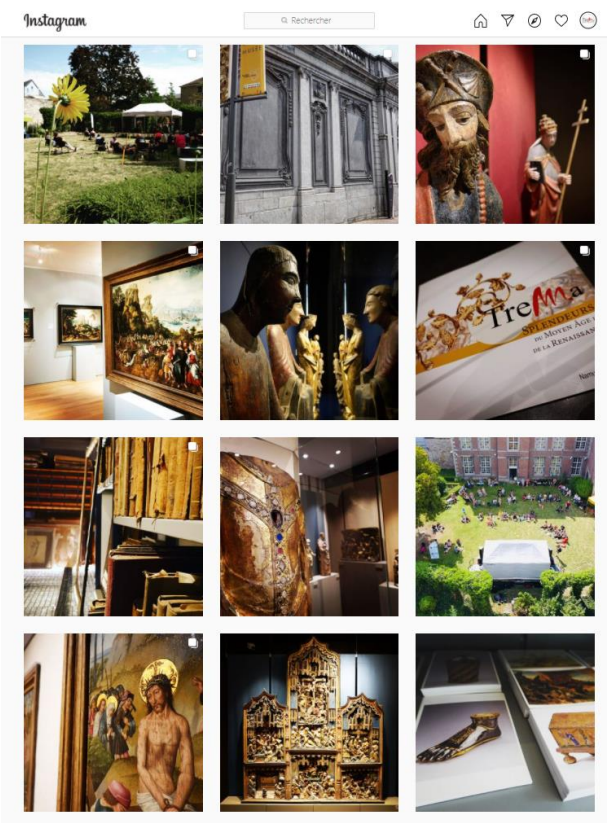

IV.5. Création d'une chaine YouTube

Depuis mai 2020, le Service des musées et du patrimoine culturel possède une chaine YouTube, dédiée au patrimoine culturel de la province de Namur et créée en collaboration avec le musée. Celle-ci contient quatre playlists : « Commémorations 14-18 », « Commémorations 40-45 », « Patrimoine & communes namuroises » et « TreM.a – Musée des Arts Anciens ». Cette chaine permet de rassembler en un seul endroit, stocker durablement et diffuser toutes les vidéos

produites par le SMPC (hors musée Rops), la cellule audio-visuelle et éventuellement les partenaires externes. Toutes les vidéos sont ici : https://www.youtube.com/channel/UCtqhFdy3JvjNjmyRKO_GXtA

IV.6. Campagnes photographiques

Le musée a réalisé plusieurs reportages photographiques. L'idée est de disposer d'un état des œuvres telles qu'elles se présentent, en 2020, et de couvrir les activités quotidiennes (de médiation, conservation (préventive), valorisation, recherche, etc.) de l'équipe du musée.

- Campagne photo pour 90 % des œuvres exposées dans le musée (pour alimenter l'inventaire et les réseaux sociaux du musée).
- Campagne photo pour l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy.
- Campagne photo au prieuré Saint-Nicolas d'Oignies.
- Couverture photo (et vidéo) du transfert de la *Vierge de Mierchamps* restaurée, des ateliers de l'Irpa (Bruxelles) à Namur.
- Couverture photo des concerts du festival *MusicôJardin* et des stages d'été.
- Couverture photo de l'exposition *Vert Désir* (coulisses, vernissage et œuvres).
- Couverture photo du tournage du film *L'enfant caché*, dans la cour du musée.
- Couverture photo du tournage de l'émission *Plan Cult* au musée.
- Couverture photo de l'analyse des gemmes de la *croix de Clairmarais* par Staf Van Roy.
- Couverture photo du nettoyage du *reliquaire du Lait de la Vierge* par Françoise Urban.
- Couverture photo de l'examen du plat de l'évangéliaire du Trésor d'Oignies.

V. MÉDIATION ET ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

V.1. Introduction du numérique – poursuite de la réflexion

V.1.1. Dans le parcours permanent

Une première réflexion avait été menée pour rendre les peintures de Henri Bles et l'ensemble d'orfèvrerie formant le Trésor d'Oignies, l'une des sept merveilles de Belgique, davantage accessibles aux visiteurs. La première étape du processus de médiation s'était concrétisée par le placement, en 2018, de cartels explicatifs dans l'espace consacrée à l'œuvre de Henri Bles, d'une carte d'identité présentant le peintre paysagiste mosan et le situant dans l'histoire de l'art, d'une colonne davantage technique expliquant la composition des pigments, le débitage des planches de chêne ainsi que les analyses scientifiques réalisées sur les œuvres.

Soucieuse de franchir un pas supplémentaire et de répondre aux exigences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'équipe avait lancé une réflexion quant à l'installation d'outils numériques dans les salles. Visites de musées, de salons dédiés aux technologies numériques muséales, à Paris, notamment, participation à des colloques, avaient permis d'alimenter celle-ci. L'idée était de s'inspirer de ce qui existait déjà et d'identifier clairement les outils les plus appropriés pour nos salles, nos collections et pour répondre aux besoins des visiteurs. Grâce au soutien du Fonds

Pierre-François Tilmon de la Fondation Roi Baudouin, des écrans installés dans la salle du trésor permettent d'aborder les œuvres qui composent le Trésor d'Oignies ainsi que la collection exceptionnelle de vierges mosanes, sous tous leurs angles. Une borne dédiée à l'œuvre de Bles met en lumière le peintre, le contexte anversois particulièrement foisonnant dans lequel il évolua, ainsi que son art. Plusieurs tableaux-phares sont passés au peigne fin pour en comprendre le sens, en connaitre les modalités d'exécution, analyses scientifiques à l'appui, et découvrir quelques « secrets » propres à chaque œuvre.

Durant l'année 2020, l'équipe du musée a poursuivi sa réflexion sur l'introduction du numérique dans les salles de l'étage consacrées à la sculpture. Cette réflexion a essentiellement porté sur la nécessité de donner davantage de clarté et de lisibilité au parcours, par un choix cohérent dans les œuvres exposées, une présentation et une médiation adaptées qui passent notamment par des outils numériques. Au total, 5 écrans et 2 bornes seront installés dans les salles de l'étage (cf. *Supra*). Avec cette dernière étape, la totalité du parcours dans les collections de référence sera donc passée à l'ère numérique.

V.1.2. Autour des audioguides

Le musée a également fait l'acquisition de 25 petites tablettes au format « liseuse » en 2019 et de 35 supplémentaires en 2020. Destinées à devenir des audioguides, elles seront mises à disposition des visiteurs, dans le courant de l'année 2021, quand les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

À ce jour, trois parcours quadrilingues (français, néerlandais, anglais et allemand) ont été pensés dans les collections de référence du musée : un pour le grand-public, expliquant de manière synthétique le bâtiment, l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy, datant du 18e siècle, ainsi que les œuvres majeures (15) ; un deuxième, davantage détaillé, porte sur une sélection de pièces issues du Trésor d'Oignies, des sculptures exposées à l'étage ainsi que des ensembles tels que les rondels et les affliges ; un troisième est consacré à l'œuvre du peintre paysagiste mosan, Henri Bles, dont tous les tableaux conservés au musée sont expliqués de manière fouillée. Un parcours de visite pointu uniquement consacré aux œuvres composant le Trésor d'Oignies est en projet.

Les tablettes seront accessibles au tarif de 2 euros ; l'application sera également disponible gratuitement sur IOS et Androïd. Adaptés aux personnes malentendantes, les textes pourront être lus ou écoutés.

Le CGT a appuyé le projet avec un subside de 7204,30 euros.

V.2. Prise en charge et redéploiement de la médiation et des activités pédagogiques

Ces dernières années, le constat était sans appel : alors même que le chiffre annuel de visiteurs ne cessait d'augmenter depuis 2016, la fréquentation des publics scolaires était, elle, en chute libre (autour de 400 en 2019 pour 4 à 5 fois plus d'élèves jusqu'en 2015).

Dès 2019, les collègues du Service du patrimoine culturel ont repris en main une partie de la médiation. L'idée était de répondre au mieux aux demandes mais aussi et surtout de redéployer

l'éventail des activités pédagogiques proposées en leur apportant une petite touche de fraicheur. La programmation a donc été partiellement revue et des nouvelles animations ont été proposées (notamment autour des jeux au Moyen Âge) : anniversaires, activités organisées le premier dimanche du mois, visites aux écoles dans les collections de référence et dans les expositions temporaires – les visites scolaires dans l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle* ont particulièrement été appréciées.

En 2019, 2685 personnes avaient participé à nos activités (visites guidées, contées et scolaires, anniversaires, stages, activités organisées dans le cadre de l'action Marmaille & Co, etc.).

L'année 2020, en termes de fréquentation, a démarré sur les chapeaux de roue : en janvier, 1332 personnes ont visité le musée et l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle*, parmi lesquels 355 élèves issus de huit écoles de la province. Mais la crise sanitaire a ensuite tout stoppé !

V.2.1. Collaboration avec le service enseignement de la Ville de Namur et organisation d'une séance d'informations autour de l'exposition en cours, à destination des professeurs

À l'occasion de l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle*, nous avons initié une collaboration avec le service enseignement de la Ville de Namur, qui a relayé nos thèmes d'expositions et le programme d'activités organisées dans le cadre de celles-ci auprès des professeurs des écoles communales de la ville. Un courrier a également été envoyé dans les écoles secondaires de toute la province. Nous avons, dans la foulée, organisé une rencontre avec les professeurs intéressés pour leur présenter plus concrètement l'exposition et ses animations scolaires. Un dossier pédagogique complet, rédigé pour les enseignants du secondaire et accompagné d'un dossier illustré pour les élèves reprenant l'ensemble des informations, a été distribué.

Vu le succès rencontré par ces initiatives, nous avons décidé de pérenniser cette collaboration avec le service enseignement de la Ville de Namur et d'organiser, le premier mercredi après-midi de chaque exposition, une journée d'informations à destination des professeurs. Dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, prévue initialement du 28 mars au 28 juin, ceux-ci avaient déjà manifesté leur intérêt et s'étaient massivement inscrits à la rencontre prévue le 1er avril. Malgré le confinement annoncé, une première rencontre a eu lieu le 28 octobre avec un nombre réduit de participants, mais l'initiative n'a pu être reconduite par la suite.

V.2.2. Engagement d'un médiateur à mi-temps puis à temps partiel

Un médiateur à mi-temps puis à temps-plein a enfin rejoint l'équipe du musée, en juin 2020. Diplômé de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, il a surtout mis l'accent sur la médiation aux particuliers – la situation sanitaire ne permettant pas ou très peu l'accueil des écoles –, en proposant de nouvelles animations et activités plastiques, ainsi que de nouveaux thèmes pour les stages d'été.

V.2.3. Médiation en ligne des collections

Durant les deux fermetures imposées, l'équipe a renforcé la présence du musée sur son site internet et sur les réseaux sociaux (sur Facebook puis sur la page Instagram créée en juin).

Diverses activités, à réaliser chez soi – fabrication de son parchemin, préparation de peintures à l'œuf, selon la technique de la *tempera*, œuvres à colorier – ont été proposées durant cette période.

Dès le mois d'avril, des vidéos publiées sur les réseaux sociaux et accueillies avec succès par le public, ont été postées, afin de permettre au public confiné de découvrir les trésors du musée tout en suscitant, chez eux, l'envie de les admirer de leurs propres yeux après le(s) confinement(s) :

- Le Trésor d'Oignies, l'une des 7 merveilles de Belgique : https://youtu.be/SVzK4YUytp8.
- Namur et le patrimoine de Saint-Jacques de Compostelle : https://youtu.be/w50QaFSLwPE.
- Or et lumière : la peinture sur verre au 17e siècle : https://youtu.be/_wxgSyXeBGU.
- Sur les traces de Marie d'Oignies et du Prieuré Saint-Nicolas : https://youtu.be/kAJVauBZvb0.

Les posts très variés – présentation d'œuvres « coup de cœur » par l'équipe du musée, mise en valeur des collections, dévoilement des coulisses (le montage d'expositions, la préparation et le tournage de capsules vidéos, un coup d'œil sur les réserves et autres espaces non accessibles au public, etc.), focus sur diverses activités ou événement plus exceptionnel(le)s (le tournage d'un film, d'une émission, l'expertise d'une œuvre, la restauration d'une autre…), relais des articles et reportages de presse sur le musée – ont satisfait un public à chaque fois plus large.

Lors de la 2e fermeture, à partir du 29 octobre, l'exposition *Vert Désir*, qui avait déjà été reportée en mars, venait d'ouvrir ses portes (le 24 octobre). Pour garder le lien et rendre l'exposition et ses richesses accessibles malgré la situation, nous avons publié sur Facebook et Instagram, en story, des capsules vidéos *À la découverte des pierres vertes dans l'exposition Vert Désir*, sortes de petites visites guidées virtuelles autour des œuvres exposées, de l'Antiquité à Jan Fabre, programmées chaque semaine de novembre à la mi-janvier (www.instagram.com/stories/highlights/18168794470041722/). Par des posts plus classiques, nous avons également levé le voile sur divers artistes et maisons de joaillerie contemporains, sur quelques pièces et institutions prêteuses.

Depuis août, le musée peut également se visiter virtuellement (cf. *Supra*, point III.10).

V.3. Vie du musée

Nous listons, dans les différents points abordés ci-dessous, les événements initialement prévus, notamment dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, et qui ont dû être annulés ou reprogrammés.

V.3.1. Activités du dimanche et nocturnes du jeudi

➔ Le premier dimanche de chaque mois, le musée se visite gratuitement toute la journée.

En période normale, plusieurs activités sont mises en place : dans les collections de référence, 3 visites sont programmées tout au long de la journée et le personnel d'accueil se tient à la disposition des visiteurs pour répondre à leurs questions sur les collections ; en période d'exposition, des activités « du dimanche » spécifiques sont organisées : visites guidées classiques, ateliers, conférences, etc.

05/01/2020 – *Namur par tous les sens* : visite guidée et interactive de l'exposition *Namur. 10e - 16e siècles* et balade-découverte dans les quartiers namurois.

Nombre de participants : 25.

02/02/2020 : visite gratuite des collections de référence.

Nombre de visiteurs : 57.

03/03/2019 : visite gratuite des collections de référence.

Nombre de visiteurs : 45.

Le musée a ensuite été contraint de fermer ses portes. L'exposition *Vert Désir*, prévue du 28 mars au 28 juin a été reportée et ses animations reprogrammées :

ANNULATION – 05/04 : taille et polissage de cabochons en pierre, atelier animé par G. Barmarin et Br. Ronsmans, lapidaire et professeur à l'Institut de la parure Jeanne Toussaint suivi d'une visite guidée de l'exposition.

ANNULATION – 03/05 : expertise de vos pièces en pierre verte, par Staf Van Roy, gemmologue et commissaire de l'exposition.

ANNULATION – 07/06 : taille et polissage de cabochons en pierre, atelier animé par G. Barmarin et Br. Ronsmans, lapidaire et professeur à l'Institut de la parure Jeanne Toussaint suivi d'une visite guidée de l'exposition.

Le musée a de nouveau été accessible au public le 19 mai jusqu'au 28 octobre, selon un protocole sanitaire strict. Durant cette période, la gratuité le dimanche a été maintenue. Plus aucune visite guidée n'a pu toutefois être organisée, les espaces du musée ne nous permettant pas d'accueillir plus de 20 personnes par tranche horaire et dans le respect des « bulles ».

Dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, qui a finalement ouvert ses portes le 24 octobre (pour une courte durée), plusieurs animations ont été reprogrammées mais annulées de nouveau :

ANNULATION – 08/11 : expertise de vos pièces en pierre verte, par Staf Van Roy, gemmologue et commissaire de l'exposition.

ANNULATION – 13/12 : taille et polissage de cabochons en pierre, atelier animé par G. Barmarin et Br. Ronsmans, lapidaire et professeur à l'Institut de la parure Jeanne Toussaint suivi d'une visite guidée de l'exposition.

➔ Un jeudi par mois, diverses activités sont organisées en nocturne, en période d'exposition.

Jusqu'en 2018, les nocturnes avaient lieu toute l'année mais vu la difficulté de mobiliser, chaque mois, un nombre significatif de visiteurs à ces occasions, nous avons décidé de ne plus les proposer qu'en période d'expositions. L'accès est compris dans le billet d'entrée au musée.

16/01/2020 : conférence d'Emmanuel Bodart, commissaire de l'exposition *Namur. 10e-16e siècles*, suivie d'une visite guidée de celle-ci.

Nombre de participants : 28.

Les nocturnes des trois mois qui devaient être couverts par l'exposition *Vert Désir* ont, elles aussi, été annulées :

ANNULATION – 16/04 – *Du côté des pierres vertes* : visite guidée thématique de l'exposition par Julien De Vos, conservateur au musée.

ANNULATION – 28/05 – *L'Océanie, les dieux et le vert* : visite guidée thématique de l'exposition par Julien De Vos, conservateur au musée.

ANNULATION – 18/06 – *La place du vert au Moyen Âge* : visite guidée thématique de l'exposition par Julien De Vos, conservateur au musée.

Dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, qui a finalement ouvert ses portes le 24 octobre (pour une courte durée), plusieurs animations ont été reprogrammées mais annulées de nouveau. L'équipe a également souhaité tenter une nouvelle formule, les *MidiÔmusée*, proposée le jeudi, sur le temps de midi, mais qui n'a pu être testée dans le contexte sanitaire qu'on connait.

ANNULATION – 29/10 et 12/11 : *le vert galant*, visite-conférence thématique, par Julien De Vos, conservateur au musée.

ANNULATION – 26/11 et 10/12 : *vert : d'autres horizons*, visite-conférence thématique, par Julien De Vos, conservateur au musée.

V.3.2. Événements récurrents

Chaque année, le musée propose des activités permettant d'être présent et visible durant les grands événements incontournables namurois – comme le Festival des Jeunes Lecteurs, organisé tous les deux ans, Namur en Mai, les Fêtes de la Musique – et plus larges – les Journées du patrimoine. Il s'inscrit également dans le réseau Art&Mus de MSW et organise diverses activités toute l'année pour les enfants, dans le cadre de l'opération Marmaille & Co.

D'autres animations sont attendues une fois par an par nos visiteurs comme la rencontre avec saint Nicolas au musée.

25/02 – 28/02 : *on joue au musée !*, activités organisées dans le cadre de l'action *Viens t'a(musées)* ! de Marmaille & Co. Échasses, dés, quilles, massacre, ou osselets... Pendant les vacances de Carnaval, le musée s'est transformé en place de fête. Les participants étaient invités à découvrir comment on fêtait le Mardi Gras au Moyen Âge.

Nombre de participants : 63 enfants.

ANNULATION – 23/03 – 29/03 : *Printemps des Sciences*, (thème de l'année *Et demain ?*). En matinée, des activités d'éveil artistique et culturel étaient prévues pour les 3-5 ans ; l'après-midi, des activités pour les P4-P5 et P6 étaient organisées en vue d'aborder scientifiquement les questions de l'ombre et de la lumière.

ANNULATION – 10/04 : *Pyjam'art* pour les 8-12 ans. Viens découvrir la fabuleuse épopée du Trésor d'Oignies par la magie des ombres chinoises. Explore ensuite les chefs-d'œuvre de frère Hugo, à la lampe de poche, dans le musée, et réalise ta propre boite à trésors. Le tout, en pyjama !

ANNULATION – 21/05 – 23/05 : *Namur en mai*, au musée. Au programme des trois jours : théâtre et musique avec les élèves de l'IMEP, impro avec le Petit Théâtre du Rempart.

19/06 – 21/06/2020 : *Journées européennes de l'archéologie*. La forme numérique a été privilégiée pour cette édition. Des visites virtuelles, sur le chemin de Saint Jacques (https://www.youtube.com/watch?v=w50QaFSLwPE&list=PLHi9xfH8Q_wFAueiP-kVt4a2vjumG6wif&index=2et) et à la découverte du Trésor d'Oignies (https://www.youtube.com/watch?v=SVzK4YUytp8&list=PLHi9xfH8Q_wFAueiP-kVt4a2vjumG6wif), disponibles sur le site internet des Journées européennes de l'archéologie (https://journees-archeologie.fr/c-2020/Belgique/fiche-initiative/9614/TreM.a) ont remplacé les visites guidées sur place.

ANNULATION – 20/06 : *Fête de la musique*.

ANNULATION – 02/07 : *Pyjam'art* pour les 7-10 ans, sur le thème du vert, dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, reprogrammée en octobre.

Été : six semaines de stages ont été organisées (3 en juillet, 3 en août) sur divers thèmes et pour plusieurs tranches d'âge. À chacun de ces stages, dans la lignée des années précédentes et selon une volonté d'inclusion des migrant.e.s, participaient 2 ou 3 enfants du centre d'accueil de la Croix-Rouge pour demandeurs d'asile de Belgrade.

- 06-10/07, 27-31/07 et 24-28/08 – **La vie quotidienne au Moyen Âge (8-12 ans)**

Au Moyen Âge, la société a ses codes ! Chaque personne relève d'un ordre qui a ses propres occupations quotidiennes, son type vestimentaire, sa manière de manger, ses aliments consommés. Une semaine pour découvrir la vie de château, le rythme quotidien du moine ou celui du paysan au fil des traces médiévales et d'ateliers.

Nombre de participants : 20 enfants sur les trois semaines.

- 20-24/07 – **Calligraffiti (10-14 ans)**

Presque toutes les civilisations pratiquant l'écriture ont développé un art de la calligraphie, la belle écriture. Mais écrire n'est pas seulement une manière de présenter des pensées et des idées, comme à l'époque du Moyen âge. Cela peut devenir aussi un important outil de création et d'expression artistique. Cette semaine de stage sera l'occasion de découvrir, d'apprendre, et d'expérimenter l'art de l'écriture, la calligraphie et le graffiti.

Techniques abordées: Dessin, peinture, calligraphie, kirigami, réalisation en 3D.

Nombre de participants : 6 enfants.

Caligraffiti.

- **03-07/08 – L'œuf ou la chouette (6-12 ans)**

Partons à la découverte d'Henri Bles, ce peintre mosan du 16e siècle, aussi connu sous le nom de « Civetta » (chouette en italien). Il fut l'un des tout premiers artistes à introduire le paysage dans la peinture comme thème central. Plongez dans l'observation de ses tableaux, découvrez les histoires, les personnages et autres animaux fantastiques qui peuplent ses œuvres pour en découvrir le sens caché ! Mystères, jeux d'énigmes et univers fantastiques seront au rendez-vous!

Techniques abordées : dessin (perspectives, anamorphoses, portraits phytomorphes), peinture (détrempe à l'œuf, peinture à l'huile).

Nombre de participants : 8 enfants.

- **10-14/08 – Histoires en relief (8-12 ans)**

Le *retable de Belvaux* a été sculpté par le Maître de Waha, un sculpteur anonyme du 16e siècle. Cet artiste possédait un réel niveau technique, tout en développant un style fort personnel, par son côté réaliste et naturel, en même temps que par la profondeur de son observation. Il est l'un des artistes importants de la fin de l'art gothique, actifs sur le territoire actuel de la Wallonie.

Pendant ce stage, vous pourrez vous initier à la sculpture et réaliser avec différents matériaux des bas-reliefs à partir de plusieurs techniques d'assemblages.

Techniques abordées: kirigami, constructions en relief, découpages, assemblages.

Nombre de participants : 4 enfants.

- **17-21/08 – De l'ombre à la lumière (8-12 ans)**

Au Moyen Âge, les bâtisseurs de cathédrales se servaient des vitraux pour expliquer les théories du ciel. Le verre était fait de la silice expulsée par les étoiles et le plomb était forgé dans les creusets stellaires. Les maîtres verriers ont appris à maitriser cette matière qu'est le verre, sa capacité à absorber ou à réfracter les rayons lumineux, donnant en retour des gammes de couleurs de plus en plus subtiles. Ces artisans sont devenus avec le temps des passeurs de lumière.

Initiez-vous à la peinture sur verre. Grâce à différentes techniques et matériaux de récupération, réalisez vos propres œuvres autour du thème de la lumière.

Techniques abordées **:** peinture sur verre, réalisations de vitraux en relief**,** collages, découpages.

Nombre de participants : 4 enfants.

De l'ombre à la lumière.

ANNULATION – 14/08 : *Pyjam'art* pour les 7-10 ans, sur le thème du vert, dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, reprogrammée en octobre.

12/09 – 13/09 : *Journées du patrimoine* (thème de l'année : *Patrimoine et nature (parcs, jardins, espaces verts et naturels)*. Les visiteurs étaient invités à découvrir une nature foisonnante, parfois inattendue, au détour des œuvres du musée.

Nombre de participants : 28 personnes le samedi et 21 le dimanche.

02/10 – 09/10 : ateliers techniques organisés dans le cadre du FiFF, pour les maternelles (*Écoute au musée* – au musée comme au cinéma, écoute et vis de belles histoires dans un décor surprenant), primaires et le premier degré du secondaire (*Atmosphère, atmosphère* – réalise un script et reproduis les bruitages d'une œuvre d'art).

Nombre de participants : 67 élèves.

Le FiFF © Arnaud Guillaume.

Le FiFF © Arnaud Guillaume.

ANNULATION – 30/10 : soirée Halloween, en clôture de l'année Marmaille & Co. Les animatrices avaient pensé, pour les enfants de 7 à 10 ans, une activité sous forme d'*escape game* coopératif : une épreuve pour accéder à la première salle, une pour en sortir, etc.

ANNULATION – 06/12 : rencontre avec saint Nicolas.

V.3.3. Activités et animations ponctuelles

06/03/2020 : journée d'étude *De Marie d'Oignies aux femmes actuelles. La question du genre,* organisée avec le soutien de l'Ambassade du Canada, en avant-goût de l'exposition *Des siècles de silence : à la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes, initialement prévue en octobre 2020. Cette journée d'étude était notamment marquée par* la conférence d'A.-L. Méril, docteure en histoire, intitulée « Les *mulieres religiosae* et leur entourage ».

Nombre de participants : 120.

ANNULATION – 16/05 : Nuit européenne des musées (première édition namuroise), avec accès gratuit à l'exposition *Vert Désir* et animations autour du vert et ses légendes, organisée en partenariat avec le Musée Rops, les Bateliers – Musée des arts décoratifs et le Delta.

ANNULATION – 14/06 : animation contée autour du vert et de ses légendes, par la Maison du conte de Namur, organisée pour les familles, dans le cadre de l'exposition reportée *Vert Désir*.

Été (4, 9, 16, 18, 23, 30/07 ; 1, 6, 13, 15, 20, 27, 29/08): *MusicÔjardin*, festival de musique organisé dans le jardin du musée. 13 groupes de jeunes artistes namurois, parfois en solo, sont venus donner un concert, dans le jardin du musée, le jeudi midi ou le samedi, durant les mois de juillet et d'août. Il s'agissait surtout de soutenir de jeunes artistes durant la crise sanitaire, de recréer du lien social dans ce contexte difficile dans le respect des règles de sécurité (plein air, circuit à sens unique, etc.) et aussi, bien entendu, de faire découvrir les richesses du musée. Ainsi, à chaque prestation, une œuvre était présentée et associée aux artistes selon leurs caractéristiques. Le public recevait un feuillet présentant l'un et l'autre ainsi qu'un ticket pour revenir voir les collections.

Nombre de participants : 688 personnes (sur les 13 dates).

MusicÔJardin (affiche et programme).

Amour, en concert lors du festival *MusicÔjardin*.

28/10 : présentation de l'exposition *Vert Désir* et de ses animations scolaires à un nombre réduit d'enseignants.

ANNULATION – 31/10 : *Musée fantastique*, des animations pour les enfants et une visite pour les adultes, organisées dans le cadre de l'exposition *Vert Désir*, autour des pierres de la mort.

ANNULATION – 14/11 : Nuit européenne des musées (première édition namuroise), avec accès gratuit à l'exposition *Vert Désir* et animations autour du vert et ses légendes, organisée en partenariat avec le Musée Rops, les Bateliers – Musée des arts décoratifs et le Delta.

V.3.4. Mise à disposition des salles

Le 15 octobre, la cour intérieure du musée s'est transformée en décor de film, pour le tournage du long-métrage *L'enfant caché*, de Nicolas Steil.

Le musée a également servi de décor à l'émission *Plan Cult*, tournée le 23 novembre, en compagnie des comédiens, Myriem Akheddiou et Roda Fawaz, à l'affiche de la série belge *Invisible*. La chanteuse de jazz Fanny Bériaux était également de la partie et a donné un *live* dans l'espace Bles du musée. L'émission abordait également la production de l'artiste plasticien congolais Freddy Tsimba. Elle est visible en replay (https://bit.ly/3nOLWZG).

VI. Projet de rénovation-extension de l'Hôtel de Gaiffier d'Hestroy

Comme annoncé plus haut, la réflexion autour du projet de rénovation et d'extension du TreM.a – Musée des Arts anciens s'est poursuivie, en 2020. Le marché d'auteur de projet a été lancé en mars, à la suite duquel 5 entreprises ont été sélectionnées sur 20 candidats éligibles. Par ailleurs, une équipe composée des services de la Province de Namur, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'AWaP, de la Fondation Roi Baudouin, etc. a continué à travailler sur le Cahier spécial des charges. Celui-ci sera communiqué aux 5 bureaux d'étude sélectionnés dans le courant de l'année 2021. Sur base de l'offre remise par chacun d'eux, l'un d'eux sera désigné auteur de projet à la fin de l'année.

VII. Divers – Mise en place d'une nouvelle billetterie

L'ancienne billetterie du musée datait de 2002 et commençait à montrer des signes de fatigue… et surtout ses limites.

Le nouvel outil, développé en commun avec le Musée Rops, a été conçu pour faciliter l'accès et la circulation des informations entre les membres de l'équipe. Ainsi, par exemple, chaque fiche de réservation peut dorénavant renseigner toutes les informations utiles au personnel d'accueil – nombre de personnes, guides, mode de paiement, prix, etc. – et donc améliorer la prise en charge des groupes.

Sur base des renseignements recueillis sur le visiteur – sa commune, son pays, sa langue, etc. –, la billetterie peut également extraire des statistiques de fréquentation détaillées. Le stock des ouvrages et produits vendus en boutique est aussi encodé et dorénavant mis à jour automatiquement à chaque vente. Enfin, une douchette mobile permet de contrôler l'accès des visiteurs à d'autres points d'entrée que l'accueil du musée.

En 2021, une nouvelle étape sera franchie avec le développement d'un module de vente en ligne relié directement à la nouvelle billetterie – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Réservations et ventes en ligne apparaîtront alors directement sur le poste physique de l'agent d'accueil.

VIII. EN GUISE DE CONCLUSION – QUELQUES ÉCLAIRAGES SUR LES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION 2020

En termes de fréquentation, l'année 2020 a démarré sur les chapeaux de roue, avec l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle*, qui nous a permis de renouer avec le public scolaire. Plus de 1300 personnes ont visité le musée, en janvier, soit environ le double qu'à la même période, l'année précédente. Après ce début d'année prometteur, la crise sanitaire a quelque peu freiné cette impulsion donnée par les équipes mais forcé celles-ci à réinventer leur communication et le maintien du lien avec les publics ainsi que l'accessibilité des œuvres, des activités, animations, etc.

Les chiffres de fréquentation 2020 sont bien plus bas que ceux enregistrés l'année dernière : 4.760 personnes ont visité le musée cette année, pour 12.294, en 2019. Plusieurs raisons peuvent être invoquées : la fermeture du musée durant trois mois, bien sûr, la jauge imposée de 20 visiteurs simultanés par tranche horaire, l'annulation des événements (Namur en mai, les Fêtes de la musique, etc.) qui habituellement drainent un public nombreux (parfois presque la moitié du nombre total de visiteurs), les expositions temporaires qui n'ont finalement couvert que deux mois cette année (le mois de janvier pour *Namur. 10e – 16e siècle*, le mois de décembre pour *Vert Désir*), l'interdiction de voyager et de se rendre en Belgique frappant certains pays voisins, la suppression des visites guidées ou encore des sorties scolaires.

Chiffres de fréquentation de l'année 2020 comparés à ceux enregistrés en 2019

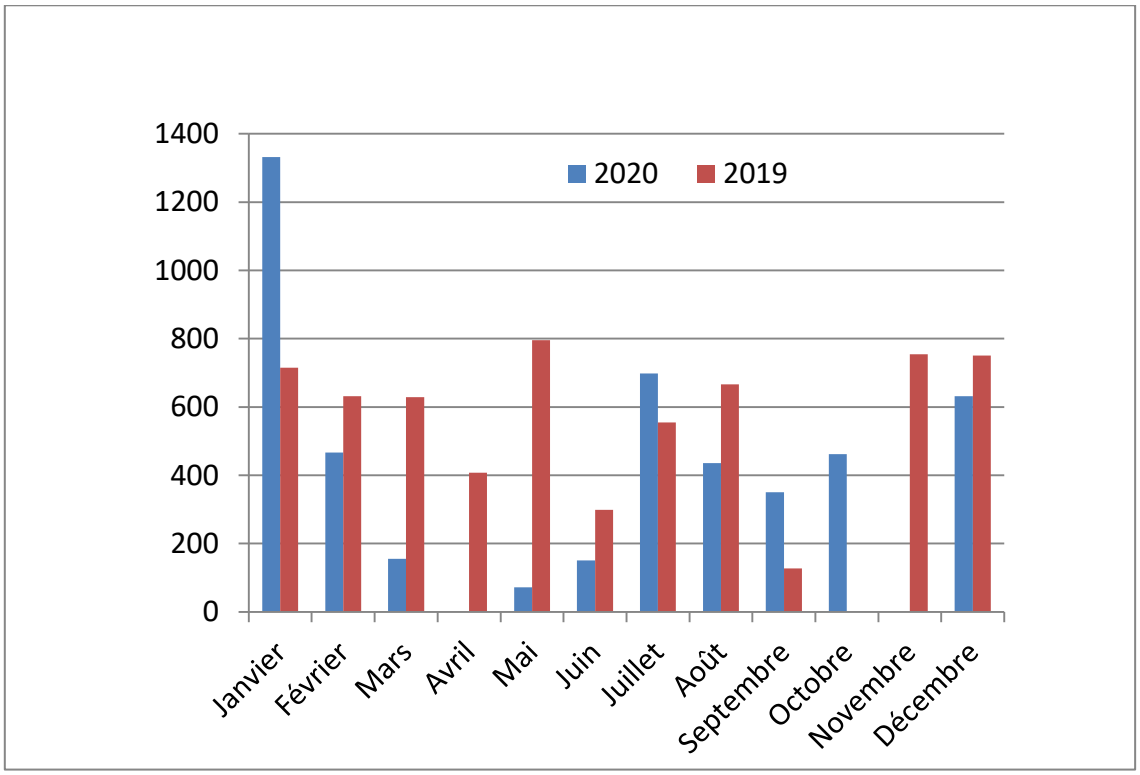

Lors de la réouverture du musée, à la mi-mai, on le voit, la reprise est restée timide : les craintes du public, à la sortie du confinement, étaient réelles et la planification de sa venue, par la réservation en ligne d'une tranche horaire, semblait constituer une vraie contrainte pour une majorité de visiteurs.

En juillet, les concerts organisés dans le cadre du festival *MusicÔjardin*, ont attiré du monde dans le jardin du musée. Durant l'été, de manière générale, nous avons observé un changement dans le profil des visiteurs du musée : les seniors ont laissé la place à un public plus jeune, composé d'élèves et d'étudiants, ainsi que de touristes belges non-namurois, dont beaucoup étaient munis d'un MuseumPass.

Origine des visiteurs enregistrés en 2020

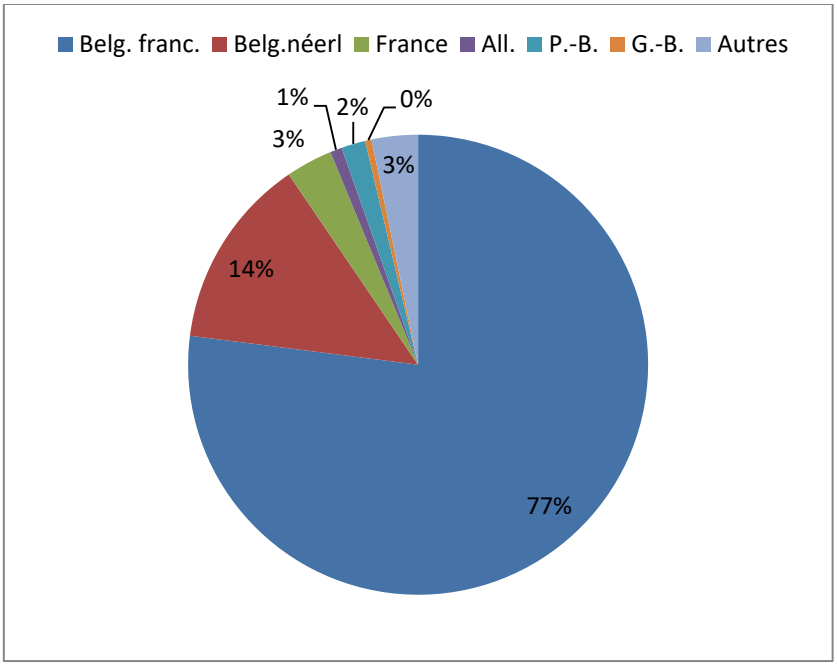

350 visiteurs ont été comptabilisés en septembre 2020. Cette année, les Journées du patrimoine n'ont évidemment pas eu le succès des éditions précédentes. En cause, la jauge, qui limitait fortement l'affluence dans le musée, et l'obligation de réservation, imposée par l'AWaP, qui ne correspondait pas à la philosophie de cet événement familial.

Au mois d'octobre, 462 personnes ont visité le musée. Ce chiffre ne peut être comparé avec celui d'octobre 2019, mois durant lequel le musée était fermé le temps de réaliser divers travaux de rénovation et d'installer les outils numériques de médiation. Il correspond toutefois à un peu plus de la moitié du chiffre de fréquentation enregistré en octobre 2018 (hors événement). Notons encore la visite de 98 élèves de moins de 12 ans lors du FiFF.

Après une nouvelle fermeture imposée à la fin du mois d'octobre et durant tout le mois de novembre, le musée a pu à nouveau accueillir des visiteurs, en décembre : 637 personnes sont venues voir l'exposition *Vert Désir*. Juillet et décembre, les deux « meilleurs » mois de « l'année covid » en termes de fréquentation, ont amené à eux seuls 1.330 personnes sur les 2.800 comptabilisés entre mai et décembre 2020.

Si 2020 a été une *annus horribilis* en bien de points de vue, elle a aussi agi comme un accélérateur d'innovation, le catalyseur d'une réinvention et nous a permis de consacrer plus d'énergie à certains problèmes de fond. « À quelque chose, malheur est bon » !

IX. ANNEXES

IX.1. Contrat de gestion 2020-2022 liant la Société archéologique de Namur à la Province de Namur

PNC0228665

CONTRAT DE GESTION 2020-2022

VU les articles L 2223- 12 à 15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
VU les articles L3331-1 à 8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;
VU le Code des sociétés et des associations en ses dispositions relatives aux ASBL ;
Vu la convention de partenariat entre la Province de Namur et la Société archéologique de Namur du 17 juin 2016 ;
Vu la convention de dépôt des collections de la Fondation SAN à la Province de Namur pour exposition au TreM.a du 30 mai 2019 ;

Entre les soussignées,

D'une part, la Province de Namur représentée par le Collège provincial de son Conseil provincial en les personnes de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Président, et de Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur général, en vertu de la décision du Conseil provincial du 5 juin 2020, ci-après dénommée « la Province »,

Et

D'autre part, l'association sans but lucratif « Société archéologique de Namur » dont le siège social est établi au Jardin du cloître, rue de Fer, 35 à 5000 Namur et valablement représentée par Monsieur Cédric VISART DE BOCARME, Président, et par Monsieur Jean-Jacques LOUMAYE, Administrateur, ci-après dénommée « l'Association ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'Association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2018-2024.

Dans le cadre du présent contrat, la Société archéologique de Namur s'investit chaque année en particulier dans les trois missions suivantes en concertation avec la Province de Namur et dans le cadre du Comité d'accompagnement :

Mission 1 : Conservation/Restauration

- Au moins une œuvre exposée au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois fera l'objet de travaux de conservation (restauration, reconditionnement, amélioration de l'équipement de conservation, etc…).

Mission 2 : Recherche et Communication

- L'organisation d'une exposition sera prise en charge par la SAN au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois (recherche, production scientifique et publication, promotion et communication, la moitié des frais liés au transport).
- Le développement du contenu du site Internet « Province-Musée » lié à cette exposition.

Mission 3 : Médiation

- L'organisation d'animations pour le public scolaire, les familles et d'activités de médiation dans les expositions permanentes et temporaires ;
- L'actualisation d'une ancienne animation ou la création d'une nouvelle animation ;
- La formation continue pour les animateurs de la SAN ;
- En concertation avec le Musée, la participation aux événements fédérateurs auxquels participe le TreM.a-Musée des Arts anciens (Journées du Patrimoine, Nuit des musées, FIFF, Journées de l'archéologie, Printemps des Sciences,…) ;

- L'organisation de deux stages d'été d'une semaine chacun.

Les indicateurs d'exécution des missions sont détaillés en annexe 1 du présent contrat.

Article 2 La Province décide annuellement, dans la limite des crédits disponibles, des moyens à accorder à l'association en vue de lui permettre d'exécuter les tâches de service public visées à l'article 1er du présent contrat et en conformité avec le plan quinquennal en cours. Une décision provinciale distincte précisera les conditions d'octroi du subside.

Article 3 Outre son obligation en matière de visibilité provinciale sur tous les supports de communication relatifs à ses activités liées au TreM.a et aux collections y déposées par la Fondation (folder promotionnel, site Internet,…), l'Association est tenue de prendre contact pour chaque événement avec le Service Com place Saint-Aubain 2 à 5000 Namur – 081/77.67.45 (secretariat.com@province.namur.be) afin de déterminer, d'un commun accord, la visibilité adéquate à installer sur le ou les sites en ce qui concerne les activités de l'Association au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois.

Article 4 L'Association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1er dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment à traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination et s'engage à occuper les locaux mis à sa disposition « en bon père de famille » suivant la destination exclusive reprise dans les missions énumérées à l'article 1er du présent contrat de gestion.

Article 5 Les partenaires décident de mettre en place un Comité d'Accompagnement chargé d'assurer le suivi des projets et la coopération optimale des signataires dans le cadre des missions imparties. Ce Comité est composé de responsables de l'Association et de la Province de Namur. Il se réunira au moins une fois par an avant la transmission du rapport d'exécution visé à l'article 7.

Article 6 Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province. Il est établi sur base des orientations du plan quinquennal du TreM.a approuvé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 7 Chaque année, au plus tard le 31 mai, l'Association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 1 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1er ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution des dites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses comptes, bilans et rapport d'activités de l'exercice précédent et son projet de budget pour l'exercice à venir.
Ce rapport d'exécution est distinct des justificatifs à renvoyer par l'Association dans le cadre du contrôle de l'octroi des subventions lesquels seront à soumettre à la Province conformément aux conditions reprises dans la décision d'octroi du subside.

Article 8 §1 Le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 7. Un projet d'évaluation établi par l'Administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial établit le rapport d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel.

Le rapport d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis en même temps, pour information, à l'Association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de rapport d'évaluation négatif établi par le Collège provincial, l'Association est invitée à se faire représenter lors d'un examen du projet par la Commission ad hoc du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation vérifié par le Conseil provincial est notifié à l'Association.

§2 A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'Association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches telles que visées à l'article 1er. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3 A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement et de plein droit au présent contrat si les conditions visées aux articles L 2223-13 ou L 2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne sont plus remplies.

§4 La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'Association, s'il échet, avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 9 Conformément à l'article L2212-33 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'Association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets, comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, sur rendez-vous, au siège de l'Association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du Président de l'Association.

Article 10 Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la Décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'Association dans le cadre des travaux menés par celle-ci au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois.
Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'Association qui lui fixe rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les demandes de visites des Conseillers.

Article 11 Le présent contrat pourra à tout moment être résilié par la Province de Namur ou la Société archéologique de Namur moyennant un préavis de trois mois donné par lettre recommandée à la poste dans l'hypothèse où l'Association ou la Province de Namur ne respecterait pas ses engagements.

Le présent contrat de gestion sera résilié de plein droit si le rapport d'évaluation de la réalisation des missions effectué au terme de la 3ème année du précédent contrat de gestion est négatif.

Article 12 Le présent contrat sort ses effets le 1er janvier 2020 et expire le 31 décembre 2022.

Fait en double exemplaire à Namur, le 5 juin 2020.

Pour l'Association		Pour la Province de Namur,	
Le Président	Administrateur	Le Directeur Général,	Le Député-Président,
Cédric VISART de BOCARME	Jean-Jacques LOUMAYE	Valéry ZUINEN	Jean-Marc VAN ESPEN

CONTRAT DE GESTION

Entre LA PROVINCE DE NAMUR et l'association sans but lucratif "SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE NAMUR"

ANNEXE 1

Evaluation du rapport annuel d'activités de l'Association "SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE NAMUR" reprenant notamment les critères suivants :

Critères d'évaluation de la mission 1 – Conservation/Restauration et acquisition

- Rapport technique des travaux de conservation et/ou de restauration réalisés sur l'/les œuvre(s) exposée(s) au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois.

Critères d'évaluation de la mission 2 – Recherche et communication

- Rapport d'activités de l'exposition réalisée au TreM.a-Musée des Arts anciens du Namurois (liste des prêteurs, publication, promotion, activités annexes,…).

- Description du plan de communication et de promotion mis en œuvre pour l'exposition.

Critères d'évaluation de la mission 3 – Médiation

- Nombre d'animations organisées pour le public scolaire et les familles sur un an (valeur de base : 60/an[1]).
- Rapport d'activités des animations réalisées (nombre, statistiques de fréquentation, publics cibles) et du dispositif de médiation dans le cadre de l'exposition permanente et de l'exposition temporaire réalisés.
- Descriptif de l'actualisation d'ancienne(s) animation(s) et/ou de la nouvelle création.
- Compte rendu de la promotion menée vers les publics scolaires.

[1] Cette valeur est une valeur de base qui peut ne pas être atteinte. Dans ce cas, il conviendra néanmoins de motiver correctement le fait que ce quota n'a pas été atteint.

IX.2. Convention de mise en dépôt entre la Société archéologique de Namur et la Province de Namur

PROVINCE de NAMUR Culture

TreM.a – Musée des Arts anciens
Hôtel de Gaiffier d'Hestroy
Rue de Fer, 24
B - 5000 Namur
Tél. : 081 77 67 54
E-mail : musee.arts.anciens@province.namur.be

Convention de mise en dépôt

Entre les soussignés :

D'une part :

La **Fondation Société archéologique de Namur**, représentée par le Conseil d'administration en la personne de Monsieur Cédric Visart de Bocarmé, Président et Madame Aurore Carlier, gestionnaire des collections ;
Nommé ci-après « la Fondation »

La **Société archéologique de Namur asbl**, représentée par le Conseil d'administration en la personne de Monsieur Cédric Visart de Bocarmé, Président et Madame Aurore Carlier, gestionnaire des collections ;

Nommé ci-après « l'Association »

Et d'autre part :

La **Province de Namur**, représentée par le Collège provincial en la personne de Monsieur le Député-président, Jean-Marc Van Espen et de Monsieur Valery Zuinen, Directeur général, en exécution d'une décision du Conseil provincial du 24 mai 2019 ;

Nommé ci-après « la Province »

Il est convenu

Article 1. Objet

La Fondation dépose à la Province, pour être exposées ou conservées à l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy, TreM.a-Musée des Arts anciens de la Province de Namur, les œuvres reprises dans la liste, ci-jointe en annexe A intitulée « bordereau de dépôt », agréée par les trois parties. La valeur d'assurance pour chaque œuvre sera mentionnée dans le bordereau de dépôt.

A chaque nouveau dépôt, l'annexe sera complétée par l'Association, dans un délai d'un mois à dater du dépôt et transmise à la direction du Musée.

Chaque année, au plus tard le 31 mars, l'annexe sera contradictoirement vérifiée par les parties prenantes.

Le bordereau de dépôt précisera, d'une part, les œuvres dont la Fondation est propriétaire et d'autre part, celles qui appartiennent à des tiers-propriétaires et pour lesquels la Fondation est elle-même dépositaire. En signant la présente convention, la Fondation et l'Association attestent que les tiers-propriétaires de ces œuvres ont marqué leur accord, sans réserve, sur la présente convention. La Fondation se porte fort du respect, de la présente convention, par ces derniers.

Article 2. État des lieux

Au plus tard à la signature de la présente convention ainsi que lors de la restitution des œuvres, un état des lieux de celles-ci avec photographies sera réalisé contradictoirement par l'Association et la Province de Namur. Cet état des lieux sera joint à la présente convention.

Il est convenu que tous les 4 ans, selon le rythme du plan quadriennal de la FWB, un état des lieux contradictoire sera réalisé par l'Association et la Province de Namur.

Article 3. Durée

Les œuvres sont déposées à la Province à dater de la signature de la présente convention de mise en dépôt pour une durée indéterminée.

Les parties prenantes peuvent mettre fin à tout moment au présent dépôt, par simple envoi d'un courrier recommandé aux conditions suivantes :

- en cas de retrait d'une ou plusieurs œuvres ne mettant pas en cause la pérennité du TreM.a- Musée des Arts anciens, un préavis de 6 mois devra être respecté ;
- en cas de retrait de plusieurs œuvres et/ou de l'ensemble des œuvres déposées qui mettrait en cause la pérennité du TreM.a-Musée des Arts anciens, un préavis d'un an devra être respecté.

Ces délais courront à dater du lendemain de l'envoi du courrier recommandé.

Article 4. Utilisation – Gestion des collections

La Fondation délègue la gestion quotidienne de ses collections à la Société archéologique de Namur asbl, partenaire de la Province de Namur pour le TreM.a, par l'intermédiaire du/de la Gestionnaire des collections.

Le/la gestionnaire des collections de l'Association et le/la conservateur/trice scientifique du TreM.a-Musée des Arts anciens établiront conjointement des inventaires raisonnés de toutes les œuvres mises en dépôt. Ils garantiront leurs mises à jour annuelles au plus tard le 31 mars.

Les œuvres sont déposées à la Province pour être exposées, conservées, étudiées et valorisées au sein du TreM.a-Musée des Arts anciens. Les parties prenantes pourront mener, avec information préalable et réciproque, des études et des travaux de médiation (publications sur tout support, animations,...) sur les collections déposées au musée pour autant qu'elles ne viennent pas en contradiction avec les programmes annuel et pluriannuel (plan quadriennal) du TreM.a-Musée des Arts anciens.

Dans le cas d'étude d'une œuvre pour une recherche et/ou une publication scientifique ou de vulgarisation, tant par les parties à la présente convention que par un tiers, les parties s'engagent réciproquement à solliciter les autorisations nécessaires des tiers extérieurs concernés et à se transmettre copie des résultats, ainsi qu'au propriétaire de l'œuvre.

En cas de demande de prêt, par un tiers, d'une œuvre déposée au musée dans le cadre de la présente convention, qu'elle soit adressée à la Province de Namur ou à la Société Archéologique de Namur (Association ou Fondation), les parties s'engagent à se concerter pour assurer le suivi de ce prêt, celui-ci devant rester compatible avec les activités programmées au TreM.a-Musée des Arts anciens. Pour les œuvres dont la Fondation est elle-même dépositaire, l'Association s'engage à transmettre à la Province l'accord du propriétaire.

Après concertation, la Province confirmera à l'Association, par écrit (mail ou courrier) et dans le respect d'un préavis minimal de 1 mois avant de tout changement opéré au sein de la scénographie des salles d'exposition de l'hôtel de Gaiffier-d'Hestroy. Ce délai pourrait être réduit en cas de force majeure.

La Province sollicitera l'accord de l'Association, par écrit (mail ou courrier) avant de procéder à quelque manipulation et/ou traitement que ce soit sur les œuvres déposées (déplacement, conditionnement, nettoyage, restauration, vernissage, rentoilage, retouches, désencadrement, prise d'échantillons, etc...).

Pour l'application de l'alinéa précédent, l'Association s'engage à donner réponse dans un délai de 30 jours calendrier à dater du lendemain de l'envoi de la demande. À défaut, l'autorisation tacite sera présumée.

La Province pourra utiliser et reproduire librement les images des œuvres mises en dépôt par la Fondation et exposées dans ses murs au TreM.a-Musée des Arts anciens pour ses publications, évènements, mise en ligne de l'inventaire des œuvres, communication via les canaux multiples, dont les réseaux sociaux et ce sans préjudice de l'article 8 sachant que si un propriétaire dépositaire exige une autorisation spécifique (à mentionner sur le bordereau de dépôt), l'Association lancera la procédure requise.

L'Association assure la gestion des collections mises en dépôt pour les prêts, dans le respect de l'alinéa 5 du présent article, et les restaurations des œuvres, sachant qu'à défaut de dommages causés par la faute de la Province ou indemnisés par l'assurance, les frais de restauration resteront à charge de la Fondation et/ou l'Association.

Toutefois, la Province s'engage à prendre à ses frais toutes les dépenses qui s'avéreraient nécessaires pour la conservation des œuvres déposées, dans les limites du budget disponible et pour autant que l'œuvre ne fasse pas l'objet d'une campagne de restauration prise en charge par la Fondation et/ou l'Association.

Article 5. Assurances

La Province s'engage à souscrire une assurance « tous risques » en valeur agréée pour les œuvres déposées au TreM.a-Musée des Arts anciens par la Fondation, sur base de la valeur telle qu'indiquée à l'article 1. Cette assurance couvrira les risques de destruction totale ou partielle ou de détérioration des œuvres due à toute circonstance fortuite et tous les mouvements populaires, conflits du travail, vandalisme, malveillance, vol (y compris la simple disparition), dégâts des eaux et des combustibles liquides, tempête et grêle, pression de la neige et de la glace, catastrophe naturelle, affaissement, écroulement, collision, heurts, transports.

En cas de déplacement d'une œuvre, la Province s'engage à souscrire une assurance type « Tous risques clou à clou ».

Les assureurs abandonnent le recours vis-à-vis de la Fondation, de l'Association et du tiers-propriétaire et des tiers professionnels (sauf cas de faute grave, vol ou malveillance).

Une attestation d'assurance sera remise à l'Association à la signature de la présente convention.

En cas de changement de compagnie d'assurance ou de conditions d'assurance, la Province s'engage à en aviser le prêteur par courrier recommandé, au minimum trente jours avant la modification.

Article 6. Sécurité et conservation

La Province s'engage à garantir la sécurité et la bonne conservation des œuvres déposées pendant toute la durée du dépôt.

Pour toute difficulté dans ce domaine, la Province consultera l'Association.

La Province prendra les mesures nécessaires pour prévenir le vol et l'incendie et elle veillera, dans toutes les mesures du possible, à ce que les salles d'exposition et les locaux qui accueilleront les œuvres avant et après l'exposition répondent aux conditions climatiques requises.

Le/la conservateur/trice du TreM.a-Musée des Arts anciens et le/la gestionnaire des collections de la Fondation se concerteront sur les moyens à mettre en œuvre pour la conservation des œuvres mises en dépôt et mettront conjointement en place les mesures nécessaires, en veillant à se rapprocher au maximum des prescriptions de l'ICOM en la matière.

Article 7. Responsabilité

À la date de la signature de la présente convention, un état des lieux contradictoire des œuvres est réalisé. La Province est tenue de restituer les œuvres au terme de la présente convention ou en cas de retrait anticipé dans un état conforme à cet état des lieux, sauf cas de force majeure, en ce compris la vétusté. Le cas de force majeure étant entendu comme un évènement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une des parties.

À défaut d'intervention d'une assurance (incendie ou Tous risques), la Province ne sera tenue d'indemniser la Fondation, propriétaire des œuvres en dépôt, pour les dommages causés aux œuvres que si une faute peut lui être reprochée.

La Province est tenue de signaler immédiatement à l'Association tout dégât et de lui en envoyer la confirmation par écrit.

Si les dégâts sont de la responsabilité de la Province, celle-ci sera tenue d'indemniser la Fondation, qui, en tant que propriétaire fera restaurer l'œuvre, le cas échéant.

En cas de dommages qui seraient imputés à la Province de Namur, la Fondation peut exiger, par écrit, sur base d'un rapport détaillé et aux frais de la Province, la restitution immédiate de l'œuvre endommagée et ce sans préjudice de dommages et intérêts pour les dégâts constatés.

La Fondation et l'Association ne seront en aucun cas tenues d'indemniser la Province de Namur de toutes les pertes que le dépôt ou son retrait pourrait lui avoir occasionnées, y compris en cas de force majeure.

Art 8. Provenance et reproduction

La Fondation et l'Association acceptent que la Province reproduise l'œuvre dans une publication sur tout type de support ou un imprimé d'accompagnement sous réserve de la

mention de la provenance qui devra être indiquée comme suit : « **Collection Fondation Société archéologique de Namur** ».

Dans le cas où un éditeur ou un musée ou tout tiers souhaiterait reproduire l'œuvre déposée par la Fondation, la Province prendra contact avec l'Association afin de l'avertir de l'envoi de l'image numérique au tiers.

Article 9 : Contentieux

Les parties s'engagent à tenter de régler tout différend d'abord via des procédures amiables et extrajudiciaires (médiation, concertation,...) dans un délai raisonnable.

En cas de contentieux, les Cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur sont seuls compétents.

Pour toute disposition non prévue explicitement dans la présente convention, les parties se réfèrent aux articles du Code Civil belge – Art. 1917 à 1948 concernant le dépôt ainsi qu'à la jurisprudence et la doctrine en la matière en vigueur en Belgique.

Fait en triple exemplaire à Namur, le 30 mai 2019

La Fondation et l'Association,

Le Président,
Cédric Visart de Bocarmé

Gestionnaire des Collections
Aurore Carlier

La Province de Namur,

Le Député-Président,
Jean-Marc Van Espen

Le Directeur Général
Valéry ZUINEN

IX.3. Avis de marché publié en vue de la désignation d'un auteur de projet

Cet avis sur le site TED: https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:108576-2020:TEXT:FR:HTML

Belgique-Namur: Services d'architecture
2020/S 046-108576

Avis de marché

Services

Base juridique:
Directive 2014/24/UE
Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom et adresses**
Nom officiel: Province de Namur — service des marchés publics
Numéro national d'identification: 0207.656.511_538952
Adresse postale: Rempart de la Vierge 2/1
Ville: Namur
Code NUTS: BE352
Code postal: 5000
Pays: Belgique
Point(s) de contact: Sabine Guisse
Courriel: sabine.guisse@cfwb.be
Téléphone: +32 24133421
Adresse(s) internet:
Adresse principale: https://www.province.namur.be/
Adresse du profil d'acheteur: https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=368730

I.2) **Informations sur la passation conjointe de marchés**

I.3) **Communication**
L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: http://www.cellule.archi/
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: autre adresse:
Nom officiel: Fédération Wallonie-Bruxelles — cellule architecture
Adresse postale: Boulevard Léopold II 44
Ville: Molenbeek-Saint-Jean
Code NUTS: BE100
Code postal: 1080
Pays: Belgique
Point(s) de contact: Sabine Guisse
Courriel: sabine.guisse@cfwb.be
Téléphone: +32 24133421
Adresse(s) internet:
Adresse principale: http://cellule.archi
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: http://www.cellule.archi/

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

I.5) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

II.1) **Étendue du marché**

II.1.1) **Intitulé:**

Namur — Trem.a Musée des arts anciens — désignation d'une équipe d'auteurs de projet pour l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy

Numéro de référence: PNCMP-Trem.a-F02_0

II.1.2) **Code CPV principal**

71200000

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte:**

Les services concernent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de restauration, de rénovation et d'extension du bâtiment historique: un hôtel de maître du XVIII siècle classé comme monument par AR du 24.4.1944. L'infrastructure n'est plus adaptée aux normes de sécurité et d'accessibilité ni aux exigences muséales contemporaines, d'autant que le musée est reconnu en catégorie A. Le récit muséal restera centré autour de l'art mosan du moyen-âge tandis que le musée ambitionne de développer des activités innovantes autour de la notion de trésor et d'atteindre le nombre de 25 000 visiteurs/an (15 000 en 2017). La surface-plancher totale actuelle, d'environ 1 500 m^2 (1/4 inutilisable-stabilité), devra être augmentée pour atteindre 3 750 m^2. Le programme inclut des espaces d'expositions permanentes et temporaires ainsi que les services complémentaires destinés au public, au personnel mais également au stockage de la collection, dont les conditions de conservation seront adaptées.

II.1.5) **Valeur totale estimée**

Valeur hors TVA: 1 950 000.00 EUR

II.1.6) **Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé:**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE352

Lieu principal d'exécution:

L'Hôtel de Gaiffier d'Hestroy est situé 24 rue de Fer à 5000 Namur.

II.2.4) **Description des prestations:**

Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 9 compétences requises, au minimum:

— À l'étape des demandes de participation (candidatures), seules la compétence architecture/restauration (soit incluant une compétence en matière de restauration) et la compétence scénographie muséale est demandée. En vertu de l'article 8, paragraphe 2 de la loi du 17.6.2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux

spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un «Groupement» (société momentanée, cotraitance, etc.). La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé «Mandataire»: ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.

— En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 7 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier, design signalétique et conception de jardin). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 7 compétences supplémentaires requises et les éventuelles, compétences ajoutées de son initiative.

Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Le budget des travaux est estimé à ce jour à 13 00000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 15 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).

II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 1 950 000.00 EUR

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

Nombre minimal envisagé: 3

Nombre maximal: 5

II.2.10) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2.11) **Information sur les options**

Options: oui

Description des options:

Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante:

— base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification,

— à défaut: fourniture d'une attestation datant de moins de 3 mois d'inscription à un ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection:

— démonstration des compétences pour la mission: prouvée via une liste reprenant, pour toute compétence minimale requise à l'étape de candidature (architecture/restauration et scénographie muséale), les missions menées dans les 5 dernières années (attention: la date maximale prise en compte pour une référence construite est celle de réception provisoire de l'ouvrage) pouvant constituer des références pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

Concernant la compétence architecture/restauration et, plus spécifiquement, la gestion des travaux, la liste des missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 5 000 000 euros HTVA. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion des travaux, (rédaction du cahier des charges et suivi de l'exécution), faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

Concernant la compétence scénographie muséale, la liste des missions comprendra au minimum une référence d'aménagement intérieur scénographique d'un espace muséal d'une surface nette de minimum 1000 m^2 (au minimum réception de l'étude obtenue). Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la scénographie muséale, faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

III.1.5) **Informations sur les marchés réservés**

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

III.2.2) **Conditions particulières d'exécution:**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**
Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) **Informations sur la négociation**
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure relative à la présente procédure**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**
Date: 22/04/2020
Heure locale: 12:00

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
Date: 15/09/2020

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**
français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**
Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Informations sur les échanges électroniques**

VI.3) **Informations complémentaires:**
[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes:
Annexe 1: formulaire DUME.xml
Annexe 2:. Critères de limitation du nombre de candidatures retenues & Contenu du dossier de candidature
Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.
Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur: les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe deux du présent avis de marché.
[2] La procédure se déroule en deux temps:
1) Sélection qualitative: sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature; ces derniers sont invités à remettre offre,

2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants:
— qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (45 %);
— performance et fonctionnalité (35 %);
— optimalisation de l'investissement (15 %) et présentation de l'offre (5 %).;
[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17.6.2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture: www.marchesdarchitecture.be
[4] L'adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 3 experts extérieurs;
[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier des charges et l'ayant défendue devant le jury recevra un dédommagement forfaitaire de 14 000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus;
[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7) est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux;
[7] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes: le 31 mars (9 heures-12 heures) et le 2 avril (13 heures-17 heures). Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Nom officiel: Conseil d'État
Adresse postale: Rue de la science 33
Ville: Bruxelles
Code postal: 1040
Pays: Belgique
Téléphone: +32 22349611
Adresse internet: http://www.raadvst-consetat.be/

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**
03/03/2020

e-Procurement

Bulletin des Adjudications
Publication du Service Fédéral e-Procurement
SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar, 30 B-1000 Bruxelles
+32 27408000
e.proc@publicprocurement.be
www.publicprocurement.be

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses [1] *(identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure)*

Nom officiel: **Province de Namur - Service des marchés publics**			Numéro national d'identification: [2] **0207.656.511_538952**
Adresse postale: **Rempart de la Vierge, 2/1**			
Ville: **Namur**	Code NUTS: **BE352**	Code postal: **5000**	Pays: **Belgique**
Point(s) de contact: **Sabine Guisse**			Téléphone: **+32 24133421**
Courriel: **sabine.guisse@cfwb.be**			Fax:
Adresse(s) internet Adresse principale: *(URL)* **https://www.province.namur.be/** Adresse du profil d'acheteur: *(URL)* **https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=368730**			

I.2) Procédure conjointe

☐ Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe.
En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
☐ Le marché est attribué par une centrale d'achat.

I.3) Communication

○ Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: *(URL)*
◉ **L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante:** *(URL)* **http://www.cellule.archi/**

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
○ le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
◉ **autre adresse:** *(indiquer l'autre adresse)*

Nom officiel: **Fédération Wallonie-Bruxelles - Cellule architecture**			Numéro national d'identification: [2]
Adresse postale: **Boulevard Léopold II 44**			
Ville: **Molenbeek-Saint-Jean**	Code NUTS: **BE100**	Code postal: **1080**	Pays: **Belgique**
Point(s) de contact: **Sabine Guisse**			Téléphone: **+32 24133421**
Courriel: **sabine.guisse@cfwb.be**			Fax:
Adresse(s) internet Adresse principale: *(URL)* **http://cellule.archi** Adresse du profil d'acheteur: *(URL)*			

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées
☑ **par voie électronique via:** *(URL)* **http://www.cellule.archi/**
○ au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
○ à l'adresse suivante: *(indiquer l'autre adresse)*

☐ La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: *(URL)*

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

○ Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
○ Agence/office national(e) ou fédéral(e)
◉ **Autorité régionale ou locale**
○ Agence/office régional(e) ou local(e)
○ Organisme de droit public
○ Institution/agence européenne ou organisation internationale
○ Autre type:

I.5) Activité principale

- (●) Services généraux des administrations publiques
- ( ) Défense
- ( ) Ordre et sécurité publics
- ( ) Environnement
- ( ) Affaires économiques et financières
- ( ) Santé
- ( ) Logement et équipements collectifs
- ( ) Protection sociale
- ( ) Loisirs, culture et religion
- ( ) Éducation
- ( ) Autre:

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: Namur - TreM.a Musée des Arts anciens - Désignation d'une équipe d'auteurs de projet pour l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy	Numéro de référence: [2] PNCMP-Trem.a-F02_0
II.1.2) Code CPV principal: 71200000 Descripteur supplémentaire: [1] [2]	
II.1.3) Type de marché ( ) Travaux ( ) Fournitures (●) Services	
II.1.4) Description succincte: Les services concernent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de restauration, de rénovation et d'extension du bâtiment historique: un hôtel de maître du XVIII siècle classé comme monument par AR du 24 avril 1944. L'infrastructure n'est plus adaptée aux normes de sécurité et d'accessibilité ni aux exigences muséales contemporaines, d'autant que le musée est reconnu en catégorie A. Le récit muséal restera centré autour de l'art mosan du moyen-âge tandis que le musée ambitionne de développer des activités innovantes autour de la notion de trésor et d'atteindre le nombre de 25.000 visiteurs/an (15.000 en 2017). La surface-plancher totale actuelle, d'environ 1.500 m² (1/4 inutilisable-stabilité), devra être augmentée pour atteindre 3750 m². Le programme inclut des espaces d'expositions permanentes et temporaires ainsi que les services complémentaires destinés au public, au personnel mais également au stockage de la collection, dont les conditions de conservation seront adaptées.	
II.1.5) Valeur totale estimée [2] Valeur hors TVA: [1950000.00] Monnaie: EUR *(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)*	
II.1.6) Information sur les lots Ce marché est divisé en lots ( ) oui (●) non Il est possible de soumettre des offres pour ( ) tous les lots ( ) nombre maximal de lots: ( ) un seul lot ☐ Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: ☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:	

II.2) Description [1] (1)

II.2.1) Intitulé: [2] | Lot n°: [2]

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): [2]

II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS: [1] [BE352]
Lieu principal d'exécution: L'hôtel de Gaiffier d'Hestroy est situé 24 rue de Fer à 5000 Namur.

II.2.4) Description des prestations: *(nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences)*
Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 9 compétences requises, au minimum :
• À l'étape des demandes de participation (candidatures), seules la compétence architecture/restauration (soit incluant une compétence en matière de restauration) et la compétence scénographie muséale est demandée. En vertu de l'article 852 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT » (société momentanée, co-traitance, etc.). La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat doit être donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.
• En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 7 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier, design signalétique et conception de jardin). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 7 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.
Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.
La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.
Le budget des travaux est estimé à ce jour à 13.000.000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 15 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).

II.2.5) Critères d'attribution:
○ Critères énoncés ci-dessous
☐ Critère de qualité [1,2,20]
○ Coût [1,20]
○ Prix [21] - Pondération:
◉ Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA: [1950000.00] Monnaie: EUR
(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois: 48 *ou* Durée en jours:
ou Début *(jj/mm/aaaa)* / Fin *(jj/mm/aaaa)*
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction ○ oui ◉ non
Description des modalités ou du calendrier des reconductions:

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer *(sauf dans les procédures ouvertes)*
Nombre de candidats envisagé:
ou Nombre minimal envisagé: 3 / Nombre maximal: [2]5
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération ◉ oui ○ non

II.2.11) Information sur les options
Options ◉ oui ○ non
Description des options: Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
☐ Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne ○ oui ◉ non
Identification du projet:

II.2.14) Informations complémentaires:

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions: **L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante :**
- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ;
- à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 3 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

III.1.2) Capacité économique et financière

☐ Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): [2]

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

☐ Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection: **Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour toute compétence minimale requise à l'étape de candidature (architecture/restauration et scénographie muséale), les missions menées dans les 5 dernières années (ATTENTION : la date maximale prise en compte pour une référence construite est celle de réception PROVISOIRE de l'ouvrage) pouvant constituer des références pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché.**

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): [2] **Concernant la compétence architecture/restauration et, plus spécifiquement, la gestion des travaux, la liste des missions comprendra au minimum une référence livrée (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 5.000.000 euros HTVA. Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion des travaux, (rédaction du cahier des charges et suivi de l'exécution), faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.**
Concernant la compétence scénographie muséale, la liste des missions comprendra au minimum une référence d'aménagement intérieur scénographique d'un espace muséal d'une surface nette de minimum 1.000 m² (au minimum réception de l'étude obtenue). Cette référence doit appartenir à l'opérateur économique qui sera chargé de la scénographie muséale, faisant par cette dernière la preuve de sa compétence en cette matière.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés [2]

☐ Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées

☐ Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées au marché [2]

III.2.1) Information relative à la profession *(seulement pour les marchés de services)*

☑ La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: **La prestation est réservée à une profession déterminée**
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution:

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

☐ Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

○ Procédure ouverte
☐ Procédure accélérée
Justification:

○ Procédure restreinte
☐ Procédure accélérée
Justification:

◉ Procédure concurrentielle avec négociation
☐ Procédure accélérée
Justification:

○ Dialogue compétitif

○ Partenariat d'innovation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

☐ Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre
○ Accord-cadre avec un seul opérateur
○ Accord-cadre avec plusieurs opérateurs
Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: [2]

☐ Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique
☐ Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs

Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans:

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

☑ Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Informations sur la négociation ***(uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation)***

☑ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négodations

IV.1.6) Enchère électronique

☐ Une enchère électronique sera effectuée
Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics ○ oui ◉ non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure [3]

Numéro de l'avis au JO série S:
(Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d'acheteur)

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: *(jj/mm/aaaa)* 22/04/2020 Heure locale: *(hh:mm)* 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés [4]

Date: *(jj/mm/aaaa)* 15/09/2020*(dans le cas d'un concours restreint)*

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: [1]

[FR]

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

L'offre doit être valable jusqu'au: *(jj/mm/aaaa)*
ou Durée en mois: 6*(à compter de la date limite de réception des offres)*

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date: *(jj/mm/aaaa)* Heure locale: *(hh:mm)* Lieu:
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable ○ oui ◉ non
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis [1]

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

☐ La commande en ligne sera utilisée
☐ La facturation en ligne sera acceptée
☐ Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires [2]

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :
Annexe 1. Formulaire DUME.xml
Annexe 2. Critères de limitation du nombre de candidatures retenues & Contenu du dossier de candidature
Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.
Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.
[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de candidature ; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants : Qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (45%), Performance et fonctionnalité (35%), Optimalisation de l'investissement (15%) et présentation de l'offre (5%).
[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be
[4] L'adjudicateur sera assisté dans ses choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 3 experts extérieurs.
[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 14.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.
[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.
[7] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le 31 mars (9h – 12h) et le 2 avril (13 - 17 h). Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel: Conseil d'Etat		
Adresse postale: Rue de la science, 33		
Ville: Bruxelles	Code postal: 1040	Pays: Belgique
Courriel:		Téléphone: +32 22349611
Adresse internet: (URL) http://www.raadvst-consetat.be/		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation [2]		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours [3]		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: *(jj/mm/aaaa)* 03/03/2020

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

[1] *répéter autant de fois que nécessaire*
[2] *le cas échéant*
[4] *si ces informations sont connues*
[30] *les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération*
[31] *les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise*

Namur - TreM.a Musée des Arts anciens

Désignation d'une équipe d'auteurs de projet pour l'étude et le suivi de l'exécution des travaux de rénovation et d'extension de l'hôtel de Gaiffier d'Hestroy

Référence : PNCMP-Trem.a-F02_0

Avis de Marché - Annexe 2

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

- OPÉRATEUR ECONOMIQUE : toute personne physique ou morale de droit public ou de droit privé qui offre des services sur le marché.
- GROUPEMENT : association de plusieurs opérateurs économiques (société momentanée, co-traitance, etc.) qui forment ensemble un seul candidat. La responsabilité (de la candidature puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques.
- MANDATAIRE : opérateur économique qui représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur et dispose d'un pouvoir de signature pour les autres membres du groupement.
- CANDIDAT : opérateur économique, ou groupement d'opérateurs économiques, qui introduit une demande de participation à un marché.
- TIERS : opérateur économique auquel le candidat entend faire appel pour assumer certaines prestations ou compétences (sous-traitant, consultant, etc.). Attention : Pour le présent marché, le candidat ne peut pas recourir à la capacité d'un tiers pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés).

CRITÈRES DE LIMITATION DU NOMBRE DE CANDIDATS RETENUS

Les critères mobilisés pour limiter le nombre de candidats retenus seront les suivants :

Critère n°1 - la motivation du candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une note expliquant ses motivations à présenter sa candidature et faisant valoir comment il entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de l'objet du marché, du contexte existant, des contraintes et enjeux qu'il y perçoit.

Critère n°2 - l'adéquation du profil du candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une note de présentation du candidat, de la (ou des) liste(s) des missions des 5 dernières années* ainsi que des éventuels prix ou publications;

Critère n°3 - la pertinence et la qualité de trois références choisies par le candidat par rapport à l'objet du marché : évaluée sur base d'une présentation détaillée de chaque référence (textes et visuels). Les trois références (construites ou non) présentées dateront des 7 dernières années*).

* Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

GÉNÉRALITÉS

La candidature doit être encodée sur la plateforme de dépôt en ligne suivante :

https://cellule.archi/

Le dossier de candidature contient les éléments détaillés ci-après.

Certains éléments seront directement encodés en ligne dans des champs de formulaires prévus à cet effet, d'autres seront repris dans des documents à charger sur la plateforme.

L'ensemble des documents composant le dossier de candidature doivent être au format A4.

ATTENTION : il ne sera pas tenu compte du texte ou des pages excédentaires par rapport aux quantités prescrites ; l'ajout de tout document supplémentaire (de type CV, diplôme, moyens techniques du bureau, etc.) est proscrit.

LISTE DES DOCUMENTS COMPOSANT LA CANDIDATURE

1. Une identification des opérateurs économiques et de leurs statuts.

Ce descriptif sera encodé directement en ligne dans les champs prévus à cet effet.

Le candidat (ou, en cas de groupement, son mandataire) sera identifié et son adresse email sera fournie en tant que coordonnée de contact principale. Il pourra au besoin renseigner une seconde adresse email qui sera utilisée en copie des communications.

Pour chaque opérateur économique, les renseignements suivants seront fournis :

- Nom de l'opérateur économique
- Statut (mandataire, autre membre du groupement, tiers)
- Compétence assumée (voir section II.2.4 de l'avis de marché)
- Forme juridique
- Coordonnées de l'opérateur économique

ATTENTION : conformément à la section III.1.3) relative à la *capacité technique et professionnelle*, toutes les compétences demandées à cette étape de sélection (architecture/restauration et scénographie muséale) devront être attribuées à au moins un opérateur économique. Conformément à la section II.2.4) *Description des prestations*, les opérateurs dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) ne peuvent pas être des tiers.

2. Pour chaque opérateur économique, **le Document Unique de Marché Européen (DUME)*** dûment complété et signé en format .PDF (modèle joint au format .XML en annexe 1 de l'avis de marché).

Remplissage du formulaire DUME :

1. **Rendez-vous sur la plateforme DUME,** https://uea.publicprocurement.be/filter?lang=fr :
   - **Si vous n'avez jamais utilisé de DUME** : choisissez « Importer un DUME » > chargez notre modèle précité .XML joint en annexe 1 > remplissez vos données

* Le Document Unique de Marché Européen (DUME) est une déclaration officielle par laquelle le candidat atteste qu'il n'est pas concerné par les motifs d'exclusion et qu'il remplit les conditions fixées pour la sélection.

- **Si vous avez récemment utilisé un DUME pour un autre marché** : choisissez « Fusionner deux DUME » > chargez notre modèle précité .XML joint en annexe 1 et votre propre DUME récent pour récupérer automatiquement des données remplies par vous lors d'un précédent marché ;

2. **Complétez le formulaire DUME :**

   - **Partie II - Informations concernant l'opérateur économique**
     - Le candidat remplit le point A « Informations concernant l'opérateur économique ».
     - Le point B « Informations relatives aux représentants de l'opérateur économique » n'est à compléter que lorsque le candidat est un groupement d'opérateurs économiques. Chaque opérateur indique donc dans cette partie de son DUME les coordonnées du mandataire du groupement, soit celui d'entre eux désigné pour représenter le groupement à l'égard de l'adjudicateur. (Article 40 de l'AR du 18/04/2017).
     - Le point C « Informations relatives au recours aux capacités d'autres entités » est uniquement à remplir si le candidat entend recourir à la capacité de tiers (sous-traitants) pour satisfaire aux conditions de sélection : ATTENTION, pour le présent marché, ce recours n'est pas autorisé.
     - Le candidat complète le point D « Informations relatives aux tiers aux capacités desquels l'opérateur économique n'a pas recours » s'il entend recourir à des sous-traitants (au stade de la candidature ou au stade de l'offre) sans faire appel à leur capacité (pour satisfaire à la sélection qualitative). Il répond oui/non, mais ne doit pas préciser le nom des sous-traitants.

   - **Partie III - Motifs d'exclusion**
     Le candidat complète les points A à C.

   - **Partie IV - Critères de sélection**
     Seule la case Oui/Non doit être cochée. Les opérateurs économiques sont dispensés de remplir les sections A, B, C ou D de cette partie.

   - **Partie VI - Déclarations finales**
     Date, lieu et signature.

3. **Téléchargez les formats .PDF et .XML** du formulaire complété par vos soins ;

4. **Joignez le format .PDF à votre candidature** ;

5. **Conservez le format .XML** qui vous permettra lors d'un prochain marché de récupérer des informations pré-remplies.

<u>Information sur le nombre de DUME(s) à fournir :</u>

Un candidat qui participe à titre individuel à la présente procédure de passation de marché remplit un seul DUME.

Lorsqu'un groupement d'opérateurs économiques participe à la procédure de passation de marché, un DUME distinct indiquant les informations demandées dans les parties II à IV doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants. Les membres du groupement indiquent également dans la partie II.B du DUME celui d'entre eux qui représentera le groupement (mandataire) à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat fait appel à des sous-traitants, il complète la partie II, D de son DUME et fournit un DUME distinct indiquant les informations demandées dans les parties II, A et B et III pour chaque sous-traitant concerné.

<u>Pièces justificatives non accessibles gratuitement par le Pouvoir adjudicateur :</u>

- Pour les opérateurs économiques non belges, les attestations attestant de :
  - l'absence de faillite (attestation datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de remise de la candidature)
  - dettes fiscales (attestation délivrée dans l'année en cours à la date limite de remise de la candidature)
  - dettes sociales (attestation portant sur le trimestre en cours ou le dernier trimestre écoulé)
- En cas de redevabilité de plus de 3.000 euros auprès de l'administration fiscale ou de la caisse sociale, la preuve d'un plan d'apurement en cours et de son respect et/ou la preuve de créance(s) certaines, exigibles et libres de tout engagement auprès d'un autre pouvoir adjudicateur.

Ces documents seront ajoutés à la suite du DUME dans le document .PDF

Aucun autre document justificatif ne devra être joint à la candidature.

3. Pour le candidat (ou, en cas de groupement, son mandataire), **la preuve de l'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou agrément à exercer cette profession ou le lien URL permettant d'y accéder** (voir point III.1.1 *Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession*).

4. Pour chaque opérateur économique, **une liste reprenant les missions menées dans les 5 dernières années*** pouvant constituer des références, livrées ou non, pour le présent marché (voir section III.1.2 Capacité technique et professionnelle).

Ces missions seront triées par compétence assumée par cet opérateur économique pour le présent marché. Pour chaque mission, seules les informations suivantes seront fournies :

(ATTENTION : **l'ajout d'autres informations ou de visuels est exclu) :**

- titre : nom du projet + type de programme + ampleur (ex : Eurêka - *ensemble de 50 logements*) ;
- lieu (commune + pays) ;
- date de réalisation (le cas échéant) ;
- destinataire ;
- type de maîtrise d'œuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.),
- montant des travaux liés à la compétence visée (le cas échéant) ;
- superficie ;
- type d'intervention (rénovation, nouvelle construction, etc.) ;
- statut du projet (en cours - précisez l'étape -, réalisé ou marché remporté);

Parmi cette(ces) liste(s), la sélection de références « NIVEAUX MINIMAUX »

Conformément à la section III.1.3) relative à la *capacité technique et professionnelle*, une (des) référence(s) devra(ont) être sélectionnée(s) au sein de la liste de l'opérateur économique (ou de l'un des opérateurs économiques) afin de satisfaire au(x) niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s).Toute **liste des missions d'un opérateur économique concerné** (qui apporte la satisfaction à un niveau minimal d'exigence) **sera donc précédée d'une page introductive identifiant clairement la référence choisie** pour répondre au niveau spécifique minimal exigé à laquelle sera **annexé un document probant*** permettant de comptabiliser l'ancienneté de la référence. Cette sélection de références « niveaux minimaux » n'est pas à confondre avec la sélection de références pertinentes mentionnée au point 8 et vient en sus.

5. Le cas échéant, **une liste des prix et publications des opérateurs économiques.**

6. Une note dans laquelle le candidat explique ses motivations à présenter sa candidature en faisant valoir comment il entend mettre en œuvre son savoir-faire compte tenu de l'objet du marché, du contexte existant, des contraintes et enjeux qu'il y perçoit. Maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

7. Une note de présentation du candidat dans laquelle il explique en quoi son profil est adéquat par rapport à l'objet du marché et les raisons pour lesquelles il travaille seul ou en équipe. Cette note identifiera clairement l'architecte qui sera chargé de la gestion des travaux (cahier des charges et suivi de l'exécution). Maximum une page A4, éventuels visuels inclus, texte de maximum 4000 signes espaces compris.

8. La présentation détaillée de trois références PERTINENTES (construites ou non). Ces dernières sont **choisies par le candidat par rapport à l'objet du marché et datent des 7* dernières années.**

Les trois références seront directement encodées en ligne.

Pour chaque référence, les renseignements suivants seront fournis :

- **Nom du projet et localisation** (commune + pays)
- **Opérateur(s) économique(s) concerné(s)** et **prestation(s) assumée(s)** pour ce projet (études, suivi d'exécution, etc.).
- Un **texte introductif** expliquant le choix de la référence (max 300 signes espaces compris) ;
- Un **texte de présentation de la référence** expliquant l'approche (prise en compte des problématiques et du contexte existants et concept ou solutions proposés), ainsi que le rôle de l'opérateur (ou des opérateurs) économique(s) faisant valoir cette référence et d'éventuelles entités tierces (extérieures au candidat) au rôle significatif. (max 2000 signes, espaces compris) ;
- **Des documents graphiques** nécessaires à la compréhension de la référence et permettant d'en évaluer la qualité (max 6 visuels : 1 visuel = 1 photo ou 1 schéma ou 1 croquis ou 1 série de plans ou 1 série de coupes ou tout autre visuel unique) ;
- **Les données du projet**, à savoir :
  - Le maître d'ouvrage
  - le budget : indication des montants de l'estimation et, le cas échéant, de l'adjudication et du décompte final, éventuellement accompagnée d'une note justificative ;
  - le statut du projet (en cours - précisez l'étape -, réalisé, non abouti - précisez l'étape de clôture - ou marché remporté ou non - précisez svp -) ;
  - la surface brute (surface murs et circulations inclus, tous niveaux inclus);
  - Les dates suivantes (le cas échéant), au minimum devront être renseignées : dépôt du projet pour le marché de services/concours, début et fin des études, début et fin du chantier et réception provisoire ;
- En cas de référence n'étant plus en cours, le **document probant**† permettant de comptabiliser l'ancienneté de la référence.

La présentation devra permettre de saisir la pertinence de la référence par rapport à l'objet du marché.

Cette sélection de références pertinentes n'est pas à confondre avec la sélection de références « niveaux minimaux » mentionnée au point 4 et vient en sus.

9. La ou les attestation(s) de pouvoir de signature :

- Pour le pouvoir de signature accordé au mandataire du groupement (voir section II.2.4. de l'avis de marché), obligatoire en cas de groupement ;
- Pour d'autres pouvoirs de signature éventuels.

10. Le Rapport de dépôt dûment signé

- La signature à apposer sur le rapport doit être une **signature électronique qualifiée**, c'est-à-dire une signature horodatée munie d'un certificat authentifiant le signataire. Une signature manuscrite scannée n'est pas une signature électronique qualifiée et n'est donc pas valable ;
  Attention : à partir du 1/1/2020 (date à partir de laquelle l'usage des moyens électroniques est rendue obligatoire de façon globale), toute candidature dont le rapport de dépôt ne sera pas signé électroniquement sera rejetée.
- En cas de groupement, le mandataire apposera sur le rapport de dépôt autant de signatures individualisées que de membres du groupement représentés ;

* Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

† Voir règles de comptabilisation de l'ancienneté des références en fin de document.

RÈGLES DE COMPTABILISATION DE L'ANCIENNETÉ DES RÉFÉRENCES

L'ancienneté des références présentées sera calculée de la façon suivante :

- au départ de la date limite de remise des candidatures fixée pour le présent marché ;
- pour les références n'étant plus en cours à cette date, la date prise en compte pour calculer l'ancienneté de la référence sera celle :
  - de la réception provisoire pour les références livrées (document probant : PV de réception provisoire ou autre) ;
  - de la dernière prestation effectuée par l'opérateur économique sur le projet:
    - marché non remporté : date de la remise de l'offre ;
    - mission entamée et non terminée : date du dépôt auprès du maître d'ouvrage de la dernière tranche de mission effectuée ;

Lorsque demandés, les documents probants concernant la date indiquée devront être annexés sans quoi la référence ne pourra pas être prise en compte.

IX.4. Programme des expositions 2020-2021, modifications dues à la crise de la covid et programmation prévue dans le cadre du nouveau plan quinquennal 2022-2026

2021 :

- ~~*Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes* (se termine mi-mars 21)~~
- *Vert désir* (se termine le 18 avril 2021)
- ~~*Diableries ! Plaisirs et jeux interdits au Moyen Âge et à la Renaissance* (mi-mai 21 – dimanche des Journées du Patrimoine)~~
- *Grandeur et déchéance. L'héritage patrimonial de l'abbaye de Floreffe (900 ans)* (22 octobre 21 – 23 janvier 22)
- Réaménagement des salles de l'étage + installation d'outils numériques de médiation (fin 2021)

2022 (nouveau plan quinquennal) :

- *Floreffe* (se termine fin janvier 22)
- Rafraichissement des salles d'exposition
- *Diableries ! Plaisirs et jeux interdits au Moyen Âge et à la Renaissance* – exposition commune avec le Delta et le Musée Rops (fin mai 2022 – 28 août 2022)
- *Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes* (8 octobre 2022 – 26 février 2023), en partenariat avec la MPMM

2023 :

- *Des siècles de silence : la découverte de l'antiphonaire de Salzinnes* (se termine le 26 février 2023)
- *Le Maitre des stalles de Nivelles – L'art au temps de Lambert Lombard* (8 avril 2023 – 9 juillet 2023)
- Remise en peinture des salles d'expo
- *Mourir à Namur* (fin octobre 2023 – fin janvier 2024), en partenariat avec la MPMM

2024 :

- *Mourir à Namur* (se termine fin janvier 24)
- *Les influences orientales dans l'art médiéval* – exposition commune avec le Delta et le Musée Rops (fin mars 2024 – fin juin 2024)
- *Le pittoresque* (vues romantiques du Moyen Âge en Namurois) (mi-octobre 2024 – mi-janvier 2025), en partenariat avec la MPMM

2025 :

- *Le pittoresque* (vues romantiques du Moyen Âge en Namurois) (se termine mi-janvier 2025)
- *Henri Bles et ses suiveurs* (fin mai 2025 – fin septembre 2025)
- *« Sur cette pierre… » Les autels portatifs* (mi-novembre 2025 – mi-février 2026)

2026 :

- *« Sur cette pierre… » Les autels portatifs* (mi-novembre 2025 – mi-février 2026)
- *Corail, nacre et ambre* (mi-mai 2026 – mi-septembre 2026)
- *Les Lombards, changeurs et banquiers namurois* (fin octobre 2026 – fin janvier 2027)

IX.5. Plan de déconfinement. Mesures préventives et organisationnelles d'ouverture progressive du Musée des Arts anciens du Namurois, à partir du 19 mai 2020

PROVINCE de NAMUR TreMa

PROVINCE de NAMUR TreMa

Plan de déconfinement
Mesures préventives et organisationnelles d'ouverture progressive du TreM.a – Musée des Arts Anciens du Namurois, à partir du 19 mai 2020

Mise à jour du 27 octobre 2020

1. **Objet : quel service et quel référentiel légal ?**

a. Le service : Le Musée des Arts Anciens du Namurois dit Tréma est reconnu par la FWB comme musée de catégorie A dans le cadre du Décret relatif au secteur muséal en Communauté française du 25 avril 2019

b. Circulaires spécifiques d'un PO subsidiant :

- ICOM : Note nationale des musées belges pour la réouverture des musées
- FWB : circulaire de dé-confinement pour la lecture publique
- FWB : Protocole de base du 26 octobre 2020

1. **Règles générales applicables pour les membres du personnel :**

- Sur base de la décision du Conseil national de sécurité du 24 avril et de la décision prise par le Collège provincial le 30 avril dernier, les règles générales suivantes sont d'application à savoir ; le maintien du télétravail pour les fonctions qui le permettent et la remise progressive au travail de tous les agents actuellement en dispense de service ; à condition de garantir le respect de toutes les mesures de distanciation sociale et de fournir tous les équipements de protection individuels requis pour l'exercice de leurs missions respectives.

- Les directions de chaque service et de chaque ont délégation pour organiser le télétravail ou le retour présentiel de leurs agents pour garantir le bon fonctionnement de leur service.

- Le Collège provincial a également décidé de permettre l'accès du public au MAAN dès le 18 mai prochain.

- A cet effet, toutes les conditions d'hygiène et de nettoyage des bâtiments, des locaux (tous espaces confondus) et des sanitaires accessibles ou non à des publics

extérieurs sont garantis et mis en œuvre .Une signalétique adéquate par voie d'affiches est également placée par site afin de sensibiliser et responsabiliser non seulement les agents provinciaux mais aussi les publics et les usagers aux bons gestes et aux comportements à adopter.

- Enfin, chaque membre de la ligne hiérarchique a été invité à prendre connaissance du Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail et à mettre en application toutes les mesures pratiques adaptées aux spécificités et au fonctionnement de chaque service et aux missions confiées à leurs agents.

Pour le personnel ces règles se déclinent comme suit :

A. **Le télétravail** :

- Pour tout agent équipé et qui a des tâches à réaliser à domicile, en accord avec la direction. Chaque agent rend compte périodiquement de ses prestations.

- Le télétravail et le retour présentiel en alternance est requis. Nécessité du retour présentiel pour accueillir et guider les visiteurs.

- Si le télétravail reste privilégié, un retour présentiel partiel est organisé selon les nécessités du service. Néanmoins, une permanence sera assurée en parallèle à l'ouverture au public. L'encodage de la bibliothèque, assurée par une seule personne, se poursuit dans un local dédié à ce seul travail.

- Technique : nécessité de retour présentiel en fonction des nécessités (réparations, aménagement, …)

A. **Les activités du service sont :**

Le Musée et l'exposition temporaire sont accessibles au public. Les modalités organisationnelles sont les suivantes :

- Réservation souhaitée via l'adresse mail du musée ou par téléphone

- 20 personnes par heure sur le site ; avec *simultanément,* 12 personnes maximum dans l'exposition *ou* 10 personnes maximum dans le musée *afin de respecter la distanciation sociale requise entre les bulles de visiteurs.*

- *Les visiteurs peuvent entrer dans les expositions par groupe de 4personnes maximum*

- *Il faut gérer constamment les flux de visiteurs dans les salles et orienter ceux-ci dès leur arrivée en tenant compte de la fréquentation des salles, comme précisé.*

- Les entrées se font toutes les quinze minutes sauf H45 pour rattraper le retard et permettre la désinfection des portes et casiers

- Les visiteurs sont invités à se désinfecter les mains lors de leurs passages aux 2 accueils (des distributeurs de gel hydroalcoolique seront installés près des deux comptoirs et des casiers)

- Les visiteurs de plus de 12 ans sont obligés de porter un masque le temps de leur présence au musée
- Tour de désinfection entre chaque tranche horaire (portes, casiers, WC, …)
- Les personnes n'ayant pas réservé risquent de ne pas pouvoir visiter
- Accès limité aux casiers
- Les sanitaires ne seront accessibles qu'en début ou en fin de visite (les WC du 1er étage musée sont inaccessibles)
- Payements électroniques uniquement (privilégier le sans contact)
- Derniers visiteurs à 17h15

Un seul circuit de visite est défini pour éviter les croisements (deux passages compliqués : les volées d'escaliers de l'exposition permanente et de l'exposition temporaire, régulation prévue par le personnel d'accueil)

- Pas d'animations, ni de visites guidées pour les groupes de personnes de plus de 12 ans
- Les visiteurs ne peuvent pas consommer de nourriture sur le site du Musée (y compris la cour)

a. **<u>les mesures d'hygiène et de protection à respecter :</u>**

- L'organisation sociale par une distanciation : tous les postes de travail sont éloignés les uns des autres afin de garantir la distanciation. Les agents ne doivent pas stagner dans une zone de travail qui n'est pas la leur. Pour traverser un local (salle Perrin, secrétariat, bureaux…), il faut attendre que l'occupant ait laissé la place pour passer (téléphoner préalablement, toquer à la porte et attendre que la personne bouge, …)
- L'équipement des travailleurs et de leurs postes de travail : masque en tissu, gants (pour la manutention et le nettoyage), visière, PC personnel (les PC communs des accueils sont nettoyés quotidiennement par le personnel d'accueil), parois en plexiglass aux comptoirs d'accueil.
- Les bons gestes et comportements : lavage des mains fréquemment, le réfectoire est aménagé pour garantir la distanciation, les réunions et communications internes et externes sont faites par téléphone et visioconférence, les rassemblements sont interdits, les pauses peuvent se faire dans la cour du musée en conservant les mesures de distanciation.
- Les déplacements et missions extérieures sont limitées au strict nécessaire. Les prescriptions d'hygiène, de distanciation et de port du masque restent d'application.

Remarque : transports et convoiements : une seule personne dans le véhicule de service et désinfection de l'habitacle après chaque utilisation. Les convoyeurs doivent suivre avec un autre véhicule. Dans le cas où la présence de deux personnes dans le véhicule est obligatoire : port du

masque, de la visière et des gants. Aération permanente de l'habitacle si possible. Lavage des mains avant et après le transport.

- Le retour à la maison : portez un masque dans les transports en commun et se laver les mains dès le retour au domicile.

1. **Mesures d'hygiène, d'entretien et de nettoyage des locaux : (cf. plan)**

Légende des plans :

- Vert : zones accessibles aux visiteurs, agents et agents techniques
- Jaune : zones accessibles aux agents et agents techniques
- Rose : zones accessibles aux agents techniques uniquement

Plans 1 : Accessibilité des zones

Plans 2 : Sanitaires

Plans 3 : Circuit visiteurs

Descriptif :

- Locaux accessibles au personnel : en jaune et rose sur les plans, distanciation physique, une personne par local sinon port du masque, nettoyage 1x/jour, désinfection des poignées de porte et des rampes 2x/jour
- Sanitaires réservés au personnel : en jaune sur les plans, une seule personne par local, nettoyage des mains avant et après utilisation, nettoyage et désinfection 2x/jour
- Sanitaires réservés aux usagers et publics : en vert sur le plan, 2 personnes dans le local, nettoyage des mains avant et après utilisation, nettoyage et désinfection après chaque tranche horaire de visite
- Espaces réservés aux usagers : en vert sur les plans, circuit balisé pour éviter les croisements, port du masque obligatoire, postes d'accueil équipés d'hygiaphones, une heure maximum dans le musée, pas de groupe, 12 personnes maximum dans le musée, nettoyage et désinfections des portes et rampes après chaque tranche horaire de visite
- Les communs : accueils et cour, distanciation et port du masque obligatoire, utilisation de gel hydroalcoolique lors de l'arrivée au musée, nettoyage et désinfection 2x/jour des zones d'accueil, des comptoirs et du mobilier extérieur.

Nb : aérer le plus souvent possible (si la météo le permet) dès l'arrivée au musée en créant un courant d'air accueil-jardin et accueil exposition-PMR. L'usage de ventilateurs est interdit.

1. **<u>Règles individuelles applicables à l'exercice de fonctions spécifiques liées à l'activité du service et à l'accueil d'usagers ou de publics</u> :**

- Fonction d'accueil :
- Agents en bonne santé, si à risque, la présence doit être autorisée par un médecin
- Maintien de la distanciation
- Port du masque et si besoin de la visière (ex : accueil des visiteurs en salle) lors de l'accueil de visiteurs
- Installation d'hygiaphones aux postes d'accueil
- Accueils aérés
- Nettoyage quotidien des postes de travail par les agents eux-mêmes
- Fonctions administratives :
- Agents en bonne santé, si à risque, la présence doit être autorisée par un médecin
- Télétravail privilégié
- Maintien de la distanciation, une personne par local
- Port du masque lors de rencontres avec les collègues
- Ouvrir la fenêtre du local utilisé
- Nettoyage quotidien des postes de travail par les agents eut-même
- Fonctions techniques :
- Agents en bonne santé, si à risque, la présence doit être autorisée par un médecin
- Maintien de la distanciation
- Si non maintien de la distanciation lors de certaines manutentions, port du masque, de la visière, des gants et désinfection après opération
- Les locaux utilisés sont aérés
- Nettoyage quotidien des locaux utilisés et des outils par l'utilisateur

1. **<u>L'aménagement des locaux pour l'accessibilité et la circulation des usagers / des publics :</u>**

a. Le public : des visiteurs de la collection permanente

b. L'accueil et la prise en charge (de l'entrée à la sortie) :

- Sur rendez-vous (sinon risque de refus)

- Gel hydroalcoolique imposé à l'entrée
- Port du masque durant toute la présence au musée
- Casiers désinfectés après chaque utilisation, proposés pour les bagages et manteaux
- Agents d'accueil protégés par hygiaphones et masques
- Payements électroniques uniquement, sans contact si possible pour le visiteur
- Circuit de visite balisé pour éviter les croisements
- Agents présents dans le musée et dans la cour pour inviter le public à avancer, garder ses distances pour éviter les bouchons
- WC accessibles uniquement avant et après la visite

c. La circulation de l'usager ou du public : cf plan avec signalétique, affichettes, cartels, cordes depuis l'entrée jusqu'à sa sortie. Pas de possibilité de faire demi-tour. Priorité aux visiteurs qui montent les escaliers pour éviter les croisements ; des rappels de cette priorité sont installés en haut des escaliers (pallier musée et accueil musée). Les agents d'accueil régulent le flux des visiteurs.

d. La responsabilité de l'usager ou du public : annonces sur les sites Internet, affichage aux accès du musée, rappel oral des directives aux usagers ou au public pour rappeler les bons gestes et les bonnes pratiques

e. Les règles d'hygiène dans des espaces spécifiques : bibliothèque/centre de documentation :

- Toujours sur rendez-vous auprès de la bibliothécaire (Carine Ernoux), les livres à consulter sont préparés à l'avance, la commande est transportée dans un carton et accompagnée par un récapitulatif
- Un fantôme est placé à l'endroit des livres empruntés
- Distanciation lors de la rencontre
- Gants pour les deux parties
- La consultation se fait salle Borgnet nettoyée/désinfectée avant et après la rencontre
- Les livres manipulés sont ensuite placés en quarantaine 3 jours avant d'être remis en place
- Lieu de quarantaine : réserve Afflige sur l'étagère dédiée + affichage des normes de temps de dé-confinement des ouvrages par matériaux
- Mise jour du cahier des consultations d'ouvrage (traçabilité, suivi du temps de quarantaine)

IX.6. Plan de communication 2020[7]

Dates	Pers. en charge	Thème	Actions	Support	Cibles	Coûts
01-01-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "bonne année 2021"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
02-01-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "1e dimanche du mois"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
07-01-20	Ameline Engelen	Namur	Lancement de la campagne promotionnelle Clearchannel – Affichage à l'arrière des bus (07/01 au 21/01/20)	Papier & promo	Tous publics	RH: 1 pers. Budget: 2112,34€
13-01-20	Ameline Engelen	Namur	Publication "nocturne du 16 janvier"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
16-01-20	Ameline Engelen	Enroulements	Publication "derniers jours de l'exposition enroulements"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
22-01-20	Ameline Engelen	Namur	Publication "derniers jours de l'exposition Namur"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
27-01-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter du mois de février	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
28-01-20	Ameline Engelen	Musée	Changement de la photo de profil de la page du Musée	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
01-02-20	Ameline Engelen	Musée	Insertion 1/8 page dansle guide 365 2020	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget: 625,4€
04-02-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "100 000 museumpass"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
07-02-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "nouvelle œuvre dans nos collections: Saint Jean"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
20-02-20	Ameline Engelen	Mediation	Publication "activités Marmaille pendant le carnaval"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
27-01-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter du mois de mars	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
25-02-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Publication "emballage des socles"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
28-02-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "colloque sur le genre et les femmes"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
03-03-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Publication "vernissage de l'exposition"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
27-01-20	Marie Dewez	Vert Désir	Newsletter "invitation au vernissage de Vert Désir"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
11-03-20	Marie Dewez	Musée	Publication "accueil de la poupée K-doll dans la cour du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
27-01-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter "fermeture du musée"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
13-03-20	Julien DeVos	Musée	Publication "fermeture du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
17-03-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne promotionnelle Clearchannel – Affichage à l'arrière des bus (17/03 au 30/02/20)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 2122,34€
18-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "jeu memory avec les œuvres du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
21-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de la forêt - Bles"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
22-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de l'eau - la pêche miraculeuse"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
23-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de la météo - Montée au Calvaire"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
25-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de la procrastination"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
26-03-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "Tolkien reading day - saint Jérôme dans un paysage"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
01-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "poisson d'avril"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
01-04-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Insertion 1 page dans le magazine "discover Benelux" (in flight magazine de Brussel Airlines)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 1.445,95€
02-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "c'était un poisson d'avril"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
12-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "Pâques"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
15-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de l'art - Trésor d'Oignies"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
18-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale des monuments et sites - Hôtel de Gaiffier d'Hestroy"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
23-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale du livre - centre de documentation"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
30-04-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée mondiale de l'accessibilité"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
30-04-20	Julien DeVos	Musée	Publication "présentation virtuelle du Trésor d'Oignies"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
04-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "le Christ jardinier"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
06-05-20	Ameline Engelen	Médiation	Publication "coloriage pour les enfants"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
08-05-20	Julien DeVos	Musée	Publication "promotion de la page du Patrimoine Culturel"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
10-05-20	Julien DeVos	Musée	Publication "saint Jacques et le Maître de Waha"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
12-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "œuvres préférées des agents d'accueil"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
15-05-20	Ameline Engelen	Musée	Newsletter "réouverture du musée"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
15-05-20	Julien DeVos	Musée	Changement de la photo de couverture	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
19-05-20	Julien DeVos	Musée	Publication "réouverture du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
19-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "œuvres préférées des agents d'accueil"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
21-05-20	Ameline Engelen	Médiation	Publication "peinture à l'œuf"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
21-05-20	Julien DeVos	Musée	Publication" Namur en Mai"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
22-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "œuvres préférées des agents d'accueil"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
26-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "œuvres préférées des agents d'accueil"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
29-05-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "œuvres préférées des agents d'accueil"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
04-06-20	Ameline Engelen	Médiation	Publication "réalisation d'un parchemin"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
08-06-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "on parle du musée sur Vivacité"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
10-06-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "promo de l'exposition du Patrimoine Culturel"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
14-06-20	Ameline Engelen	Stages d'été	Insertion 1/4 page dans le supplément "stages" du 7Dimanche du 14/06	Papier & promo	Famille	RH : 1 pers. Budget: 181,5€

[7] Les éléments surlignés en jaune sont des publications qui avaient été prévues dans le plan de communication mais qui n'ont finalement pas été diffusées, car les activités qu'elles relayaient ont été annulées.

15-06-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "journée à Namur, avec Musée Rops et Delta"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
16-06-20	Ameline Engelen	Médiation	Publication "stages d'été"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
17-06-20	Ameline Engelen	Médiation	Newsletter "stages en juillet-août"	Newsletter	Famille	RH: 1 pers.
19-06-20	Julien DeVos	Musée	Publication "journée mondiale de l'archéologie"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
26-06-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Winter Woods"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
29-06-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "stage calligraffiti"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
30-06-20	Julien DeVos	Musée	Publication "présentation du prieuré d'Oignies"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
30-06-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "stages d'été"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
01-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "stage la vie quotidienne au Moyen Âge"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
02-07-20	Ameline Engelen	Médiation	Newsletter "Musicojardin"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
02-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
03-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Changement de la photo de couverture	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
03-07-20	Ameline Engelen	Médiation	Publication "Musicojardin - Winter Woods"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
03-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Olivier Terwagne"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
06-07-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "la croix byzantine"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
08-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Olivier Terwagne"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
09-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Olivier Terwagne"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
10-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Emeline tout court"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
16-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Jane Doe"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
18-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Jane Doe"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
22-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "stage calligraffiti"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
22-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Tom White shoes"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
24-07-20	Ameline Engelen	Musée	Publication "visite virtuelle du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
24-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "stage calligraffiti"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
02-07-20	Ameline Engelen	Musée	Newsletter du mois d'août	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
25-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Root mean square"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
28-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Stage du mois d'août"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
28-07-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Super Hérisson"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
02-08-20	Julien DeVos	Musée	Publication "Les Vierges à l'enfant"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
04-08-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Compte instagram"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
06-08-20	Julien DeVos	Musée	Publication "Reportage de la RTBF - mes vacances au musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
10-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Récap du stage l'œuf ou la chouette"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
12-08-20	Thomas Cleerebaut	Médiation	Publication "Musicojardin - Amour"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
13-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Amour"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
14-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Emeline Tout court"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
16-08-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "les jardins du musée"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
18-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Jelly & Ice Cream"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
23-08-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Reportage de Canal C sur Henri Bles"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
24-08-20	Julien DeVos	Musée	Publication "Récap du stage de l'ombre à la lumière"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
26-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Monday Morning Taste"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
28-08-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter du mois de septembre	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
28-08-20	Vincent Vandenbranden	Médiation	Publication "Musicojardin - Los Pepes"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
31-08-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Changement de la photo de couverture	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
02-09-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "100 abonnés sur notre page instagram"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
04-09-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Museumpass- bring a friend"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
10-09-20	Marie Dewez	Musée	Publication "accueil en prêt du tableau de Bles Paysage avec scène d'agression"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.

11-09-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Journées du Patrimoine"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
21-09-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Centre de documentation"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
25-09-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter du mois d'octobre	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
29-09-20	Julien DeVos	Médiation	Publication "FiFF campus"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
02-10-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "premier dimanche du mois d'octobre"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
08-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Changement de la photo de couverture	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
08-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication "exposition Vert Désir"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
08-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication "Croix de Clairmarais"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
12-10-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "nettoyage + départ du Reliquaire du Lait de la Vierge"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
14-10-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "fermeture exceptionnelle le 15/10"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
20-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication "plus que 4 jours avant l'exposition"	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
21-10-20	Marie Dewez	Vert Désir	Newsletter "découverte exclusive de l'exposition"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
23-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication "animation famille Les pierres de la mort"	Facebook	Famille	RH: 1 pers.
24-10-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Publicité – Insertion ½ page dans le supplément « Regards sur les musées » du journal Le Soir	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 1890€
26-10-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter du mois de novembre	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
26-10-20	Thomas Cleerebaut et Debora Arena	Vert Désir	Reportage photo – « Catalogue dans Namur » + œuvres de Jan Fabre	Reportage photo	Tous publics	RH : 2 pers.
27-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion de l'évènement « MidiÔmusée – Vert Galant » + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne promotionnelle Clearchannel – Affichage à l'arrière des bus (27/10 au 09/11/20)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 2122,34€
28-10-20	Julien De Vos	Vert Désir	Journée « professeurs » - Visites guidées de l'expo	Presse & PR	Public scolaire	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Promotion générale de l'exposition	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
29-10-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter "fermeture du musée"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
29-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Reportage photo – Évènement « MidiÔmusée – Vert Galant »	Reportage photo	/	RH : 1 pers.
	Ameline Engelen	Vert Désir	Publicité – Insertion 1/1 page dans l'Express	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 2.269,96€
	Julien De Vos	vert Désir	Tournage d'un reportage avec Canal C	Presse & PR	Tous publics	RH : 1 pers.
			Visite de l'exposition et interview par Laurence Delbart (RTBF)	Presse & PR	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Annonce de la fermeture du musée (suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral pour enrayer la pandémie COVID-19)	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
	Debora Arena Thomas Cleerebaut et Julien De Vos	Vert Désir	Tournage de capsules vidéo pour les stories Instagram sur l'Antiquité	Instagram	Tous publics	RH : 3 pers.
30-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Annonce « Dimanche gratuit » et promotion-rappel de l'évènement « Les pierres de la Mort » + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Antiquité (Égypte et Rome Antique)	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Promotion des stories Instagram sur l'Antiquité (vidéo)	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
31-10-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Reportage photo – Évènement « Les pierres de la mort »	Reportage photo	/	RH : 1 pers.
		Vert Désir	Publication – Bilan de l'activité de médiation « Les pierres de la mort »	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.

Nov-Déc. 20	Ameline Engelen	Vert Désir	Publicité – Insertion 1/1 page dans Openbaar Kunstbezit Vlaanderen	Papier & promo	Tous publics (NL)	RH : 1 pers. Budget : 3.898,62€
02-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion des activités de novembre 2020 + création d'un visuel	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
03-11-20	Debora Arena Thomas Cleerebaut et Julien De Vos	Vert Désir	Tournage de capsules vidéo pour les stories Instagram sur la Chine et la Mésoamérique	Instagram	Tous publics	RH : 3 pers.
04-11-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Coulisses du tournage du 03/11 et annonce des stories du 06/11	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
05-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion-rappel de l'atelier du dimanche « Expertise des pièces en pierres vertes »	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
	Debora Arena Thomas Cleerebaut et Julien De Vos	Vert Désir	Tournage de capsules vidéo pour les stories Instagram sur l'Océanie	Instagram	Tous publics	RH : 3 pers.
	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Lancement de la campagne publicitaire Instagram « Promotion générale de l'exposition et du développement numérique »	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 49,99€
	Julien De Vos	Vert Désir	Interview pour l'émission Plan Cult de la RTBF	Presse & PR	Tous publics	RH : 1 pers
06-11-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Les civilisations disparues (Chine et Mésoamérique)	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 1 (Pixiu chinois) et promotion des stories Instagram sur la Chine et la Mésoamérique.	Facebook Intranet	Tous publics	RH : 1 pers.
08-11-20	Thomas Cleerebaut et Julien De Vos	Vert Désir	Tournage de la capsule vidéo 1 (reportage sur l'atelier d'expertise des pièces en pierres vertes) + reportage photo	Capsules vidéo	Tous publics	RH : 2 pers.
09-11-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "les œuvres du musée en numérique"	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
09-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion croisée des évènements « MidiÔmusée – Vert Galant » et « Nuit européenne des musées » + création d'un visuel	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne d'affichage (60 c. A0) par Azimut sur Liège – Huy – Namur -Lux. (09/11 au 06/12)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers Budget : 4840€ (total campagnes)
10-11-20	Julien De Vos	Vert Désir	Tournage dans le musée de l'émission Plan Cult de la RTBF	Presse & PR	Tous publics	RH : 1 pers
	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Reportage photo – « Tournage de l'émission Plan Cult »	Reportage photo	Tous publics	RH : 1 pers.

13-11-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Océanie	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 2 et promotion des stories Instagram sur l'Océanie	Facebook Intranet	Tous publics	RH : 2 pers.
14-11-20	Julien De Vos	Vert Désir	Reportage photo – Évènement « Nuit européenne des musées »	Reportage photo	/	RH : 1 pers.
16-11-20	Julien De Vos et Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Bilan de l'évènement « Nuit européenne des musées »	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
		Vert Désir	Tournage de la capsule vidéo 2 - Présentation générale de l'exposition	Capsules vidéo	Tous publics	RH : 2 pers.
	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne d'affichage (50 c. A2) par Azimut en centre-ville de Namur (16/11 au 13/12/20)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers Budget : 4840€ (total campagnes)
18-11-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Reportage de L'Avenir sur la visite virtuelle du musée"	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
20-11-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "Coulisses du musée en confinement"	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
21-11-20	Debora Arena	vert Désir	Stories – Les météorites	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena ou Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 3 et promotion des stories Instagram sur les météorites	Facebook Intranet	Tous publics	RH : 2 pers.
22-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Capsule 2 + mise en ligne YouTube	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
23-11-20	Thomas Cleerebaut et Debora Arena	Vert Désir	Publication & stories – Promotion de l'émission Plan Cult au musée	Instagram Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
24-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion croisée de l'évènement « MidiÔmusée – Vert : d'autres horizons » + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
25-11-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "sainte Catherine"	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers
26-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Reportage photo – Évènement « MidiÔmusée – Vert : d'autres horizons »	Reportage photo	/	RH : 1 pers.
		Vert Désir	Concours – 2x4 places à gagner pour l'exposition + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut et Debora Arena	Vert Désir	Publication & stories – Promotion du catalogue de l'exposition + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
28-11-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Lancement d'une campagne publicitaire Facebook et/ou Instagram pour la promotion du concours	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : ?
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : ?
	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Moyen-Âge	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 4 et promotion des stories Instagram sur le Moyen -Âge	Facebook Intranet	Tous publics	RH : 2 pers.
	Marie Dewez	Vert Désir	Annonce des activités de décembre	Newsletter	Tous publics	RH : 1 pers.
30-11-20	Thomas Cleerebaut	Musée	Publication "réouverture du musée"	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.

Déc. 20	Ameline Engelen	vert Désir	Publicité – Insertion ½ page dans Confluent	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 625€
01-12-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter "réouverture du musée"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
02-12-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication "Visite de l'exposition par Mr Van Espen	Facebook	Tous publics	RH: 1 pers.
02-12-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Promotion des activités de décembre 2020 + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
04-12-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Annonce « Dimanche gratuit » et rappel exposition + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
05-12-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Temps Modernes	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena ou Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 5 et promotion des stories Instagram sur les Temps Modernes	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
06-12-20	Marie Dewez	Musée	Publication "Saint Nicolas"	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
08-12-20	Julien DeVos	Musée	Publication "Article de la rtbf sur les rondels"	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
08-12-20	Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publications & stories – Promotion-rappel croisée des évènements « MidiÔmusée – Vert : d'autres horizons » et « Atelier – Taille et polissage » + création d'un visuel	Facebook	Tous publics	RH : 1 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 1 pers.
12-12-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Napoléon et Versailles	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena ou Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 6 et promotion des stories Instagram sur Napoléon et Versailles	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
13-12-20	Julien De Vos (et Thomas Cleerebaut)	Vert Désir	Reportage photos - Évènement « Atelier – Taille et polissage »	Reportage photo	/	RH : 1-2 pers.
14-12-20	Julien De Vos et Thomas Cleerebaut	Vert Désir	Publication – Bilan de l'évènement « Atelier – Taille et polissage »	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
15-12-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne promotionnelle Clearchannel – Affichage à l'arrière des bus (15/12 au 28/12/20)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers. Budget : 2122,34€
18-12-20	Marie Dewez	Musée	Newsletter "le musée vous souhaite de joyeuses fêtes"	Newsletter	Tous publics	RH: 1 pers.
19-12-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Van Cleef & Arpels	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena ou Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 7 et promotion des stories Instagram sur Van Cleef & Arpels	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
21-12-20	Ameline Engelen	Vert Désir	Lancement de la campagne d'affichage (850 c. A2) par Azimut en CF (21/12/20 au 17/01/20 et 24/01 pour la province de Namur)	Papier & promo	Tous publics	RH : 1 pers Budget : 4840€ (total campagnes)
22-12-20	Julien De Vos, Thomas Cleerebaut (et Debora Arena)	Vert Désir	Publication & stories – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 3 (photos)	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
				Instagram	Tous publics	RH : 2 pers.
				Intranet	Agents prov.	RH : 2 pers.
26-12-20	Debora Arena	Vert Désir	Stories – Stories – Goudji	Instagram	Tous publics	RH : 1 pers.
	Thomas Cleerebaut (et Debora Arena ou Julien De Vos)	Vert Désir	Publication – Mise en valeur d'une pièce de l'exposition 7 et promotion des stories Instagram sur Goudji	Facebook	Tous publics	RH : 2 pers.
28-12-20	Marie Dewez	Vert Désir	Annonce des activités de janvier	Newsletter	Tous publics	RH : 1 pers.

IX.7. Calendrier éditorial – aperçu des publications postées sur Facebook durant l'été 2020 et de leur audience

Date		Évènements	Qui publie ?	Sujet de la publication	Thématique	Type	Contenu	Heure	Statut	Intranet	YouTube	Pers. touchées (J+7)	Interact. (J+7)	Vues (J+7)	Liens
Exemple	L	Début stage Calligraffiti	Vincent	Promotion du stage Calligraffiti	Médiation	Partage de publication	Texte + lien	18:00	À faire	Oui/Non	Oui/Non	1500	285	Si vidéo	
					Actu du service	Publication photo/vidéo	Texte + photos (ou vidéo)		Programmé						www.facebook.com/…
					Actu du musée	Visuel promotionnel	Texte + image		**Publié**						
					Collections en vidéo	Partage de lien extérieur									
					Divers										
27 juillet 2020	L														
28 juillet 2020	M		Vincent	Promo concert Super-Hérisson	Actu du musée	Visuel promotionnel	Texte + image	18:00	**Publié**	Oui	/	646	20	/	https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1895380047270252
29 juillet 2020	M														
30 juillet 2020	J	*Musicôjardin Festival-ROOT MEAN SQUARE*													
31 juillet 2020	V	*Fin stages-Vie quotidienne au Moyen-Âge*													
1 août 2020	S	*Musicôjardin Festival - SUPER HERISSON*													
2 août 2020	D		Julien	Vidéo Canal C Oxygène - Vierge à l'Enfant	Collections en vidéo	Partage de lien extérieur	Texte + image + lien	20:30	**Publié**	Non	Oui	1867	240	/	https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1901247093350214

3 août 2020	L																				
4 août 2020	M		Thomas	Promotion du compte Instagram du musée	Divers	Partage de lien extérieur	Texte + lien	12:30	**Publié**	Non	Non	350	34	/	https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1901085100033080						
5 août 2020	M																				
6 août 2020	J	*Musicôjardin festival-Moss on Tree*	Julien	Reportage RTBF - Mes vacances au musée	Collections en vidéo	Publication vidéo	Texte + lien vidéo	12:00	**Publié**	Oui	Non	1382	122	/	https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1906847279456862						
7 août 2020	V	*Fin stages-l'œuf ou la chouette*																			
8 août 2020	S																				
9 août 2020	D																				
10 août 2020	L		Vincent	Bilan du stage "L'œuf ou la chouette"	Médiation	Publication photo	Texte + photos	19:30	**Publié**	Non	Non	495	90		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1910936189047971						
11 août 2020	M																				
12 août 2020	M		Thomas	Promo concert Amour	Actu du musée	Partage de lien	Texte + lien	13:00	**Publié**	Non	Non	276	25		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1911724375635819						
13 août 2020	J	*Musicôjardin festival-AMOUR*	Vincent	Rappel promo concert Amour	Actu du musée	Partage de lien	Texte + lien	10:55	**Publié**	Non	Non	141	12		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1913766395431617						
14 août 2020	V	*Fin de stages-Histoire en relief*	Vincent	Promo concert Emeline tout court	Actu du musée	Visuel promotionnel	Texte + image	19:37	**Publié**	Oui	Non	2875	153		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1915092788632311						
15 août 2020	S	*Musicôjardin festival-Emeline tout court*																			
16 août 2020	D		Thomas	Promotion du jardin du musée et des futurs concerts	Divers	Publication photo	Texte + photos	11:00	**Publié**	Oui	Non	3873	310		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1911960145612242						

17 août 2020	L																				
18 août 2020	M		Vincent	Promo concert Jelly Ice Cream	Actu du musée	Visuel promotionnel	Texte + image	19:50	**Publié**	Non	Non	1823	130		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1915092788632311						
19 août 2020	M																				
20 août 2020	J	*Musicôjardin festival- Jelly Ice Cream*																			
21 août 2020	V	*stages- de l'ombre à la lumière*																			
22 août 2020	S																				
23 août 2020	D		Thomas	Vidéo Canal C Oxygène - Henri Bles	Collections en vidéo	Partage de lien extérieur	Texte + image + lien	20:00	**Publié**	Oui	Oui	3802	174		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1919966838144906						
24 août 2020	L		Vincent	Bilan du stage "L'œuf ou la chouette"	Médiation	Publication Photo	Texte+ photos	19:00	**Publié**	Non	Non	361	31		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1924673801007543						
25 août 2020	M																				
26 août 2020	M		Vincent	Promo concert Monday Morning Taste	Actu du musée	Partage de lien	Texte + lien	19:49	**Publié**	Non	Non	150	4		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1927068907434699						
27 août 2020	J	*Musicôjardin festival- Monday Morning Taste*	Vincent	Promo concert de Clôture Los Pepes	Actu du musée	Partage de lien	Texte + lien	19:34	**Publié**	Non	Non	168	8		https://www.facebook.com/museedesartsanciens/posts/1929214670553456						
28 août 2020	V	*Fin stages : vie quotidienne au Moyen-Age*																			
29 août 2020	S	*Musicôjardin festival- Los pepes*																			
30 août 2020	D																				

IX.8. Répartition des dépenses 2020 par mission muséale

Total : 231 101,02€

Achat d'œuvres : 27 340€

La grande table, X. Lust	10 400€
Volet de diptyque en ivoire - *L'adoration des mages*	16 940€

Conservation : 50 594,39€

Restauration du tableau de H. Bles *Paysage rocheux devant un estuaire animé de navires*	18 779,77€
Restauration du tableau de H. Bles *La multiplication des pains et des poissons*	15 488,00€
Achat de nouveaux hygromètres	2 878,71€
Achat de 2 nouvelles vitrines blindées pour les espaces d'exposition temporaire	8 479,68€
Blindage de 2 vitrines dans les salles d'exposition temporaire	5 968,23€

Recherche : 6 032,38€

Licence Mobydoc (logiciel inventaire des œuvres)	4 480,00€
Achat de livres en rapport avec les collections et les expositions	1 552,38€

Diffusion/médiation: 147 134,25€

Engagement d'un animateur temps-plein sous CDD (juillet – décembre)	27 303,70€
Publicité de l'exposition *Vert Désir* et publicité générale du musée	26 677,13€
Transport des œuvres de l'exposition *Vert Désir*	35 489,38€
Matériel pour les animations pédagogiques	541,29€
Jeux d'extérieur pour les familles	1 644,26€
Tonnelles pour activités dans le jardin/la cour	1 612,10€
Tablettes et casques pour les audioguides	7 487,90€
Adaptation du musée aux consignes COVID	17 649,30€
Habillage des salles pour l'exposition *Vert Désir*	4 942,92€
Nouvelle billetterie	17 338,27€
Concerts lors du festival « MusicÔjardin »	6 448,00€

+ 125 000€ à la Société Archéologique de Namur pour la réalisation de diverses missions en lien avec le musée (cf. documents ci-dessous, *Rapport d'activités* et *Rapport financier* de la SAN).

IX.9. Récapitulatif des dépenses et recettes 2020

Dépenses

2020	Budget	Imputé	% utilisé	
Fonctionnement administratif	€ 7.200,00	€ 6.786,88	94,26%	
Fonctionnement technique	€ 157.191,00	€ 127.890,05	81,36%	
Publication d'œuvres	€ 8.000,00	€ 2.076,23	25,95%	
Fonctionnement bâtiments	€ 40.000,00	€ 35.252,83	88,13%	
Entretien véhicule	€ 3.500,00	€ 2.701,82	77,19%	
Achat d'œuvres	€ 30.000,00	€ 27.340,00	91,13%	
Restauration d'oeuvres				pris dans le budget "personnel extérieur"
Machine et équipements	€ 30.000,00	€ 8.479,68	28,27%	
Travaux	€ 431,00	€ 430,20	99,81%	
Frais de déplacement et de séjour	€ 1.500,00	€ 279,16	18,61%	
Remboursement SAN convention	€ 125.000,00	€ 125.000,00	100,00%	
Frais de personnel fixe	€ 825.998,19	€ 825.998,19	100,00%	
frais de personnel extérieur	€ 60.000,00	€ 51.986,88	86,64%	dont 34 267€ en restauration d'œuvres
Frais de personnel occasionnel	€ 8.000,00	€ -	0,00%	nous avons privilégié l'appel à des bénévoles, donc le défraiement est pris sur le fonctionnement technique
Frais d'impression	€ 20.000,00	€ 9.898,82	49,49%	
TOTAL	**€ 1.316.820,19**	**€ 1.224.120,74**	92,96%	

Recettes

		recettes réelles 2020
Recettes du musée		**€ 21.584,34**
	Droits d'entrées	€ 8.290,94
	Vente de publications	€ 5.399,40
	Animations	€ 6.101,00
	Vente pour compte de tiers	€ 1.793,00
Subsides Catégorie A		**€ 350.000,00**
Fonds Tilmon	Dispositifs numériques de l'étage et réalisation de la maquette du musée	**€ 150.000,00**
Subsides divers	CGT pour réalisation d'un augioduige quadrilingue	**€ 8.554,00**
	RW pour compensation fermeture obligatoire en novembre 2020	**€ 1.460,67**
Total		**€ 531.599,01**

IX.10. Tableau récapitulatif des travaux, confiés en 2020, à l'Imprimerie provinciale

Journal des Engagements

(Exercice =2020 And Bénéficiaire='N10/62')

Exercice 2020

Secteur 00 - Province

771/030/107-N **Musée des Arts anciens du Namurois** **Total Engagé** ***Description***

10/62

N° Eng.	Réf. Dossier	Date	N° Bon Cde					
44	1902262 / 00	31/01/2020		75,56	*A28 Enveloppes*	Définitif	Qté :	2000
Remarque : Enveloppes américaines A/Fenêtre								
134	1902263 / 00	13/02/2020		87,20	*A28 Enveloppes*	Définitif	Qté :	2000
Remarque : Enveloppes C5								
155	2000092 / 00	13/02/2020		42,59	*A06 Cartes de visite*	Définitif	Qté :	500
Remarque : Cartes de visite Julien DEVOS								
654	2000138 / 00	1/07/2020	2020/1	4.361,41	*A03 Autres brochures et catalogues*	Définitif	Qté :	300
Remarque : Catalogue "Vert désir"								
314	2000139 / 00	16/03/2020	2020/2	310,18	*A01 Affiches et affichettes*	Définitif	Qté :	5100
Remarque : Affiches "Vert désir"								
485	2000140 / 00	8/06/2020	2020/3	1.521,10	*A04 Dépliants, folders, tryptiques*	Définitif	Qté :	66000
Remarque : Dépliznt Ecpo "Vert Déisir"								
313	2000141 / 00	16/03/2020	2020/4	129,84	*A29 Invitations et cartons-réponses*	Définitif	Qté :	1800
Remarque : Invitation expo "Vert désir"								
256	2000175 / 00	6/03/2020		98,65	*A33 Fournitures papier*	Définitif	Qté :	15000
Remarque : Fourniture 6 caisses feuilles blanches A4 - 80 GRS								
408	2000234 / 00	31/03/2020	2020/06	152,52	*A28 Enveloppes*	Définitif	Qté :	4000
Remarque : Enveloppes C5								
315	2000314 / 00	16/03/2020		52,11	*A29 Invitations et cartons-réponses*	Définitif	Qté :	100
Remarque : Invitations "Journée Culturelle du 6 mars "								
423	2000425 / 00	12/05/2020	2020/17	28,96	*A33 Fournitures papier*	Définitif	Qté :	2000
Remarque : Fourniture feuilles blanches A3 - 80 GRS								
457	2000458 / 00	14/05/2020		37,84	*A12 Cartes diverses étudiants, etc.*	Définitif	Qté :	162
Remarque : Vert désir								
456	2000459 / 00	14/05/2020		19,14	*A01 Affiches et affichettes*	Définitif	Qté :	11
Remarque : Vert désir								
404	2000460 / 00	31/03/2020	2020/8	25,77	*A25 Etiquettes et autocollants*	Définitif	Qté :	5000
Remarque : Etiquettes 28/03-28/06								
724	2001174 / 00	30/07/2020	2020/11	29,88	*A01 Affiches et affichettes*	Définitif	Qté :	30
Remarque : Impression de 2 pios en 15 exemplaires								

1132	2001245 / 00	25/09/2020	2020/12	328,76	*A04 Dépliants, folders, tryptiques*	Définitif	Qté :	6000
Remarque : Folder Musée en français, néerlandais et anglais (3x2000 ex)								
1301	2001275 / 00	5/10/2020		44,00	*A01 Affiches et affichettes*	Définitif	Qté :	80
Remarque : Journée context action								
1102	2001286 / 00	25/09/2020	2020/13	357,89	*A01 Affiches et affichettes*	Définitif	Qté :	6100
Remarque : Vert désir (2ème édition)								
1300	2001287 / 00	5/10/2020	2020/14	1.874,08	*A04 Dépliants, folders, tryptiques*	Définitif	Qté :	66000
Remarque : Dépliant "Vert désir" 2ème édition								
1147	2001400 / 00	29/09/2020	2020/13	98,65	*A33 Fournitures papier*	Définitif	Qté :	15000
Remarque : Fourniture papier blanc A4 - 80 GRS								
1507	2001538 / 00	1/12/2020		108,10	*A21 En-têtes et suites de lettres*	Définitif	Qté :	2000
Remarque : En tête de lettre								
1509	2001552 / 00	1/12/2020		39,03	*A12 Cartes diverses étudiants, etc.*	Définitif	Qté :	16
Remarque : Cartels								
1540	2001572 / 00	1/12/2020		75,56	*A28 Enveloppes*	Définitif	Qté :	2000
Remarque : Enveloppes blanches 114x229 sans fenêtre								
Totaux Compte 771/030/107-N10/62				9.898,82			Qté	201199
Nb Dossiers :	23							
Totaux Secteur 00				9.898,82			Qté	201199
Nb Dossiers :	23							

X. TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction – généralités 1
II. Expositions et recherches 3
II.1. Expositions temporaires 3
Poursuite de l'exposition *Namur. 10e – 16e siècle* (26 octobre 2019 – 26 janvier 2020) 3
Poursuite de l'exposition *Contemplation fragile – Enroulements* (30 novembre 2019 – 19 janvier 2020) 4
II.1.1. Crise de la Covid 19, 1e vague – Révision du calendrier des expositions 2020 4
II.1.2. Crise de la Covid 19, 2e vague – Révision du calendrier des expositions 2021 7
II.2. Journée d'étude 7
II.3. Catalogues et publications 8
II.4. Développement et poursuite de partenariats scientifiques 8
II.4.1. Sur le territoire d'Oignies… 9
II.4.2. Sur la thématique des reliques 11
II.4.3. Sur les pierres précieuses et verroteries des œuvres du Trésor d'Oignies 12
II.4.4. Sur les verres de sainte Hedwige du Trésor d'Oignies 12
II.4.5. Sur Henri Bles et le paysage, au 16e siècle 13
II.4.6. Sur la thématique de l'écrit 13
II.4.7. Avec le Musée d'Ixelles 14
II.4.8. Sur les thématiques des expositions futures 14
II.5. Formations continues et écolage 14
II.5.1. Formations, conférences, visites, suivies par le personnel 14
II.5.2. Prise en charge de stagiaires 17
III. Vie des collections 17
III.1. Conservation préventive 17
III.2. Acquisition et mise en dépôt 18
III.3. Analyses et études scientifiques des œuvres 19
III.4. Restauration 20
III.5. Classement 23
III.6. Prêts 23
III.7. Inventaire des collections et gestion des réserves 25
III.8. Encodage des ouvrages de la bibliothèque 25
III.9. Révision du parcours dans les collections de référence 25
III.10. Visite virtuelle du musée 27

III.11. Partenaires et réseaux 28
IV. Communication et diffusion des informations 29
IV.1. Canaux de communication 29
IV.2. Préparation du nouveau site internet du musée 30
IV.3. Dynamisation de la page Facebook 31
IV.4. Création d'un compte Instagram 33
IV.5. Création d'une chaine YouTube 34
IV.6. Campagnes photographiques 35
V. Médiation et activités pédagogiques 35
V.1. Introduction du numérique – poursuite de la réflexion 35
V.1.1. Dans le parcours permanent 35
V.1.2. Autour des audioguides 36
V.2. Prise en charge et redéploiement de la médiation et des activités pédagogiques 36
V.2.1. Collaboration avec le service enseignement de la Ville de Namur et organisation d'une séance d'informations autour de l'exposition en cours, à destination des professeurs 37
V.2.2. Engagement d'un médiateur à mi-temps puis à temps partiel 37
V.2.3. Médiation en ligne des collections 38
V.3. Vie du musée 38
V.3.1. Activités du dimanche et nocturnes du jeudi 38
V.3.2. Événements récurrents 40
V.3.3. Activités et animations ponctuelles 44
V.3.4. Mise à disposition des salles 46
VI. Projet de rénovation-extension de l'Hôtel de Gaiffier d'Hestroy 47
VII. Divers – Mise en place d'une nouvelle billetterie 47
VIII. En guise de conclusion – quelques éclairages sur les chiffres de fréquentation 2020 49
IX. Annexes 51
IX.1. Contrat de gestion 2020-2022 liant la Société archéologique de Namur à la Province de Namur 52
IX.2. Convention de mise en dépôt entre la Société archéologique de Namur et la Province de Namur 56
IX.3. Avis de marché publié en vue de la désignation d'un auteur de projet 62
IX.4. Programme des expositions 2020-2021, modifications dues à la crise de la covid et programmation prévue dans le cadre du nouveau plan quinquennal 2022-2026 81
IX.5. Plan de déconfinement. Mesures préventives et organisationnelles d'ouverture progressive du Musée des Arts anciens du Namurois, à partir du 19 mai 2020 82

IX.6. Plan de communication 2020 88

IX.7. Calendrier éditorial – aperçu des publications postées sur Facebook durant l'été 2020 et de leur audience 94

IX.8. Répartition des dépenses 2020 par mission muséale 97

IX.9. Récapitulatif des dépenses et recettes 2020 98

IX.10. Tableau récapitulatif des travaux, confiés en 2020, à l'Imprimerie provinciale 99

X. Table des matières 101